

ÉTATS FINANCIERS

ET

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014



DOCUMENTATION
pour la 39^e session de l'Assemblée en 2016

ÉTATS FINANCIERS

ET

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014



DOCUMENTATION
pour la 39^e session de l'Assemblée en 2016

Publié séparément en français, en anglais, en arabe, en chinois, en espagnol et en russe par l'ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
999, boul. Robert-Bourassa, Montréal (Québec) H3C 5H7 Canada

Les formalités de commande et la liste complète des distributeurs officiels et des librairies dépositaires sont affichées sur le site web de l'OACI (www.icao.int).

***Doc 10050, États financiers et Rapports du Commissaire aux comptes
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014***

N° de commande : 10050
Document non mis en vente

© OACI 2015

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire, de stocker dans un système de recherche de données ou de transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, un passage quelconque de la présente publication, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

**ÉTATS FINANCIERS ET
RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

TABLE DES MATIÈRES

		PAGE
PARTIE I	RAPPORTS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	
	Présentation	I - 1
	Déclaration relative au contrôle interne	I - 16
PARTIE II	OPINION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	II - 1
PARTIE III	ÉTATS FINANCIERS	
État I	État de la situation financière	III - 1
État II	État de la performance financière	III - 2
État III	État des variations de l'actif net	III - 3
État IV	État des flux de trésorerie	III - 4
État V	État de la comparaison entre les montants budgétisés et les montants réels	III - 5
	Notes aux états financiers	III - 6
PARTIE IV:	TABLEAUX	
Tableau A	Activités ordinaires par fonds	IV - 1
Tableau B	Fonds d'affectation spéciale pour la sûreté de l'aviation	IV - 3
Tableau C	Programme ordinaire — Contributions à recevoir des États membres	IV - 4
Tableau D	Activités des projets de coopération technique par groupes de fonds	IV - 7
Tableau E	Activités des projets de coopération technique — Fonds d'affectation spéciale et accords de services de gestion	IV - 8
Tableau F	Activités des projets de coopération technique — Fonds du service des achats d'aviation civile	IV - 10
PARTIE V	RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES À L'ASSEMBLÉE SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE POUR L'EXERCICE QUI A PRIS FIN LE 31 DÉCEMBRE 2014 ET OBSERVATIONS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL EN RÉPONSE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	

PARTIE I : RAPPORTS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

PARTIE I : RAPPORTS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

PRÉSENTATION

1. INTRODUCTION

1.1 L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) est une institution spécialisée des Nations Unies créée le 7 décembre 1944, à Chicago, à la signature de la *Convention relative à l'aviation civile internationale*. L'OACI est l'organisme permanent chargé de l'administration des principes énoncés dans la Convention. Elle établit les normes nécessaires à la sécurité, la sûreté, l'efficacité et la régularité de l'aviation, ainsi qu'à la protection de l'environnement en aviation, et encourage la mise en œuvre.

1.2 L'OACI compte 191 États membres. L'Organisation a son siège à Montréal et des bureaux régionaux à Bangkok, au Caire, à Dakar, à Lima, à Mexico, à Nairobi et à Paris, ainsi qu'un bureau régional auxiliaire à Beijing.

1.3 L'Organisation a un organe souverain, l'Assemblée, et un organe directeur, le Conseil. L'Assemblée, constituée de représentants de tous les États membres, se réunit tous les trois ans pour examiner en détail les activités de l'Organisation, fixer la politique des années à venir et approuver les états financiers publiés depuis l'Assemblée précédente. Elle décide aussi du budget triennal. La dernière session de l'Assemblée a eu lieu en octobre 2013.

1.4 Le Conseil, qui est composé de représentants de 36 États membres, est élu par l'Assemblée pour trois ans ; il assure la continuité de la direction des travaux de l'Organisation. Le Conseil est secondé dans sa tâche par la Commission de navigation aérienne, le Comité du transport aérien, le Comité des finances, le Comité de l'intervention illicite, le Comité des ressources humaines, le Comité de l'aide collective pour les services de navigation aérienne et le Comité de la coopération technique.

1.5 Le Secrétariat comprend cinq grandes directions : Navigation aérienne, Transport aérien, Coopération technique, Affaires juridiques et relations extérieures, et Administration et services. La Sous-Direction des finances et le Bureau de l'évaluation et de la vérification interne font aussi partie du Secrétariat et relèvent du Secrétaire général. Les bureaux régionaux, sous la direction du Secrétaire général au siège, ont pour tâche essentielle de maintenir la liaison avec les États auprès desquels ils sont accrédités ainsi qu'avec des organisations appropriées, les organismes régionaux d'aviation civile et les commissions économiques régionales des Nations Unies. Les bureaux régionaux encouragent la mise en œuvre des politiques, des décisions, des normes et pratiques recommandées (SARP) et des plans régionaux de navigation aérienne de l'OACI, et fournissent une assistance technique sur demande.

1.6 Conformément au § 12.4 du Règlement financier, j'ai l'honneur de présenter au Conseil pour examen et pour recommandation d'approbation à l'Assemblée les états financiers de l'OACI pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014. Comme le prescrit l'article XIII du Règlement financier, l'opinion du Commissaire aux comptes et son rapport sur les états financiers pour 2014 ainsi que mes observations (indiquées dans les observations du Secrétaire général) sont aussi soumis au Conseil et à l'Assemblée.

1.7 Sauf indication contraire, les états financiers et les notes y afférentes, qui font partie intégrante de ces états financiers, ainsi que le présent rapport sont présentés en milliers de dollars canadiens (CAD).

2. INFORMATION FINANCIÈRE ET FAITS SAILLANTS DE LA PERFORMANCE BUDGÉTAIRE

Adoption des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS)

2.1 Comme indiqué à la Note 1 aux états financiers, l'OACI a continué d'appliquer les IPSAS intégralement en 2014. Les IPSAS ont été adoptées par les organisations des Nations Unies pour remplacer les normes comptables du système des Nations Unies (UNSAS). Les IPSAS sont un ensemble de normes comptables élaborées indépendamment qui requièrent l'adoption de la méthode de la comptabilité d'exercice. Cette méthode est considérée comme la meilleure pratique comptable par les organisations internationales, tant pour le secteur public que pour le secteur privé. Les IPSAS contiennent des prescriptions et des indications détaillées qui favorisent la cohérence et la comparabilité des états financiers.

États financiers

2.2 Les États suivants ont été préparés conformément aux IPSAS :

- État I : Situation financière ;
- État II : Performance financière ;
- État III : Variations de l'actif net ;
- État IV : Flux de trésorerie ;
- État V : Comparaison entre les montants budgétisés et les montants réels.

2.3 Conformément aux IPSAS, les états financiers comprennent des notes qui fournissent des descriptions narratives ou des ventilations d'éléments présentés dans ces états, ainsi que des informations relatives aux éléments qui ne répondent pas aux critères de comptabilisation dans ces états. Les notes présentent aussi les principales activités de l'OACI par secteur, comme l'exigent les IPSAS. Deux secteurs sont inclus dans les états financiers audités. Le premier comprend les activités ordinaires de l'Organisation, comme le Programme ordinaire, les activités génératrices de recettes ainsi que l'administration et le soutien du programme de coopération technique. Le second comprend les activités de tous les projets de coopération technique normalement réalisées par l'OACI à la demande des États.

2.4 Les tableaux ne font pas partie des états financiers audités, mais comme ils donnent des informations plus détaillées et précisent les chiffres combinés dans les états financiers audités, ils sont inclus dans la Partie IV du présent rapport.

2.5 Les paragraphes suivants résument les principales informations sur la situation et la performance financières de l'Organisation en 2014.

2.6 L'**État I** présente la situation financière de l'Organisation. Les actifs de 312,6 millions CAD au 31 décembre 2014 sont principalement composés de trésorerie et d'équivalents de trésorerie s'élevant à 288,9 millions CAD et de contributions et autres montants à recevoir totalisant 17,5 millions CAD. Le passif s'élève à un total de 405,0 millions CAD, dont 227,7 millions CAD représentent les encaissements par anticipation, principalement pour des projets de coopération technique,

et un passif à long terme de 147,5 millions CAD pour les avantages du personnel comptabilisés dans cet état depuis 2010 par suite de l'application des IPSAS.

2.7 L'État I montre aussi un déficit cumulé de 92,3 millions CAD découlant de la nécessité de comptabiliser les passifs liés aux avantages du personnel comme le requièrent les IPSAS. Cependant, comme les actifs courants dépassent de 47,6 millions CAD les passifs courants, il ne sera probablement pas nécessaire de recourir à un financement supplémentaire à court terme pour couvrir le déficit cumulé.

2.8 L'État II présente la performance financière pour l'exercice 2014. D'importants changements ont été apportés à cet état depuis 2010 afin de suivre les prescriptions des IPSAS. Les recettes provenant d'accords de projets, qui étaient auparavant comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse, sont maintenant comptabilisées sur la base des services rendus et des biens livrés aux projets de coopération technique (TCP). Les ventes de publications sont aussi comptabilisées selon la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire lorsque les publications sont livrées. Un ajustement temporaire de 955 200 CAD a également été apporté aux recettes provenant des contributions fixées pour 2014 afin de tenir compte de l'incidence de la comptabilisation des créances à long terme à leur juste valeur, comme l'exigent les IPSAS. L'excédent total de l'exercice 2014 est de 5,3 millions CAD. Le Tableau A montre le résultat par fonds ou groupe de fonds pour les activités ordinaires. Les dépenses comprennent un montant de 11,5 millions CAD enregistré dans le Fonds renouvelable afin de comptabiliser les avantages du personnel (ASHI, congés annuels, primes de rapatriement) selon la comptabilité d'exercice. Avant l'adoption des IPSAS en 2010, la plupart de ces avantages étaient comptabilisés selon la comptabilité de caisse. En 2014, un montant de 3,0 millions CAD a été payé au titre de ces avantages et ce montant est présenté dans le fonds renouvelable comme source de financement provenant d'autres fonds. La différence de 8,5 millions CAD entre les avantages cumulés et les prestations versées est comprise dans le déficit de ce fond pour l'exercice. Les paragraphes qui suivent expliquent les résultats financiers et l'excédent du Fonds général du Programme ordinaire (9,1 millions CAD) et l'excédent du Fonds AOSC (0,8 million CAD).

2.9 L'excédent net des autres fonds (3,9 millions CAD) s'explique par des déficits de 1,0 million CAD du Fonds d'immobilisations et des excédents de 1,7 million du Fonds SAFE, de 1,3 million du Fonds pour l'environnement, de 0,7 million du programme AVSEC, 0,5 million du Fonds de génération de produits auxiliaires et de 0,7 million de l'ensemble des autres fonds.

2.10 Pour ce qui est du secteur des projets de coopération technique, il n'y a pas de solde annuel pour l'exercice 2014 vu que les recettes sont comptabilisées selon la phase d'achèvement des projets, qui est généralement déterminée en fonction des coûts engagés dans chaque projet. Le coût de l'administration, de l'exécution et du soutien de ces projets est comptabilisé dans chaque projet et le recouvrement des frais administratifs est comptabilisé en recettes dans le Fonds AOSC.

2.11 L'État III montre les variations de l'actif net durant l'exercice. Le solde de l'actif net au début de l'exercice, y compris les réserves, était un déficit net accumulé de 58,7 millions CAD. Le solde du déficit net accumulé à la fin de 2014 était de 92,3 millions CAD. L'augmentation du déficit cumulatif pour 2014 s'explique principalement par la perte actuarielle de 37,0 millions sur l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI).

2.12 L'État IV donne une ventilation des flux de trésorerie, qui sont passés de 266,0 millions CAD au 31 décembre 2013 à 288,9 millions au 31 décembre 2014. La méthode utilisée est la méthode indirecte permise par les IPSAS, qui est aussi la méthode qu'a employée l'OACI dans les exercices précédents.

2.13 L'État V compare les montants budgétisés (Programme ordinaire) et les montants réels. Cet état est requis par les IPSAS parce que le budget approuvé et les états financiers n'ont pas été préparés selon la même méthode, comme il est expliqué à la Note 4 aux états financiers. Cet état montre aussi l'utilisation des crédits conformément au § 12.1 du Règlement financier.

3. EXÉCUTION DU BUDGET ET PRINCIPAUX RÉSULTATS FINANCIERS

Crédits du Programme ordinaire

3.1 À sa 38^e session (2013), au paragraphe C du dispositif de sa Résolution A38-22, l'Assemblée a voté des crédits de 92 752 000 CAD pour l'exercice 2014. L'État V donne des informations détaillées sur les crédits, les virements, les dépenses réelles et les soldes non utilisés des crédits par Objectif stratégique et par Stratégie d'exécution de soutien.

3.2 Le résultat budgétaire pour 2014, exprimé en milliers de CAD, se résume comme suit :

Crédits initiaux	92 752
Engagements de 2013 non liquidés	7 170
Crédits reportés de 2013	4 119
Diminution des crédits	(29)
Crédits révisés approuvés	104 012
Engagements de 2014 non liquidés	(10 255)
Crédits reportés à l'exercice suivant	(7 552)
Crédits révisés pour 2014	<u>86 205</u>

3.3 **Engagements de 2013 non liquidés.** Conformément au § 5.7 du Règlement financier, pour compléter les crédits de 2014, le Secrétaire général a approuvé le virement d'un montant de 7 170 000 CAD, principalement afin de régler des engagements non liquidés contractés pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2013.

3.4 **Crédits reportés de 2013.** Conformément au § 5.6 du Règlement financier, pour compléter les crédits de 2014, le Secrétaire général a approuvé le virement d'un montant de 4 119 000 CAD financé par des économies de 2013, pour des activités obligatoires et d'autres activités essentielles aux missions non prévues au budget de 2014.

3.5 **Diminution des crédits.** Le montant de 29 000 CAD a été réduit parce qu'il n'a pas été remboursé au Programme ordinaire par le Fonds AOSC, comme l'avait approuvé le Conseil. Il correspond à la différence entre le montant approuvé par le Conseil dans le résumé C-DEC 200/2 (1 202 000 CAD) pour le recouvrement de coûts en 2014 et le montant approuvé par l'Assemblée (1 231 000 CAD).

3.6 **Engagements de 2014 non liquidés.** La valeur des obligations contractées en 2014 mais dont la livraison n'est attendue qu'en 2015 s'établit à 8 082 000 CAD. Il est prévu de verser un montant de 2 173 000 CAD en prestations, constituées principalement de congés accumulés et de primes de rapatriement, aux employés qui quitteront l'OACI en 2015. Un montant de 10 255 000 CAD [voir aussi Figure 1, colonne (e)] a donc été réservé et reporté à 2015, conformément au § 5.7 du Règlement financier, pour régler des engagements légaux contractés en 2014.

3.7 **Virements.** Conformément au § 5.9 du Règlement financier, le Secrétaire général a autorisé des virements de crédits d'un Objectif stratégique (OS) à un autre ou d'une Stratégie d'exécution de soutien (SES) à une autre jusqu'à concurrence de 10 % des crédits annuels votés pour chaque OS ou chaque SES sur lesquels les virements sont faits.

3.8 **Crédits reportés à l'exercice suivant.** Conformément au § 5.6 du Règlement financier, le Secrétaire général a autorisé le report à l'exercice suivant de tout crédit non utilisé, jusqu'à concurrence de 10 % des crédits votés pour chaque OS ou SES. Le montant de 7 552 000 CAD se situe dans cette limite. Le montant reporté sera principalement affecté aux activités qui n'auront finalement pas été financées par le budget 2014-2015-2016. Les activités de programme qui sont financées par les crédits inutilisés de 2014 comprennent des recommandations de la Conférence de haut niveau sur la sécurité (HLSC) de février 2015, des prescriptions des Dialogues sur l'aviation mondiale (GLAD), la gestion des données d'entreprise de la Direction du transport aérien, des cours de formation pour l'AVSEC, et des audits de sécurité et réunions (Conférence ministérielle OMT-OACI : Mise en œuvre du nouveau cadre réglementaire pour le développement durable du transport aérien) qui ont été reportés à 2015. En outre, une partie des économies de 2014 servira une fois de plus à financer les exigences de sûreté de l'UNDSS pour les résidences des membres du personnel à Dakar et Nairobi. Les activités de gestion et d'administration financées par les crédits inutilisés comprennent le financement de l'installation du nouveau système téléphonique dans les bureaux régionaux, des systèmes de gestion des identités et des accès basés sur les rôles et l'infrastructure d'authentification unique, un nouvel outil de recherche englobant tous les répertoires, des postes de travail pour le personnel détaché et les stagiaires supplémentaires, une aide à l'automatisation additionnelle pour les bureaux régionaux, un système intégré de gestion des relations client, un service de saisie numérique, et des ressources supplémentaires pour l'EAO et le Bureau de la déontologie.

3.9 En raison des augmentations et des virements indiqués ci-dessus, le montant final des crédits approuvés pour l'exercice s'établit à un total de 86 205 000 CAD.

3.10 La Figure 1 compare les montants budgétaires et réels des recettes et dépenses du Programme ordinaire.

FIGURE 1

	2014	Réel²	Taux de	Réel aux taux	Engagements	Total	Différence
	Budget¹		change	budgetaire³	non liquidés en		
	(a)	(b)	(c)	(d)	2014	(f)	(g)
				= (b)+(c)	(e)	= (d)+(e)	= (f) - (a)
							\$
RECETTES							
Contributions fixées	86 120	87 655	(2 490)	85 165		85 165	(955)
Autres produits							
ARGF	5 082	5 082		5 082		5 082	-
Divers	319	494		494		494	175
Remboursement venant du Fonds AOSC	1 231	1 202		1 202		1 202	(30)
Écart de change		1 642		1 642		1 642	1 642
	92 752	96 076	(2 490)	93 586	-	93 586	834
DÉPENSES							
Rémunérations et avantages du personnel	80 437	73 058	(3 112)	69 946	5 189	75 135	(5 301)
Fournitures, consommables et autres	801	228	(33)	195	149	344	(457)
Frais généraux de fonctionnement	16 187	11 239	(306)	10 933	4 914	15 847	(340)
Déplacements	4 812	3 620	(149)	3 471		3 471	(1 341)
Réunions	1 353	1 427	(54)	1 373	4	1 377	23
Autres dépenses	422	321	(34)	287		287	(135)
	104 012	89 893	(3 688)	86 205	10 255	96 460	(7 552)

¹Budget 2014- Les dépenses incluent les reports (et les engagements) de l'exercice précédent, soit un montant de 11 289 000 CAD et une diminution d'un montant de 29 000 CAD pour le remboursement au budget du Programme ordinaire (C-DEC 200/2).

²Du Tableau A. États financiers, sauf le Fonds de roulement.

³Comprend 1) un gain de change de 2 490 000 CAD du à l'incidence des opérations en USD budgétisées à 1,00 USD = 0,9875 CAD, et 2) un gain de change de 1 291 000 CAD correspondant à une réévaluation des postes du bilan.

3.11 **Explication des différences — Recettes.** L'ensemble du budget de 92 752 000 CAD [Figure 1, colonne (a)] se rapporte aux quatre principales sources de financement du Budget-Programme ordinaire de 2014 : les contributions fixées, l'excédent de l'ARGF, les recettes accessoires et le remboursement venant du Fonds AOSC. La différence de 955 000 CAD dans les contributions se rapporte au montant actualisé des contributions à recevoir à long terme.

3.12 **Explication des différences — Dépenses.** Le budget global de 104 012 000 CAD [Figure 1, colonne (a)] inclut les crédits initiaux 2014 de 92 752 000 CAD, les crédits reportés de 2013 avec les engagements de 2013 non liquidés de 11 289 000 CAD et la diminution de 29 000 CAD dans le remboursement du Programme ordinaire. Les économies (crédits non utilisés) de 2014 de 7 552 000 CAD seront reportées à 2015.

3.13 **Différences de change.** Les différences de change [Figure 1, colonne (c)] se composent de ce qui suit :

- a) gain de change de 2 490 000 CAD. Depuis 2010, les contributions sont facturées aux États membres en partie en dollars des États-Unis et en partie en dollars canadiens. Le taux de change USD-CAD au 1^{er} janvier 2014 (date à laquelle les factures ont été établies en dollars des États-Unis) était supérieur au taux utilisé pour l'élaboration du budget 2014, ce qui s'est traduit par un ajout de 2 490 000 CAD aux contributions fixées ;

- b) gain de change net de 1 198 000 CAD, correspondant à une réévaluation des postes du bilan. La figure inclut une diminution de 444 000 CAD au titre du gain de change relatif au fonds de roulement en 2013.

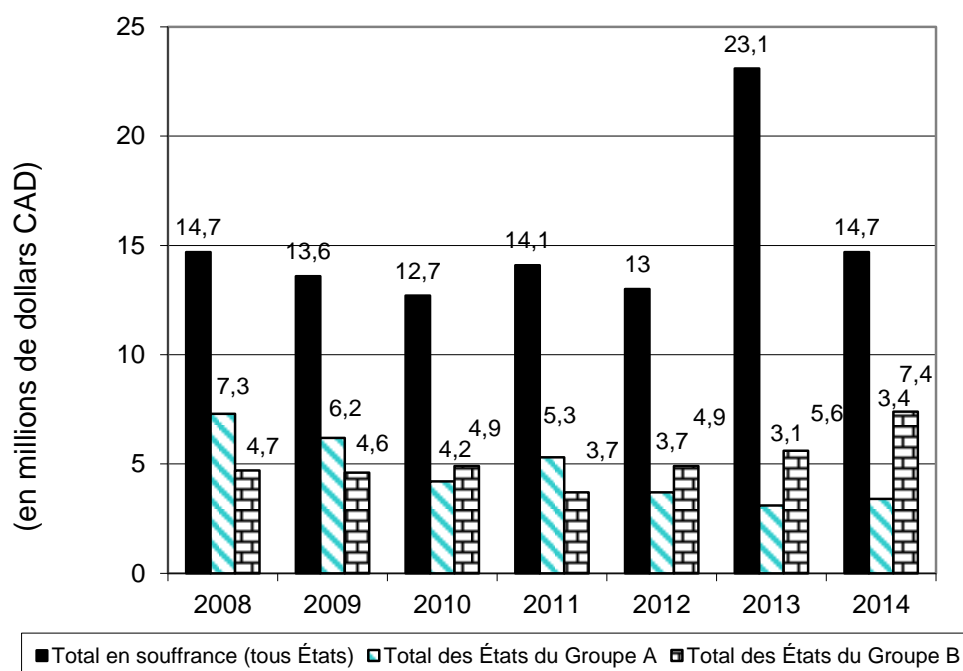
L'écart de change net (gain de 3 688 000 CAD) a été attribué aux dépenses réelles pour la comptabiliser au taux budgétaire. La dépense totale comptabilisée au taux budgétaire est indiquée dans la Figure 1, colonne (d). Les économies budgétaires, c'est-à-dire la différence entre les prévisions budgétaires et les dépenses réelles, ont ainsi été dûment ajustées, comme le montre la Figure 1, colonne (g).

Monnaies des contributions et monnaie de présentation

3.14 Les contributions des États membres et d'autres recettes estimatives ont été établies en dollars canadiens pour 2008 et 2009. Les contributions fractionnées ont été introduites en 2010 : les trois quarts des contributions environ sont payables en dollars canadiens et un quart en dollars des États-Unis. Pour assurer la cohérence et la comparabilité entre les budgets approuvés et les comptes et fonds de l'Organisation, les transactions sont exprimées en dollars canadiens et les états financiers sont présentés en dollars canadiens depuis 2008. Ce changement s'applique à la plupart des fonds de l'Organisation pour les activités ordinaires présentées dans le Secteur 1, tandis que les fonds présentés dans le Secteur 2 liés aux projets de coopération technique sont comptabilisés en dollars des États-Unis, mais présentés en dollars canadiens dans les états financiers. En 2014, la fluctuation du dollar canadien contre le dollar des États-Unis est passée de 1,067 CAD au début de l'exercice à 1,163 CAD à la fin de l'exercice.

Contributions des États et contributions volontaires

3.15 Des contributions totalisant 86 613 000 CAD ont été reçues en 2014, et un solde de 4 127 000 CAD restait en souffrance à la fin de l'exercice au titre des contributions de l'exercice en cours. Au début de l'exercice, 22 345 000 CAD étaient dus par des États au titre de 2013 et des exercices antérieurs ; un montant de 12 848 000 CAD a été reçu, laissant un solde à percevoir de 9 497 000 CAD. Le montant total des contributions en souffrance au titre de tous les exercices était de 13 624 000 CAD au 31 décembre 2014 (incluant le fonds de roulement). Le montant de 13 624 000 CAD inclut une contribution en dollars des États-Unis convertie au taux de 1,163 CAD, donnant un solde de contributions à recevoir réévalué à 14 739 000 CAD. Les détails sont présentés dans le Tableau C de la Partie IV du présent rapport. Le pourcentage des contributions reçues pour les quatre dernières années par rapport au montant des contributions calculées était de 92,40 % en moyenne. La Figure 2 montre la situation des contributions à recevoir d'États membres à la fin de chaque exercice depuis 2008.

FIGURE 2**Contributions à recevoir d'États membres au 31 décembre**

3.16 Sur les 14 739 000 CAD de contributions en souffrance au 31 décembre 2014, 1 083 000 CAD étaient dus par des États représentés au Conseil. La figure suivante donne une ventilation des contributions à recevoir en milliers de CAD, par groupe d'États.

FIGURE 3

	<u>Nombre</u> <u>d'États</u> <u>2014</u>	<u>Montant dû au</u> <u>31 décembre</u> <u>2014</u>	<u>Nombre</u> <u>d'États</u> <u>2013</u>	<u>Montant dû au</u> <u>31 décembre</u> <u>2013</u>
Groupe A : États ayant conclu des accords avec le Conseil en vue de régler leurs arriérés sur plusieurs années	12	3 432	12	3 150
Groupe B : États ayant des arriérés de contributions de trois années entières ou plus, qui n'ont pas conclu d'accords avec le Conseil pour régler leurs arriérés	17	7 355	15	5 623
Groupe C : États ayant des arriérés de contributions de moins de trois années entières	10	1 359	11	1 909
Groupe D : États ayant des contributions en souffrance uniquement pour l'exercice en cours	31	1 999	20	11 911
Total partiel	70	14 145	58	22 593
L'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie	-	594	-	545
Total des contributions en souffrance	70	14 739	58	23 138

3.17 Au 31 décembre 2014, 12 États avaient conclu des accords pour liquider leurs arriérés sur plusieurs années. Les accords prévoient que ces États acquitteront leur contribution de l'exercice en cours ainsi qu'un versement annuel au titre des arriérés des exercices antérieurs. La note du Tableau C de la Partie IV indique les États qui n'avaient pas respecté les modalités de leur accord au 31 décembre 2014.

3.18 Les principales contributions* reçues pour le Fonds du Programme ordinaire et les autres Fonds du Secteur 1 pour 2014 sont résumées ci-après en milliers de CAD.

FIGURE 4

<u>États membres</u>	<u>Contributions reçues</u>	<u>Contributions en nature (locaux)</u>	<u>Contributions en espèces et en nature y compris AVSEC</u>	<u>Total</u>
Canada	2 343	21 923	756	25 022
États-Unis	19 840		1 497	21 337
Japon	7 258		3	7 261
Chine	5 404		115	5 519
Allemagne	5 467			5 467
France	4 144	585	83	4 812
Royaume-Uni	4 270		92	4 362
Italie	2 903			2 903
Espagne	2 241		21	2 262
République de Corée	1 964			1 964
Thaïlande	502	1 295		1 797
Pays-Bas	1 436			1 436
Total	57 772	23 803	2 567	84 142

* Les douze contributions les plus élevées

3.19 La figure suivante montre (en milliers de CAD) les dépenses totales en 2014, y compris celles qui s'appliquent au personnel en détachement et aux locaux fournis gratuitement, par Objectif stratégique (OS) et par les Stratégies d'exécution de soutien (SES), ainsi que pour d'autres activités :

FIGURE 5

	<u>Sécurité</u>	<u>Capacité et efficacité de la navigation aérienne</u>	<u>Sûreté et facilitation</u>	<u>Développement économique du transport aérien</u>	<u>Protection de l'environnement</u>	<u>SES</u>	<u>Autres</u>	<u>Total</u>
Budget ordinaire	22 709	16 700	8 601	3 282	4 221	34 380		89 893
Fonds volontaires et autres fonds d'activités ordinaires	1 885	671	2 702	298	531	726	29 747	36 560
Locaux						24 584		24 584
Personnel détaché (en nature)¹								
Chine	1 059	1	775	64	387	692		2 978
Corée	47	44	163	3	10	184		451
Émirats arabes unis	51	8	5			2		66
Finlande	108							108
France	795	3	83			90		971
Indonésie		1	62	19		11		93
Japon			183			6		189
Malaisie	195	3	185		3			386
Singapour	294	10	196	2	13	27		542
Turquie	422		139					561
Autres	506	127	886	90	11	130		1 750
Total partiel du personnel détaché	3 477	197	2 677	178	424	1 142		8 095
Total des dépenses	28 071	17 568	13 980	3 758	5 176	60 832	29 747	159 132

¹ Les 10 contributions les plus élevées, par ordre alphabétique.

Excédents de trésorerie

3.20 Au 31 décembre 2014, l'excédent cumulé, à l'exclusion des réserves en actif net pour le Budget-Programme ordinaire, indiqué au Tableau A de la Partie IV du présent rapport, s'élevait à 7,7 millions CAD. L'excédent cumulé moins le solde du fonds de roulement (9,3 millions CAD) et les contributions à recevoir d'États membres (14,7 millions CAD) ont produit un déficit de trésorerie de 16,3 millions CAD au 31 décembre 2014 ; à noter qu'un montant de 17,8 millions CAD est inscrit comme excédent réservé pour financer des engagements non liquidés de 2014 et des crédits reportés à 2015.

Fonds de génération de produits auxiliaires (ARGF)

3.21 Le Fonds ARGF a atteint un excédent global net de 470 000 CAD après le versement de la contribution obligatoire de 5 082 000 CAD et d'autres contributions aux frais à hauteur de 2 125 000 CAD au Programme ordinaire.

3.22 La figure suivante présente les recettes et les dépenses du Fonds ARGF par activités commerciales, y compris le Commissariat, en milliers de CAD.

FIGURE 6

	Recettes	Dépenses	Excédent
Publications, distribution et impression	7 116	3 023	4 093
Services aux délégations, services de conférences et location	2 869	1 748	1 121
Formation	2 228	2 119	109
Manifestations et symposiums	1 830	1 087	743
Accords de licences et partenariats en statistiques	1 614	235	1 379
Commissariat	539	534	5
Périodiques	498	445	53
Coûts opérationnels et administratifs et dépenses d'appui administratives de l'ARGF	381	484	(103)
Sites web/Produits en ligne	374	71	303
Nouveaux produits	58	78	(20)
Total partiel	17 507	9 824	7 683
Élimination d'interfacturation ARGF	(382)	(382)	-
Total	17 125	9 442	7 683
Montant viré au Programme ordinaire	-	5 082	(5 082)
Contribution supplémentaire au programme ordinaire (personnel et autres frais)			
Versements faits à partir de l'excédent cumulatif (Commerce en ligne)	6	2 131	(2 125)
Net	17 131	16 661	470

3.23 Une comparaison budgétaire avant la contribution au Programme ordinaire et les versements à partir de l'excédent cumulatif est présentée dans la figure ci-dessous (en milliers de CAD).

FIGURE 7

	Montants réels	Montants budgétaires	Différence
Recettes	17 125	18 867	(1 742)
Dépenses	9 442	11 257	1 815
Excédent	7 683	7 610	73

3.24 L'excédent d'exploitation global de 7 683 000 CAD est proche du chiffre prévu au budget (7 610 000 CAD). En 2014, les catégories Manifestations et symposiums, Accords de licences et partenariats en statistiques, et Services aux délégations, services de conférences et location ont dépassé leur budget prévu. Les catégories Publications, distribution et impression et Formation étaient proches du budget prévu. Les catégories Périodiques, Sites web/Produits en ligne et Nouveaux produits n'ont pas atteint leur objectif budgétaire.

Fonds des dépenses des services d'administration et de fonctionnement (AOSC)

3.25 Le Fonds AOSC est établi pour payer les coûts d'administration et de fonctionnement du Programme de coopération technique ; il est principalement financé par des coûts de soutien imposés aux projets du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Service des achats d'aviation civile (CAPS), des fonds d'affectation spéciale et des accords de services de gestion (ASG). Les résultats financiers du Fonds AOSC sont présentés au Tableau A de la Partie IV du présent document. Une comparaison budgétaire est présentée dans la figure ci-après (en milliers de CAD).

FIGURE 8**Budget et dépenses du Fonds AOSC pour 2014¹**

	Soumis à l'Assemblée ²	Budget révisé 2014 ³	Dépenses/recettes réelles 2014	Solde du budget révisé
Crédits/dépenses du Grand programme	8 309	8 068	8 418	(350)
Recettes		8 971	9 236	
Excédent/(déficit) des recettes sur les dépenses		903	818	

¹ À l'exclusion du Fonds pour l'efficacité/efficacités de la TCB.

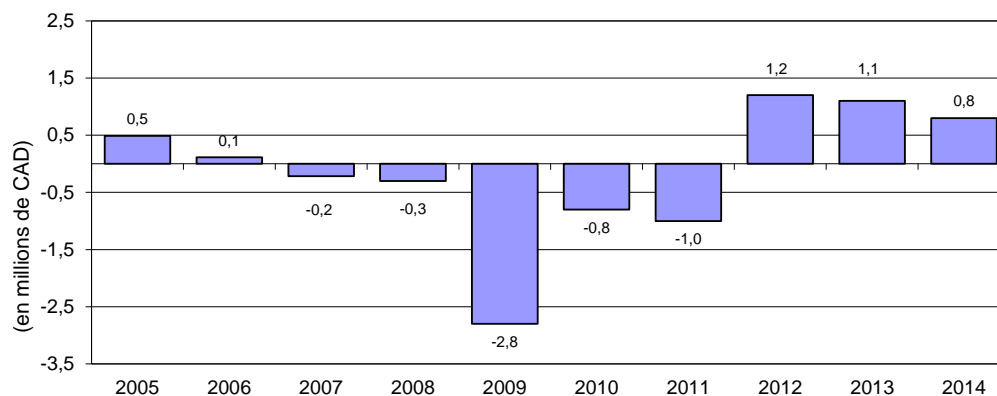
² Approuvés par l'Assemblée en 2013 (A38).

³ Noté par le Conseil à sa 203^e session (C-WP/14184).

3.26 Comme indiqué ci-dessus, l'Assemblée a approuvé les prévisions budgétaires indicatives (dépenses) du Fonds AOSC, s'élevant à 8 309 000 CAD pour l'exercice 2014. Au cours de l'exercice, en application du § 9.5 du Règlement financier, le Secrétaire général a soumis au Conseil une mise à jour des prévisions budgétaires (dépenses) pour 2014 dans la note C-WP/14184. Les prévisions de dépenses révisées pour 2014 s'élevaient à 8 068 000 CAD et les prévisions de recettes à 8 971 000 CAD.

3.27 L'AOSC a affiché un surplus de 265 000 CAD par rapport aux prévisions budgétaires, principalement en raison de la légère augmentation du coût de soutien moyen appliqué à la mise en œuvre de projets de coopération technique pour une valeur de 122,4 millions USD en 2014. En ce qui concerne les dépenses, les coûts en personnel ont dépassé de 350 000 CAD le montant budgétisé, donnant un résultat global d'une différence positive totale de 818 000 CAD entre les recettes et les dépenses.

3.28 La figure ci-après montre la tendance de l'excédent (déficit) annuel au cours des 10 dernières années (en millions de CAD).

FIGURE 9**Excédent et déficit du Fonds AOSC au 31 décembre**

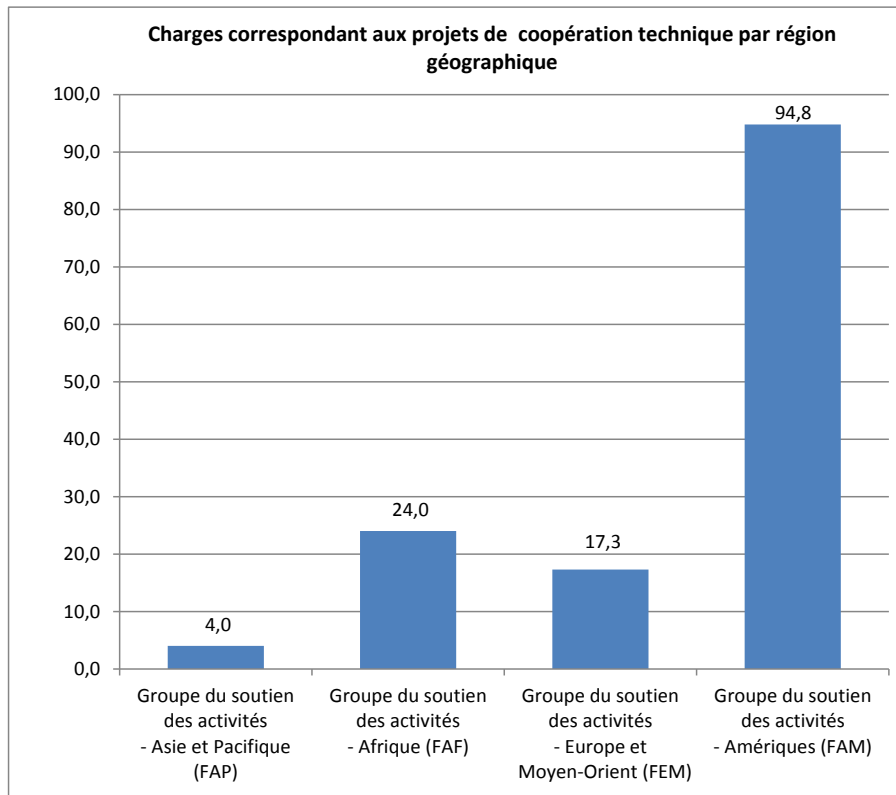
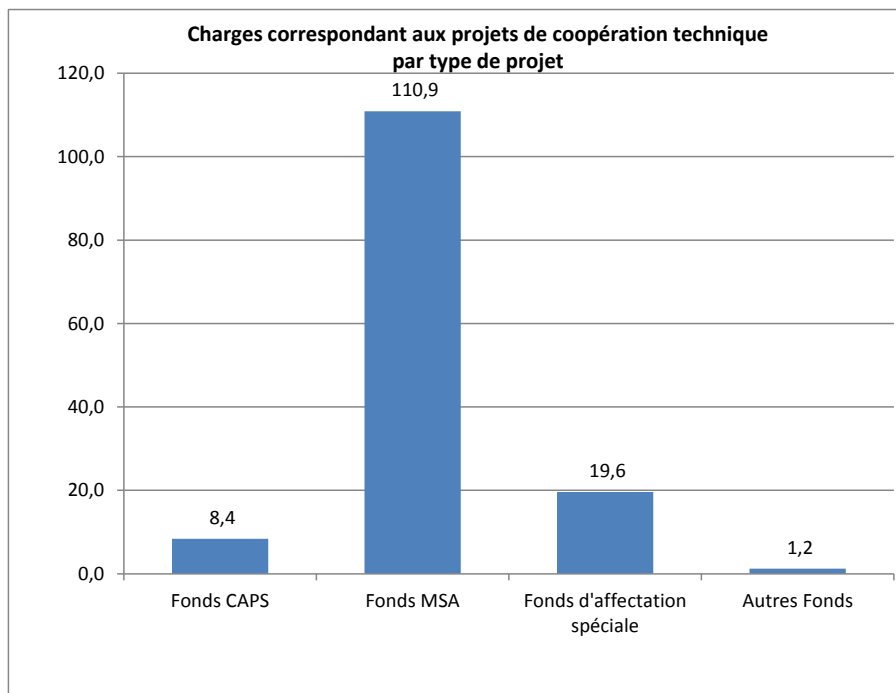
3.29 À la 37^e session de l'Assemblée, la Commission administrative a recommandé que la question du partage des coûts entre le Programme ordinaire et le Programme de coopération technique (TC) soit renvoyée au Conseil pour examen. Le Conseil avait examiné la question et, suite à une évaluation du temps, a approuvé la récupération annuelle d'un montant de 1 202 000 CAD du Fonds AOSC par le budget ordinaire au titre du soutien direct de projets par le Programme ordinaire pour le reste du triennat 2014-2016.

3.30 **Programme de coopération technique.** La Direction de la coopération technique (TCB) gère le Programme de coopération technique, activité prioritaire permanente de l'OACI qui complète le rôle du Programme ordinaire en apportant un appui aux États dans leur mise en œuvre des règlements, des politiques et des procédures de l'OACI, comme indiqué dans la Résolution A36-17 de l'Assemblée. Par l'intermédiaire de ce programme, l'OACI assure un vaste éventail de services, dont l'assistance aux États pour l'examen de la structure et de l'organisation des institutions nationales de l'aviation civile, l'actualisation de l'infrastructure et des services aéroportuaires, la facilitation du transfert de technologies et du renforcement des capacités, la promotion des normes et des pratiques recommandées (SARP) de l'OACI et des plans de navigation aérienne, ainsi que l'appui à l'application des mesures correctrices découlant des audits du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) et du Programme universel d'audits de sûreté (USAP).

3.31 L'OACI a pris des mesures pour renforcer l'efficacité et la qualité des services de la TCB ainsi que les contrôles opérationnels et financiers, et pour améliorer constamment les processus de travail de cette Direction grâce à la mise en œuvre d'un système de gestion de la qualité basé sur la norme de qualité ISO 9001:2008. Après la certification de la Section des acquisitions en 2012, suivie de la certification de la Section de l'exécution des projets et du Groupe du soutien des activités en 2013, puis de la Section du personnel des services extérieurs en 2014, la Direction dans son intégralité devrait être recertifiée conforme à la norme ISO 9001:2008 en février 2015. Les processus améliorés ont contribué au progrès considérable de la performance du programme de coopération technique et des résultats du Fonds AOSC en 2014.

3.32 Un plan de gestion sur trois années glissantes pour la Direction de la coopération technique est élaboré en étroite coordination avec le Comité de la coopération technique ; ce plan définit les buts à atteindre et les stratégies à suivre pour la période en cours afin d'améliorer la gouvernance, l'efficacité et la qualité des activités du Programme de coopération technique de l'OACI. Des efforts soutenus sont donc faits pour améliorer sans cesse la situation financière de l'AOSC au travers d'une révision de la structure organisationnelle de la TCB, des effectifs, ainsi que des mesures de réduction des coûts et d'efficacité.

3.33 Les projets de coopération technique constituent une des principales activités de l'Organisation. Ils sont financés par des gouvernements et d'autres bailleurs de fonds, les rentrées et sorties de ressources financières totalisant 140,1 millions CAD en 2014. Les Tableaux D à F de la Partie IV du présent document donnent plus de détails sur ces projets ; les dépenses correspondant à ces projets sont résumées dans les figures ci-après (en millions de CAD).

FIGURE 10**FIGURE 11**

4. RESPONSABILITÉ DE L'ADMINISTRATION

Le Secrétaire général est tenu par le Règlement financier de tenir la comptabilité nécessaire et de soumettre chaque année des états financiers conformément aux normes comptables adoptées par les organismes des Nations Unies. Les états financiers sont les suivants : État I — État de la situation financière, État II — État de la performance financière, État III — État des variations de l'actif net, État IV — État des flux de trésorerie et État V — État de la comparaison entre les montants budgétisés et les montants réels. Le présent rapport indique aussi la situation des crédits prévus au budget (Fonds général du Programme ordinaire) et de ceux qui n'ont pas été prévus au budget par l'Assemblée.

L'Administration est responsable de la préparation et de l'intégrité des états financiers. Ces états ont été établis conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et incluent nécessairement certains montants qui sont fondés sur les meilleures estimations et le meilleur jugement de l'Administration. Les renseignements financiers contenus dans le présent rapport concordent avec ceux des états financiers. L'Administration estime que ces états présentent correctement la situation financière de l'Organisation, sa performance financière et ses flux de trésorerie, et les renseignements fournis dans le présent rapport sont présentés conformément aux dispositions du Règlement financier de l'OACI.

Pour s'acquitter de sa responsabilité, l'Organisation maintient des systèmes de contrôles internes, des politiques et des procédures visant à garantir la fiabilité des renseignements financiers et la protection de l'actif. Les systèmes de contrôles internes font l'objet d'une vérification interne et externe. Le Commissaire aux comptes a audité les états financiers, y compris les notes, et son rapport indique la portée de ses vérifications et son opinion sur les états financiers.

Le Conseil a la responsabilité d'examiner les états financiers et d'en recommander l'approbation à l'Assemblée, et il a le pouvoir de demander des amendements à ces états financiers après leur communication par le Secrétaire général.

En ma qualité de Chef de la Sous-Direction des finances de l'Organisation de l'aviation civile internationale, je certifie par les présentes les états financiers figurant dans le présent document.



Rahul Bhalla
Chef de la Sous-Direction des finances

En ma qualité de Secrétaire général de l'Organisation de l'aviation civile internationale, j'approuve et soumet par les présentes le rapport financier de l'OACI, accompagné des états financiers et des tableaux pour l'exercice 2014.



Raymond Benjamin
Secrétaire général

Montréal, Canada
Le 27 mars 2015

Déclaration relative au contrôle interne 2014

Portée de la responsabilité

En tant que Secrétaire général de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), conformément au mandat qui m'a été confié et, en particulier, à l'article XI du Règlement financier, je dois rendre compte de la tenue d'un bon système de contrôle interne.

Objet du contrôle interne

Le contrôle interne a pour objet de réduire et de gérer, plutôt que d'éliminer, les risques de non-réalisation des buts, objectifs et politiques connexes de l'Organisation. Il peut donc donner une assurance raisonnable et non absolue d'efficacité. Il est basé sur un processus permanent conçu pour mettre en évidence les risques principaux, en évaluer la nature et l'étendue et en permettre la gestion de manière rationnelle et efficace.

Le contrôle interne est un processus qui relève des organes directeurs, du Secrétaire général, des hauts fonctionnaires et d'autres membres du personnel ; il a pour but de donner une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs de contrôle interne généraux suivants :

- efficacité et efficience des activités ;
- protection de l'actif ;
- fiabilité des renseignements financiers ;
- respect des règlements et règles applicables.

Ainsi, au niveau opérationnel, le contrôle interne de l'OACI n'est pas uniquement une politique ou une procédure exécutée ponctuellement mais un processus mené en continu à tous les niveaux de l'Organisation au moyen de mécanismes de contrôle interne pour assurer la réalisation des objectifs ci-dessus.

Capacité de gérer les risques

En 2012, l'OACI a mis en place un cadre théorique de contrôle interne qui comprend un système de gestion des risques. L'approche de l'OACI en matière de gestion des risques est un processus intégral et systématique qui met en évidence, atténue, surveille et signale à l'Organisation les risques principaux.

En ma qualité de Secrétaire général de l'Organisation, je préside un groupe de gestion de haut niveau qui a la responsabilité globale de déterminer et d'évaluer les risques liés à l'exécution de programmes et projets et des activités générales de l'Organisation, qui sont suivies de près par un organe directeur permanent, le Conseil de l'OACI. Le groupe a pour tâche d'établir l'environnement de contrôle et d'assurer la discipline et la structure nécessaires à la réalisation des objectifs premiers du système de contrôle interne.

Cadre de gestion des risques et de contrôle interne

Le cadre de gestion des risques et de contrôle interne de l'Organisation comprend :

- la détermination des risques classés selon les domaines d'activité, la pertinence, les incidences et la probabilité d'occurrence ;

- l'établissement d'un organe d'examen de la gestion des risques composé de mes hauts fonctionnaires qui ont pour mandat d'exécuter les mesures d'atténuation pour faire face aux risques majeurs, de réaliser un cadre intégré de gestion des risques, de renforcer une culture de gestion des risques et de réévaluer régulièrement les risques et les niveaux de tolérance de l'Organisation compte tenu de l'évolution de l'environnement. Les risques et les mesures d'atténuation qui ont été et qui seront prises sont documentés dans les registres de risques.

Un « cadre de contrôle interne » complet a été défini, qui vise à faire en sorte que les objectifs de l'Organisation soient atteints de manière efficace par l'établissement de critères basés sur les travaux du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO), qui représente la meilleure pratique adoptée par plusieurs organisations des Nations Unies. Le cadre est appuyé par une gamme d'assertions confirmées par des hauts fonctionnaires et un éventail de politiques, procédures et processus soutenus par des valeurs éthiques appropriées.

De plus, mes hauts fonctionnaires et moi-même sommes engagés à l'égard d'un programme d'amélioration continue destiné à renforcer le système de contrôle interne dans l'ensemble de l'Organisation.

Examen de l'efficacité

Les renseignements que j'ai utilisés pour examiner l'efficacité du système de contrôle interne proviennent principalement :

- de mes hauts fonctionnaires, en particulier les directeurs et les chefs, qui jouent des rôles importants et doivent rendre compte des résultats attendus, de la performance, du contrôle des activités de leurs directions/bureaux respectifs et des ressources qui leur ont été confiés. Les canaux d'information dépendent principalement de réunions périodiques tenues par le Groupe de gestion de haut niveau (SMG) et SMG complet du Secrétariat. Pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2014, les problèmes de contrôle, et les mesures pour y remédier, ont été mis en évidence au moyen d'un processus d'auto-évaluation et aussi grâce à l'application des meilleures pratiques, comme le confirme l'attestation écrite personnelle de mes hauts fonctionnaires ;
- du Bureau de l'évaluation et de la vérification interne (EAO), dont je reçois aussi les rapports sur les vérifications internes, les évaluations et les services consultatifs auxquels je me fie. Ces rapports contiennent des renseignements indépendants et objectifs sur l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne de l'Organisation et l'efficacité des programmes, accompagnés de recommandations d'amélioration ;
- du Comité consultatif sur l'évaluation et les audits (EAAC), dont le rôle est de me donner, ainsi qu'au Conseil, des avis sur la gestion des risques, les contrôles financiers et internes et les fonctions connexes de supervision ;
- du conseiller en déontologie, qui fournit des avis et des conseils confidentiels à l'Organisation et à son personnel sur les questions de déontologie et les normes de conduite, et qui encourage une conscience éthique et des comportements responsables dans la gestion des cas concernant des allégations de comportement contraire à la déontologie, y compris les conflits d'intérêt ;
- des rapports du Corps commun d'inspection (CCI) du système des Nations Unies sur les questions intéressant l'OACI ;
- des observations et décisions du Conseil.

Problèmes de contrôle significatifs

J'ai examiné le cadre de contrôle interne ; il n'y a pas de problème de contrôle significatif à signaler pour 2014. Cela dit, des améliorations sont prévues pour 2015, pour certaines sections, améliorations qui comportent une documentation plus poussée des procédures et systèmes et visent à combler des carences en formation constatées en 2014.

Le cadre de contrôle interne est appuyé par un document évolutif à actualiser et à améliorer au fil du temps. Mes hauts fonctionnaires et moi-même sommes résolus à résoudre toute faiblesse constatée dans les contrôles internes et à exécuter un programme d'amélioration continue pour renforcer le système de contrôle interne dans l'ensemble de l'Organisation.

Déclaration

Comme je l'ai indiqué plus haut, un contrôle interne efficace, aussi bien conçu soit-il, a des limites, y compris la possibilité qu'il soit contourné ; en conséquence, il ne peut donner qu'une assurance raisonnable. De plus, en raison de l'évolution des conditions, l'efficacité du contrôle interne peut varier avec le temps.

Sur la base de ce qui précède, je conclus, à ma connaissance et compte tenu des renseignements dont je dispose, que l'OACI a utilisé des systèmes satisfaisants de contrôle interne pour l'exercice qui a pris fin le 31 décembre 2014, et jusqu'à la date d'approbation des états financiers.



Raymond Benjamin
Secrétaire général

Montréal, Canada
Le 27 mars 2015

PARTIE II : OPINION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Corte dei conti

CERTIFICAT D'AUDIT

Rapport de l'auditeur indépendant

Nous avons vérifié les états financiers au 31 décembre 2014 de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), qui comprennent, pour l'exercice déjà terminé, l'état de la situation financière, l'état de la performance financière, l'état des variations de l'actif net, l'état des flux de trésorerie et l'état de la comparaison des montants budgétisés et des montants réels du Fonds général du Programme ordinaire, ainsi que le résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité du Secrétaire général de l'OACI concernant les états financiers

Le Secrétaire général est responsable de l'établissement et de la présentation juste de ces états financiers, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). De plus, le Secrétaire général est responsable de la transparence des états financiers et de l'accessibilité à ces états, ainsi que de l'établissement et de la préservation de systèmes durables de comptabilité, de contrôle interne et d'audit interne distincts, et notamment de mesures de prévention et de détection de fraudes et d'erreurs significatives.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à formuler une opinion sur les états financiers de l'OACI en nous fondant sur notre audit, que nous réalisons conformément aux Normes internationales des institutions supérieures de contrôle (ISSAI) et du Règlement financier de l'OACI. Selon les normes ISSAI, nous devons nous conformer à des exigences éthiques et nous sommes tenus de planifier et de réaliser l'audit de manière à être raisonnablement assurés des montants et des informations présentés dans les états financiers.

La procédure retenue dépend de l'appréciation de l'auditeur, notamment sur l'évaluation du risque d'inexactitude substantielle des états financiers, attribuable à la fraude ou à l'erreur. En évaluant ce risque, l'auditeur tient compte du système de contrôle interne permettant l'élaboration et la juste présentation des états financiers par l'entité considérée, afin de concevoir des procédures d'audit adaptées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité et l'efficience du contrôle interne et des systèmes d'audit de cette entité. Un audit contient aussi une évaluation du bien-fondé des méthodes comptables adoptées et des estimations comptables formulées par le Secrétaire général, ainsi qu'une évaluation de la présentation globale des états financiers.

Nous nous sommes assurés que les états financiers ont été élaborés selon les méthodes comptables annoncées et que ces méthodes ont été appliquées sur une base conforme à celle de l'exercice financier précédent, et nous avons vérifié la conformité des transactions avec le Règlement financier de l'OACI.

Conformément à l'article XIII et au mandat additionnel régissant la vérification externe des comptes (Annexe B du Règlement financier de l'OACI), nous avons publié un rapport détaillé de notre audit des états financiers de l'OACI pour 2014.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus constituent une base suffisante et appropriée pour formuler notre opinion d'audit.

Observations

L'état de la situation financière révèle un actif net négatif (-92,3 MCAD) dû principalement à l'incidence du passif actuariel des avantages sociaux à long terme des employés, qui s'élève à 147,5 MCAD. Des informations détaillées sur notre analyse figurent dans notre rapport. La direction prend actuellement des dispositions à ce sujet et a assuré qu'elle veillera à l'efficacité de ces mesures.

Opinion

À notre avis, pour tout ce qui importe, les états financiers de l'OACI pour 2014 présentent de façon juste la position financière de l'Organisation au 31 décembre 2014, ainsi que pour l'exercice écoulé, la performance financière, les variations de l'actif net, les flux de trésorerie et la comparaison des montants budgétisés et des montants réels du Fonds général du Programme ordinaire, conformément aux normes IPSAS et au Règlement financier de l'OACI.

Rome, le 30 mars 2015



Raffaele Squitieri
Président de la
Corte dei conti

PARTIE III : ÉTATS FINANCIERS

III-1

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

ÉTAT I
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2014
(en milliers de CAD)

	Note	2014	2013
ACTIFS			
ACTIFS COURANTS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.1	288 888	265 972
Contributions à recevoir des États membres	2.2	3 491	13 597
Créances et avances	2.3	9 805	15 012
Stocks	2.4	851	1 070
Autres	2.3	2 027	2 374
		305 062	298 025
ACTIFS NON COURANTS			
Contributions à recevoir des États membres	2.2	3 716	3 058
Créances et avances	2.3	490	442
Immobilisations corporelles	2.5	2 530	3 300
Immobilisations incorporelles	2.6	813	1 050
		7 549	7 850
TOTAL DES ACTIFS		312 611	305 875
PASSIFS			
PASSIFS COURANTS			
Encaissements par anticipation	2.8	227 658	229 075
Dettes fournisseurs et charges à payer	2.9	22 281	26 298
Avantages du personnel	2.10	6 038	4 700
Crédits aux gouvernements contractants/	2.11	1 446	1 443
		257 423	261 516
PASSIFS NON COURANTS	2.10	147 528	103 045
Avantages du personnel		147 528	103 045
TOTAL DES PASSIFS		404 951	364 561
ACTIF NET	2.12	(56 279)	(53 073)
Déficit cumulé	2.12	(36 061)	(5 613)
Réserves		(92 340)	(58 686)
ACTIF NET (DÉFICIT CUMULÉ)		312 611	305 875
TOTAL DES PASSIFS ET DE L'ACTIF NET		312 611	305 875

Les notes font partie intégrante des états financiers.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

ÉTAT II

ÉTAT DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE
 POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014
 (en milliers de CAD)

	Note	2014	2013
PRODUITS			
Contributions aux accords de projets	3.2	139 596	132 667
Contributions fixées	3.2	89 785	83 120
Autres activités génératrices de produits	3.2	15 607	14 949
Autres contributions volontaires		12 442	8 215
Recettes d'honoraires d'administration		182	182
Autres produits	3.2	6 074	5 008
TOTAL DES PRODUITS		263 686	244 141
CHARGES			
Traitements et avantages du personnel	3.3	143 280	140 539
Fournitures, consommables et autres	3.3	78 677	74 150
Charges opérationnelles générales	3.3	17 598	16 734
Déplacements	3.3	9 828	8 626
Réunions		1 894	2 273
Formation		3 269	2 083
Autres charges		3 867	2 516
TOTAL DES CHARGES		258 413	246 921
EXCÉDENT/(DÉFICIT) DE L'EXERCICE		5 273	(2 780)

Les notes font partie intégrante des états financiers.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

ÉTAT III

ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

(en milliers de CAD)

	Note	Déficit cumulé	Réserves	Actif net (Déficit net accumulé)
Solde au 31 décembre 2013		(53 073)	(5 613)	(58 686)
Variations des soldes des fonds et des réserves en 2014				
Virement de l'actif net au passif	2.12	(6 518)	6 518	
Écarts actuariels gain/(perte)	2.10		(36 924)	(36 924)
Autres reclassements et virements	2.12	(1 961)		(1 961)
Écart de conversion	2.12		(42)	(42)
Excédent de l'exercice		5 273		5 273
Total des variations au cours de l'exercice		(3 206)	(30 448)	(33 654)
Solde au 31 décembre 2014		(56 279)	(36 061)	(92 340)

Les notes font partie intégrante des états financiers.

III-4

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

ÉTAT IV ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

(en milliers de CAD)

	Note	2014	2013
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES :			
Excédent/(déficit) de l'exercice		5 273	(2 780)
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir	2.2	10 106	(8 872)
(Augmentation) diminution des créances et des avances	2.3	5 207	(3 347)
(Augmentation) diminution des stocks	2.4	220	51
(Augmentation) diminution d'autres actifs	2.3	345	(309)
(Augmentation) diminution d'autres contributions à recevoir non courantes (après actualisation)	2.2	(658)	3 058
(Augmentation) diminution des créances et avances non courantes	2.3	(48)	22
(Augmentation) diminution des encaissements par anticipation	2.8	(1 417)	20 246
(Augmentation) diminution des dettes fournisseurs et des charges à payer	2.9	(4 017)	9 320
(Augmentation) diminution des avantages à court terme du personnel	2.10	1 339	30
(Augmentation) diminution des crédits aux gouvernements contractants/fournisseurs de services	2.11	3	(165)
(Augmentation) diminution des avantages à long terme des employés	2.10	44 483	12 828
Gain (perte) actuariel(le) comptabilisé(e) dans les réserves	2.10	(36 924)	(10 997)
Produits d'intérêt		(908)	(797)
Amortissements		1 439	1 300
Ajustement de conversion		(42)	(64)
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		24 401	19 527
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT :			
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles	2.5 et 2.6	(432)	(731)
Produits d'intérêt		908	797
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		476	66
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT :			
Virements de l'actif net au passif et autres virements		(1 961)	
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		(1 961)	
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE TRÉSORERIE ET D'ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		22 916	19 593
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		265 972	246 379
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE		288 888	265 972

Les notes font partie intégrante des états financiers.

III-5

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

ÉTAT V FONDS GÉNÉRAL DU PROGRAMME ORDINAIRE ÉTAT DE LA COMPARAISON DES MONTANTS BUDGÉTISÉS ET DES MONTANTS RÉELS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

(en milliers de CAD)

Objectif stratégique / Stratégie d'exécution de soutien	Crédits									Dépenses ¹			Solde
	Original A38-22	2013 Engagements non réglés ^a	Reportés de l'exercice précédent ^b	Diminution des crédits ^c	2014 Crédits avant virements	2014 Engagements non réglés ^a	Virements entre OS/SES ^d	Reportés à l'exercice suivant ^b	2014 Crédits révisés	Total	Écart de change budgétaire ²	Taux de change budgétaire	
Sécurité	23 219	1 003	637		24 859	(1 729)	514	(2 320)	21 324	22 709	(1 385)	21 324	0
Capacité et efficacité de la navigatin aérienne	17 353	778	522	(1)	18 652	(1 083)	(572)	(1 486)	15 511	16 700	(1 189)	15 511	0
Sûreté et facilitation	8 903	354	194		9 451	(285)	(252)	(640)	8 274	8 601	(327)	8 274	0
Développement économique du transport aérien	3 138	389	57		3 584	(578)	314	(124)	3 196	3 282	(86)	3 196	0
Protection de l'environnement	4 474	189	80		4 743	(321)	(154)	(245)	4 023	4 221	(198)	4 023	0
Total partiel	57 087	2 713	1 490	(1)	61 289	(3 996)	(150)	(4 815)	52 328	55 513	(3 185)	52 328	0
Soutien au Programme	12 651	1 767	1 837	(7)	16 248	(2 575)	(384)	(1 246)	12 043	12 142	(99)	12 043	0
Gestion et administration	15 581	1 936	518	(21)	18 014	(2 526)	151	(991)	14 648	14 953	(305)	14 648	0
Gestion et administration - organes directeurs	7 433	754	274		8 461	(1 158)	383	(500)	7 186	7 285	(99)	7 186	0
Total partiel	35 665	4 457	2 629	(28)	42 723	(6 259)	150	(2 737)	33 877	34 380	(503)	33 877	0
Total	92 752	7 170	4 119	(29)	104 012	(10 255)	0	(7 552)	86 205	89 893	(3 688)	86 205	0

^a Approuvé par le Secrétaire général, § 5.7 du Règlement financier.

^b Approuvé par le Secrétaire général, § 5.6 du Règlement financier.

^c Le Conseil a approuvé le remboursement au Programme ordinaire d'un montant de 1 202 000 CAD au lieu de 1 231 000 CAD (C-DEC 200/2).

^d Approuvé par le Secrétaire général, § 5.9 du Règlement financier.

¹ Les dépenses effectuées en devises autres que des dollars canadiens sont comptabilisées au taux de change de l'ONU.

² Écart de conversion par rapport au budget : 1) 2,49 millions dû aux incidences des transactions en dollars des États-Unis inscrites au budget à un taux de 1,00 USD = 0,9875 CAD, et 2) gain net de change de 1,20 million correspondant à une réévaluation des postes du bilan.

Les notes font partie intégrante des états financiers.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE**Notes aux états financiers
31 décembre 2014****NOTE 1 : MÉTHODES COMPTABLES****Base d'établissement des états financiers**

1. Les présents états financiers de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Ces normes sont appliquées depuis le 1^{er} janvier 2010.
2. Comme le permettent les IPSAS à l'adoption initiale des normes, les dispositions transitoires prévues dans les normes ont été utilisées pour la comptabilisation initiale des immobilisations corporelles (IPSAS 17), notamment celles qui ont été acquises en vertu de contrats de location-financement avant le 1^{er} janvier 2010. Ces actifs ne figurent pas dans les états financiers, mais sont indiqués dans les notes aux états financiers à titre d'information.
3. Sauf indication contraire, la base de mesure utilisée pour la préparation des états financiers est le coût amorti.
4. L'État des flux de trésorerie (État IV) est préparé selon la méthode indirecte.
5. La monnaie de présentation des états financiers est le dollar canadien (CAD). La monnaie de fonctionnement des activités ordinaires de l'OACI est le dollar canadien. La monnaie de fonctionnement des projets de coopération technique (TCP) est le dollar des États-Unis (USD), car c'est la monnaie généralement utilisée pour ces activités. Les opérations effectuées en monnaies autres que le dollar canadien, ou que le dollar des États-Unis dans le cas des TCP, sont converties au taux de change opérationnel de l'Organisation des Nations Unies (UNORE) en vigueur au moment où est effectuée l'opération. Les actifs et les passifs monétaires en monnaies autres que le dollar canadien, ou que le dollar des États-Unis dans le cas des TCP, sont convertis au taux UNORE en vigueur à la clôture de l'exercice qui se rapproche raisonnablement du cours du change au comptant. Les gains ou pertes qui en découlent sont comptabilisés dans l'État de la performance financière, sauf les écarts résultant de la conversion, aux fins de la présentation des états financiers, des montants des activités TCP en dollars canadiens, qui sont comptabilisés dans les réserves inscrites dans l'État de la situation financière.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

6. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les fonds en banque et les dépôts à court terme.
7. Les produits d'intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont acquis, en tenant compte du taux effectif.

Instruments financiers

8. Les instruments financiers sont comptabilisés lorsque l'OACI devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier jusqu'à ce que les droits (ou l'obligation) de recevoir (payer) des fonds de ces actifs (passifs) expirent ou soient transférés (éteints).
9. Les créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les créances comprennent les contributions à recevoir en espèces et autres créances. Les créances à long terme, y compris les contributions à recevoir, sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
10. À l'exception des contributions fixées reçues par anticipation, tous les passifs sont dérivés d'opérations avec contrepartie directe. Tous les passifs financiers non dérivés sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et, s'il y a lieu, sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Stocks

11. Les publications et les articles du Commissariat disponibles à la fin de l'exercice sont comptabilisés comme stocks. Les publications sont évaluées au coût ou à la valeur de remplacement, si celle-ci est inférieure, et les stocks du Commissariat sont évalués au coût ou à la valeur de réalisation nette, si celle-ci est inférieure.
12. Le coût des publications comprend le coût d'achat et tous les autres coûts engagés pour permettre la vente ou la diffusion des publications. Le coût des articles du Commissariat représente le coût d'achat. Le coût est établi selon la méthode du coût moyen pondéré.
13. Les publications et autres documents à usage interne sont comptabilisés en dépenses au moment de leur production.

Créances, produits et recettes

14. Les contributions fixées représentent une obligation juridique des États membres. Ces contributions sont des produits d'opérations sans contrepartie directe qui sont comptabilisés au début de l'exercice pour lequel les contributions sont prélevées. Les contributions reçues pour les activités TCP sont des produits d'opérations de change reconnus sur la base d'accords signés entre l'OACI et des contributeurs et déterminés par l'état d'achèvement selon la livraison de biens ou l'exécution de services, que l'OACI peut dans certains cas préférer estimer en fonction des calendriers de paiements étagés en relation avec les contrats applicables aux projets. Les autres contributions volontaires sont généralement des produits d'opérations sans contrepartie directe comptabilisés en recettes lorsqu'ils sont confirmés par écrit par les donateurs ou, dans les autres cas, lorsqu'ils sont reçus.
15. Les frais d'administration recouvrés pour les projets TCP sont présentés comme recettes dans le Fonds pour les dépenses des services d'administration et de fonctionnement (AOSC) et comme dépenses dans les projets respectifs. Conformément aux IPSAS, les recettes provenant des frais d'administration recouvrés pour les projets TCP sont comptabilisées sur la base de l'état d'achèvement. L'état d'achèvement est estimé comme suit :
 - 90 % des frais sont comptabilisés progressivement jusqu'à l'émission d'un bon de commande d'équipement et les 10 % restants sont comptabilisés à la livraison de l'équipement ;

- Dans le cas des services, les frais d'administration sont comptabilisés sur la base des coûts engagés.
16. Un nouvel arrangement de partage des produits d'intérêts a été introduit en 2011, en application duquel l'OACI conserve 50 % des intérêts venant du dépôt de fonds de projets avec un solde mensuel moyen pondéré dépassant 100 000 USD.
17. Les autres recettes sont des opérations avec contrepartie directe et les soldes à recevoir sont présentés dans les créances et avances.
18. Les contributions à recevoir sont présentées sous forme de montants nets après provisions pour réduction des recettes provenant des contributions, créances douteuses et amortissement (actualisation) :
- la provision pour réduction des recettes provenant des contributions volontaires sont des réductions des contributions à recevoir et des recettes lorsque le financement n'est plus nécessaire pour le projet auquel étaient destinées les contributions ou qu'il n'est plus disponible ;
 - la provision pour créances douteuses applicable aux contributions fixées est fondée sur l'expérience et sur des événements qui indiqueraient qu'un État membre est incapable de s'acquitter de son obligation ;
 - les contributions à recevoir à long terme actualisées représentent le solde des contributions impayées pour lesquelles les États ont conclu un accord en vue de régler leurs arriérés sur plusieurs années. L'actualisation est aussi appliquée à plusieurs autres contributions dues depuis longtemps compte tenu de la probabilité que de tels accords soient conclus pour régler les arriérés. Ces contributions sont comptabilisées au coût amorti (actualisé) selon la méthode du taux d'intérêt effectif ; elles sont donc présentées sans l'actualisation cumulative.
19. Les contributions en nature sont présentées à leur juste valeur. Les biens donnés pour soutenir directement des opérations ou des activités approuvées et pouvant être évalués de manière fiable sont comptabilisés. Les services fournis à titre gratuit ne sont pas comptabilisés, mais sont présentés dans les notes aux états financiers à titre d'information. Ces contributions comprennent l'utilisation de locaux, le transport et le personnel.

Immobilisations corporelles

20. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur. L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé sur la durée d'utilité selon la méthode de l'amortissement linéaire, à l'exception des terrains qui ne sont pas soumis à l'amortissement. La durée d'utilité estimative des catégories d'immobilisations corporelles est la suivante :

<u>Catégories</u>	<u>Durée d'utilité (années)</u>
Bâtiments	5-50
Technologies de l'information	3-5
Matériel de bureau, mobilier et agencements	5-12
Machines	3-7
Véhicules automobiles	3-10

21. Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif si leur coût est supérieur ou égal au seuil minimal, fixé à 3 000 CAD et à 25 000 CAD dans le cas d'améliorations locatives. Ce seuil est réexaminé périodiquement. Les améliorations locatives sont évaluées au coût et amorties sur la durée d'utilité résiduelle des améliorations ou sur la durée du bail, si celle-ci est inférieure.
22. Des analyses de dépréciation sont effectuées au moins une fois l'an pour toutes les immobilisations corporelles et toute perte de valeur est comptabilisée dans l'État de la performance financière. Les indicateurs de dépréciation comprennent notamment l'obsolescence et la détérioration des immobilisations corporelles ainsi que les flux de trésorerie provenant des immobilisations corporelles utilisées pour générer des recettes d'une activité commerciale.

Immobilisations incorporelles

23. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût historique diminué des amortissements cumulés et de toute perte de valeur. La comptabilisation des immobilisations incorporelles doit respecter des critères rigoureux, c'est-à-dire qu'elles doivent être identifiables, être contrôlées par l'OACI et apporter des avantages économiques futurs ou un potentiel de service pouvant être mesurés de manière fiable. La durée d'utilité résiduelle doit également être prise en compte. Certains critères particuliers ont également été définis pour exclure les éléments acquis à un coût inférieur à 5 000 CAD et à 25 000 CAD dans le cas des actifs générés en interne, en raison de la difficulté de mesurer avec précision les coûts de fonctionnement et de recherche internes à comptabiliser en dépenses et les coûts de développement à inscrire à l'actif. Comme le permet l'IPSAS 31, cette norme a été appliquée prospectivement à partir du 1^{er} janvier 2010.
24. L'amortissement est calculé sur la durée d'utilité estimative au moyen de la méthode linéaire. La durée d'utilité des catégories d'immobilisations incorporelles est la suivante :

<u>Catégorie</u>	<u>Durée d'utilité (années)</u>
Logiciel acquis à l'externe	3-6
Logiciel développé à l'interne	3-6
Permis, droits, etc.	2-6
Droits d'auteur	3-10

25. Les permis, droits et droits d'auteur sont amortis sur la durée de ces permis, droits ou droits d'auteur.
26. Les indicateurs de dépréciation comprennent notamment l'obsolescence et la détérioration des immobilisations incorporelles ainsi que les flux de trésorerie provenant des immobilisations incorporelles utilisées pour générer des recettes d'une activité commerciale.

Encaissements par anticipation

27. Les contributions volontaires reçues avant la mise à exécution de projets de coopération technique sont comptabilisées comme des encaissements par anticipation. Elles sont comptabilisées lorsque les exigences des contributeurs sont satisfaites, en général lorsque l'OACI a fourni les services ou lorsque les biens sont livrés au projet conformément aux conditions de l'accord entre les contributeurs et l'Organisation.
28. Les soldes de contributions non utilisées à remettre aux contributeurs et les fonds reçus avant que les services ne soient fournis ou que les biens ne soient livrés par l'OACI à des tierces parties sont pris en compte dans les encaissements par anticipation.
29. Les contributions reçues d'États membres avant l'exercice financier auquel elles se rapportent sont présentées dans les encaissements par anticipation.

Avantages du personnel

30. L'OACI comptabilise les catégories suivantes de prestations dues aux employés :
 - les prestations à court terme à verser dans les douze mois qui suivent la fin de la période comptable durant laquelle les employés ont rendu les services correspondants ;
 - les prestations postérieures à l'emploi, telles que les prestations d'assurance-maladie après la cessation de service ;
 - les autres prestations à long terme ;
 - les prestations de fin service.
31. L'OACI est une organisation affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU), qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse des pensions est un régime multiemployeurs capitalisé à prestations définies. Comme il est spécifié à l'article 3, alinéa b), des Statuts de la Caisse, peuvent s'affilier à la Caisse les institutions spécialisées ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements et d'indemnités et d'autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.
32. Ce régime expose les organisations affiliées à des risques actuariels associés aux employés actuels et aux anciens employés d'autres organisations affiliées à la Caisse, de sorte qu'il n'existe aucune base uniforme et fiable pour répartir les obligations, les actifs du régime et les coûts pour les organisations individuelles qui participent au régime. L'OACI et la Caisse, comme les autres organisations affiliées, ne sont pas en mesure de déterminer la part proportionnelle de l'OACI dans l'obligation de prestation définie, les actifs du régime et les coûts liés au régime d'une manière qui soit suffisamment fiable pour la comptabiliser. L'OACI a donc traité ce régime comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations définies, conformément aux exigences de la norme IPSAS 25. Les contributions de l'OACI au régime pendant l'exercice financier sont comptabilisées comme des dépenses dans l'état de la performance financière.

33. L'OACI comptabilise les gains et les pertes actuariels liés aux prestations d'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI) dans un compte de réserve. Conformément à la norme IPSAS 25, les gains et pertes actuariels pour les prestations postérieures à l'emploi peuvent être comptabilisés au fil du temps en utilisant la méthode de la réserve. Selon cette méthode, les gains ou pertes actuariels sont inscrits à l'actif net et ne sont comptabilisés ni en recettes ni en dépenses afin de tenir compte de la possibilité raisonnable que ces gains ou pertes soient révisés avec le temps. Pour les autres prestations liées à la cessation du service, telles que congés annuels et primes de rapatriement, les gains et pertes actuariels sont comptabilisés immédiatement et indiqués dans l'État de la performance financière.

Provisions et passifs éventuels

34. Les provisions pour futurs risques et charges sont comptabilisées lorsque l'OACI a une obligation légale ou implicite actuelle résultant d'événements passés, quand il est probable que l'OACI sera tenue d'éteindre cette obligation et quand le montant peut être estimé de manière fiable.
35. Les engagements qui ne satisfont pas aux critères de comptabilisation des passifs sont présentés dans les notes aux états financiers comme passifs éventuels lorsque leur existence ne peut être confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'OACI.

Information sectorielle et comptabilité par fonds

36. Un secteur est un groupe distinct d'activités pour lesquelles les informations financières sont présentées séparément afin de permettre l'évaluation des performances passées de l'entité en ce qui concerne la réalisation des objectifs et la prise de décisions au sujet de l'allocation future des ressources. L'OACI classe tous ses projets, toutes ses opérations et toutes les activités de ses fonds en deux secteurs : i) activités ordinaires et ii) activités des projets de coopération technique. L'OACI rend compte des opérations de chaque secteur durant l'exercice et des soldes à la fin de l'exercice. Les charges intersectorielles sont fondées sur des accords de projets.
37. Un fonds est une entité comptable en équilibre établie pour comptabiliser les opérations applicables à un objectif particulier. Les fonds sont séparés en vue de mener des activités précises ou d'atteindre certains objectifs conformément à des règlements, restrictions ou limitations spéciaux. Les états financiers sont préparés selon la méthode de la comptabilité par fonds et montrent en fin d'exercice la situation consolidée de tous les fonds de l'OACI. Les soldes de fonds représentent la valeur résiduelle cumulée des recettes et des dépenses.
38. Le secteur des activités ordinaires comprend le Fonds général et le Fonds de roulement du programme ordinaire, les comptes et fonds spéciaux administrés pour la sécurité, la sûreté, l'environnement et d'autres activités de soutien de l'Organisation. Les crédits non utilisés votés pour le Budget-Programme ordinaire du Fonds général peuvent être reportés à l'exercice suivant à certaines conditions. Les fonds particuliers et les comptes spéciaux sont établis par l'Assemblée ou le Conseil au titre du § 7.1 du Règlement financier, principalement pour des contributions ou des sommes spéciales affectées à des activités précises, et leurs soldes peuvent être reportés à l'exercice suivant. Les principales sources de financement de ce secteur sont les contributions fixées, les activités génératrices de recettes, ainsi que d'autres contributions volontaires et frais d'administration.
39. Le secteur des activités ordinaires comprend les fonds ou groupes de fonds suivants :

Le **Fonds du budget ordinaire** comprend :

- Le **Fonds général**, financé par les contributions des États membres établies d'après le barème de contribution déterminé par l'Assemblée, par les recettes accessoires, par le Fonds de génération de produits auxiliaires (ARGF) et par les avances provenant du **Fonds de roulement**. Le Fonds de roulement a été établi par l'Assemblée pour effectuer des avances au Fonds général selon les besoins afin de financer les crédits budgétaires en attendant la réception des contributions des États membres et à d'autres fonds dans des cas particuliers. Les montants avancés par le Fonds de roulement sont remboursés dès que des fonds sont disponibles dans le Fonds général et dans d'autres fonds.
- Le **Fonds d'immobilisations**, créé dans le but d'enregistrer les acquisitions et l'amortissement d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles pour les activités ordinaires.
- Le **Fonds renouvelable**, créé dans le but d'enregistrer toutes les opérations relatives aux prestations d'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI), notamment les obligations non capitalisées et autres passifs particuliers afin de les présenter séparément dans le secteur des activités ordinaires.
- Le **Fonds de génération de produits auxiliaires (ARGF)**, établi pour regrouper les activités génératrices de recettes et de recouvrement des coûts. Les comptes et fonds spéciaux de l'ARGF sont ouverts par le Secrétaire général conformément au § 7.2 du Règlement financier pour enregistrer tous les produits et dépenses liés aux activités qui s'autofinancent. Tout excédent qu'il n'est pas prévu d'engager ou de dépenser peut être viré au Fonds général et les soldes peuvent être reportés à l'exercice suivant. Les principales sources de financement de ce secteur sont les ventes de publications, de données et de services.
- Le **Fonds pour les dépenses des services d'administration et de fonctionnement (AOSC)**, établi au titre du § 9.4 du Règlement financier. Le Fonds AOSC recouvre les dépenses d'administration, de fonctionnement et de soutien des projets de coopération technique. Si le fonctionnement du Fonds AOSC pour un exercice donné se solde par un déficit, ce déficit est comblé en premier lieu au moyen de l'excédent cumulé du Fonds AOSC et, en dernier recours, au moyen du Budget-Programme ordinaire. Le Fonds AOSC est principalement financé par les frais généraux d'administration imputés aux projets de coopération technique, y compris les projets du PNUD.
- Le **Plan d'action pour la sûreté de l'aviation (ASPA)**, constitué de fonds réservés ainsi que des comptes/fonds spéciaux établis pour donner suite à l'approbation par le Conseil du Plan d'action pour la sûreté de l'aviation, qui comprend des projets à financer avec des fonds faisant partie des fonds d'affectation spéciale de la sûreté de l'aviation. Les activités relatives aux projets de l'ASPA sont financées par des contributions générales et des contributions réservées ainsi que par des services en nature comme il est indiqué à la Note 3.1.
- Le **Plan régional de mise en œuvre complet pour la sécurité de l'aviation en Afrique (Plan AFI)**, créé pour renforcer le leadership et la responsabilisation de l'OACI dans la coordination et la gestion des programmes dans la Région AFI et assurer l'efficacité de la mise en œuvre afin de corriger les carences en matière de sécurité et d'infrastructure.

- Les **Fonds de financement collectif** au titre des **Accords de financement collectif avec le Danemark et avec l'Islande**, qui reflètent les transactions des fonds établis pour rendre compte de la supervision par l'OACI de l'exploitation des services de navigation aérienne assurés par le Gouvernement de l'Islande et, au Groenland, par le Gouvernement du Danemark, et dont les coûts sont recouverts par les fournisseurs de services au moyen de redevances d'usage et de contributions payables par les gouvernements contractants. Les redevances d'usage sont perçues par le Royaume-Uni et sont remises directement aux Gouvernements de l'Islande et du Danemark. Les contributions sont imposées et perçues par l'OACI et remises aux gouvernements fournisseurs de services. Ces opérations sont donc comptabilisées en actifs et en passifs dans l'État de la situation financière. Ces fonds comprennent également le **Fonds du Système de surveillance de l'altitude dans la Région NAT**, créé pour rendre compte des opérations financières effectuées dans le cadre des dispositions de l'Arrangement sur le financement collectif d'un système de surveillance de l'altitude dans l'Atlantique Nord. Les fournisseurs de services recouvrent les coûts de fonctionnement et de maintenance en imposant des redevances d'usage pour tous les aéronefs civils qui effectuent des traversées de l'Atlantique Nord. Les redevances d'usage perçues par l'OACI sont payables directement aux fournisseurs de services et sont donc comptabilisées en actifs et en passifs.
- Le **Compte des mesures incitatives en vue du règlement des arriérés**, établi pour présenter dans un compte distinct une partie du paiement de certains arriérés de contributions des États membres pour financer certaines activités particulières de l'Organisation.
- Le **Fonds pour les technologies de l'information et des communications (TIC)**, établi pour financer les améliorations des systèmes informatiques et de communication de l'Organisation.
- Le **Fonds du Répertoire de clés publiques (RCP)**, qui est un fonds de recouvrement des coûts établi par le Conseil pour rendre compte des activités d'un projet visant à faciliter l'interopérabilité des passeports électroniques lisibles à la machine. Les opérations sont financées par des contributions volontaires et, conformément à l'accord, le solde du Fonds est comptabilisé en tant que montant dû aux États participants.
- Le **Fonds pour la sécurité (SAFE)**, créé par le Conseil pour améliorer la sécurité de l'aviation civile grâce à une approche basée sur la performance qui limitera les frais d'administration et n'entraînera pas de coûts dans le budget du Programme ordinaire de l'Organisation, tout en assurant que les contributions volontaires soient utilisées de façon responsabilisée, utile et opportune.
- Le **Fonds temporaire des rémunérations du personnel (TSSF)**, créé pour financer les services linguistiques qui ne sont pas pris en compte dans le budget ordinaire.
- **Autres fonds.** Incluant honoraires d'administration du financement collectif, Fonds du Programme universel d'audits de la supervision de la sécurité, Fonds environnemental, Fonds du Registre international, Fonds de coopération de la France et autres Fonds ou comptes spéciaux.
- L'OACI assure certains services de secrétariat dans le cadre d'un accord conclu avec la **Conférence européenne de l'aviation civile (CEAC)**, composée d'États membres de l'OACI. Les décaissements sont d'abord financés par les recettes de la CEAC perçues par l'OACI et, au besoin, par le Fonds général des fonds du Programme ordinaire, qui sont remboursés à l'OACI.

Le montant net à recevoir ou à payer pour toutes les opérations effectuées au nom de la CEAC est compris dans le montant dû par les organismes régionaux ou payable à ces organismes.

- Le **Fonds spécial de réserve (SRF)**, établi en application du paragraphe 7.1 du Règlement financier pour créer un mécanisme permettant de compenser un éventuel déficit lié à une diminution des recettes du Fonds AOSC pendant un exercice donné. Selon un mécanisme approuvé par le Conseil, qui a pris effet en 2014, les coûts indirects à recouvrer du fonds AOSC sont d'abord calculés au moyen d'une formule, mais le remboursement au budget ordinaire est plafonné à 1 200 000 CAD par année. Le SRF est financé par le montant excédant le virement annuel approuvé de 1 200 000 CAD, jusqu'à concurrence du montant calculé au moyen de la formule. Pour un exercice donné, en cas de déficit du remboursement du Fonds AOSC déterminé au moyen de la formule en question ci-dessus, le SRF est utilisé en complément du virement annuel du Fonds AOSC de 1 200 000 CAD au budget ordinaire.
 - **Bureau régional auxiliaire (RSO)**. Afin de renforcer la présence de l'OACI dans la Région Asie-Pacifique (APAC), un bureau régional auxiliaire y a été établi, dont le rôle est d'améliorer l'organisation et la gestion de l'espace aérien pour optimiser la performance de la gestion du trafic aérien (ATM) dans toute la région. Le bureau régional auxiliaire Asie-Pacifique a été installé à Beijing (République populaire de Chine). En vertu d'un accord conclu entre l'OACI et l'administration de l'aviation civile de la Chine (CAAC), celle-ci prend en charge toutes les dépenses d'exploitation du bureau auxiliaire.
40. Le secteur des activités des projets de coopération technique comprend les Fonds des projets de coopération technique, créés par le Secrétaire général au titre du § 9.1 du Règlement financier pour administrer les programmes de coopération technique. Les principales sources de financement de ce secteur sont les contributions volontaires aux accords de projets.
41. Les projets de coopération technique comprennent les arrangements du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les projets gérés dans le cadre des accords de Fonds d'affectation spéciale (FAS), des Accords de services de gestion (ASG) et des Accords du service des achats d'aviation civile (CAPS). Les opérations financières relatives aux arrangements du PNUD sont conformes aux directives de l'OACI et du PNUD. Les FAS et les ASG ont pour but de couvrir une grande variété de services de coopération technique et les accords de CAPS servent à fournir des services d'acquisition. L'OACI conclut également des accords de coopération technique appelés « contrats à prix forfaitaire » avec des États membres. Ces contrats diffèrent des accords ASG et FAS en ceci qu'ils sont de courte durée et pour un montant fixe. Les sous-recouvrements et sur-recouvrements de dépenses réelles sont comptabilisés dans le Fonds AOSC.

NOTE 2 : ACTIFS ET PASSIFS**Note 2.1 : Trésorerie et équivalents de trésorerie**

42. Les fonds déposés en banque le sont sur une base de placement en commun et les fonds qui ne sont pas requis immédiatement sont placés sous forme de dépôts à terme. Les soldes au 31 décembre sont les suivants :

	2014	2013
	<i>En milliers de CAD</i>	
Fonds en banque	62 368	39 997
Dépôts à terme	226 520	225 975
Total de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	288 888	265 972

43. Au 31 décembre 2014, le rendement moyen des dépôts à terme était de 0,42 % (0,29 % au 31 décembre 2013) et leur durée moyenne jusqu'à l'échéance était de 180 jours (150 jours en 2013). Les fonds de trésorerie comprennent 195 millions USD détenus dans des comptes d'épargne placement (204 millions USD au 31 décembre 2013) avec un taux d'intérêt moyen de 0,42 %. Les fonds en banque à la fin de l'exercice comprennent un montant équivalent de 3 882 000 CAD détenu pour le compte de la CEAC.

Note 2.2 : Contributions fixées, à recevoir des États membres

44. Les soldes nets des contributions à recevoir au 31 décembre se répartissent comme suit :

	2014	2013
	<i>En milliers de CAD</i>	
Courantes	3 491	13 597
Non courantes actualisées	3 716	3 058
Total net des contributions à recevoir	7 207	16 655

45. Les contributions à recevoir courantes sont celles qui sont dues dans les douze mois et les contributions à recevoir non courantes sont celles qui sont dues ou qu'il est prévu de recevoir plus de douze mois après la date des états financiers, comme le décrivent les méthodes comptables relatives aux créances et aux recettes. Les montants bruts et nets des contributions à recevoir sont les suivants :

	2014	2013
	<i>En milliers de CAD</i>	
Contributions fixées — Programme ordinaire	14 739	23 138
Moins :		
Provision pour créances douteuses	(594)	(501)
Actualisation cumulative des créances à long terme	(6 938)	(5 982)
Total des contributions nettes à recevoir	7 207	16 655

46. Le tableau suivant montre la répartition des contributions à recevoir pour le Programme ordinaire.

Années des contributions	2014		2013	
	<i>En milliers de CAD</i>	<i>%</i>	<i>En milliers de CAD</i>	<i>%</i>
2014	4 237	28,8	-	-
2013	1 835	12,4	14 005	60,5
2012	1 230	8,3	1 577	6,8
2011	911	6,2	1 016	4,4
2010 et avant	6 526	44,3	6 540	28,3
Total	14 739	100,0	23 138	100,0

47. Il n'y a eu aucune variation de la provision pour créances douteuses durant 2014.

	2013	Utilisation	Augmentation/ (diminution)	2014
	<i>En milliers de CAD</i>			
Provision totale pour créances douteuses	501	-	93	594

Le montant de 594 000 CAD représente le montant d'origine de 511 000 USD (501 000 CAD en 2010) dû à l'OACI par l'ancienne République fédérative socialiste de Yougoslavie, ajusté par une augmentation en raison de la perte de change de 93 000 CAD ; le règlement de ce montant est examiné à l'Assemblée générale des Nations Unies et on s'attend à ce que les États successeurs couvrent la dette.

48. Il n'y pas eu, en 2014, de passation par profits et pertes de contributions à recevoir. Une hausse ou une baisse de la provision pour créances douteuses représente une dépense pour la période et est comptabilisée dans l'État de la performance financière.

49. Il n'y avait pas de solde dans la provision pour réductions de produits de contributions en 2014.

50. Les variations, durant 2014, des contributions à recevoir à long terme actualisées sont les suivants :

	2013	Utilisation	Augmentation/ (diminution)	2014
	<i>En milliers de CAD</i>			
Contributions à long terme actualisées	3 058	1 615	(957)	3 716

51. L'actualisation des contributions à long terme représente le montant nécessaire pour porter le solde à recevoir à sa juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Puisque les parties non courantes ne seront pas perçues avant plus d'un an, elles sont actualisées à un taux d'intérêt. Ce montant est comptabilisé comme une réduction du solde des sommes à recevoir à long terme. Cette différence est ensuite comptabilisée en recettes de manière progressive sur la durée de la créance. L'actualisation est calculée en appliquant les taux de 2,4 à 4,3 % aux futurs versements prévus.

52. Les contributions à long terme actualisées se rapportent aux contributions à recevoir des États du Groupe A qui ont conclu des accords avec le Conseil pour régler leurs arriérés de contributions sur une période maximale de 20 ans, sans intérêts, et des États du Groupe B qui n'ont pas conclu d'accords et qui ont des arriérés de contributions de plus de trois ans. L'utilisation des 1 615 000 CAD comprend un montant de 2 065 000 CAD, qui correspond à la reclassification en long terme de montants d'arriérés moins les paiements reçus, durant l'exercice, d'États qui ont conclu des accords avec l'OACI, compensée par un gain de change de 450 000 CAD sur les créances à long terme. La diminution de 957 000 CAD est la diminution du solde des contributions à long terme actualisées. Suite à la session de l'Assemblée de l'OACI tenue en octobre 2013, la valeur marchande juste du solde de contributions à recevoir a été réévaluée. On a estimé que, même si toutes ces contributions à recevoir demeurent valides et sont dûment comptabilisées comme telles dans les comptes, la juste valeur marchande du solde des contributions à recevoir des États qui ont perdu leur droit de vote pour deux sessions consécutives de l'Assemblée devait être réduite davantage. En conséquence, les créances en question ont été actualisées en fonction d'un montant supplémentaire de 627 000 CAD en 2014. Comme il est impossible de prévoir quel État, le cas échéant, perdra son droit de vote pour les prochaines sessions de l'Assemblée, on ne peut pas estimer l'effet financier sur les créances actualisées des exercices futurs.

Note 2.3 : Créances, avances et autres actifs

53. Créances et avances :

	2014	2013
	<i>En milliers de CAD</i>	
Avances au personnel	1 176	925
Créances à recevoir d'institutions des Nations Unies	885	2 167
Autres	7 744	11 920
Total :	9 805	15 012

54. Les avances au personnel comprennent les indemnités pour frais d'études, les allocations de logement, les frais de déplacement et autres avantages du personnel.

55. Les créances à recevoir d'institutions des Nations Unies se rapportent à d'autres organisations internationales, principalement des organisations des Nations Unies.

56. Les autres créances comprennent des montants dus par des activités génératrices de recettes, comme ventes de publications, location de salles de conférence et de locaux de délégations.

57. La portion non courante des créances comprend un montant dû par la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC), un organisme régional. Ce montant provient de négociations entre l'OACI et la CAFAC pour le règlement des montants que la CAFAC doit à l'Organisation. Le 1^{er} janvier 2007, la CAFAC a assumé la pleine responsabilité des transactions et opérations financières auparavant effectuées par l'OACI en son nom. Ces créances non actualisées totalisent 622 000 CAD au 31 décembre 2014. Le montant actualisé dû par la CAFAC figurant dans les comptes s'élève à 490 000 CAD ; ce montant représente la portion non courante des créances (442 000 CAD au 31 décembre 2013).

58. Les **autres actifs courants** comprennent :

	2014	2013
	<i>En milliers de CAD</i>	
Taxe de vente provinciale recouvrable	343	467
Taxe de vente fédérale recouvrable	190	266
Dépenses prépayées	351	551
Impôt des États-Unis recouvrable	1 070	1 027
Taxe de vente française recouvrable	73	63
Total	2 027	2 374

Note 2.4 : Stocks

59. Les stocks de l'OACI comprennent le stock de documents publiés et imprimés par l'OACI pour la vente à la communauté de l'aviation civile internationale et les stocks d'articles hors taxes du Commissariat pour la vente aux personnes ayant le statut diplomatique.

60. Le tableau ci-dessous montre la valeur totale des stocks au 31 décembre.

	2014	2013
	<i>En milliers de CAD</i>	
Publications disponibles – produits finis	477	652
Matières premières et travail en cours	131	117
Total des publications	608	769
Total des articles du Commissariat	243	301
Total des stocks	851	1 070

61. Le tableau ci-après donne d'autres renseignements sur le rapprochement des stocks des publications et du Commissariat ; il montre le solde d'ouverture et les éléments ajoutés durant la période moins la valeur des stocks vendus et la provision pour dépréciation appliquée durant l'exercice.

	2014	2013
	<i>En milliers de CAD</i>	
Rapprochement des publications :		
Solde d'ouverture	769	950
Matières premières	401	614
Main-d'œuvre directe	1 186	1 276
Coûts indirects	204	262
Total des stocks acquis et produits	2 560	3 102
Moins : coût des publications vendues	(1 772)	(2 248)
Moins : dépréciation	(180)	(85)
Solde de clôture	608	769

	2014	2013
	<i>En milliers de CAD</i>	
Rapprochement des articles du Commissariat :		
Solde d'ouverture	301	171
Stocks acquis	362	551
Total des stocks acquis	663	722
Moins : coût des articles vendus	(420)	(421)
Solde de clôture	243	301

62. Les publications et les articles du Commissariat ainsi que les quantités établies par les systèmes de suivi des stocks de l'OACI sont validés par un inventaire physique des stocks.

63. Les stocks sont évalués en net de toute dépréciation constatée. Au cours de 2014, les stocks de publications dépréciées ont été évalués à 180 000 CAD et retirés des comptes de stocks. Ce retrait représente une charge pour l'exercice et figure au poste « dépenses générales de fonctionnement » dans l'État de la performance financière.

Note 2.5 : Immobilisations corporelles

64. Le coût des immobilisations corporelles comprend les éléments détenus au siège de l'OACI, à Montréal, ainsi que ceux qui sont détenus aux sept bureaux régionaux. Ces éléments présentent des avantages ou un potentiel de service pour l'Organisation qui en contrôle intégralement l'acquisition, l'emplacement physique, l'utilisation et la cession.

65. Comme il est indiqué à la Note 1 et comme le permet l'adoption initiale des IPSAS, les dispositions transitoires ont été appliquées à la comptabilisation initiale des immobilisations corporelles. Le tableau ci-après présente les immobilisations corporelles acquises depuis le 1^{er} janvier 2010 et inscrites à l'actif conformément aux IPSAS.

	Solde des coûts 1 ^{er} janvier 2014	Acquisitions durant l'exercice	Amortissement cumulé durant l'exercice	Solde de clôture 31 décembre 2014
	<i>En milliers de CAD</i>			
Mobilier et agencements	66	3	14	55
Équipement informatique	1 360	162	573	949
Équipement de bureau	553	3	107	449
Véhicules à moteur	210	23	58	175
Améliorations locatives	948	116	389	675
Machines	91	90	26	155
Améliorations locatives – Travaux en cours	72	-	-	72
Total	3 300	397	1 167	2 530

66. Aucune dépréciation des immobilisations corporelles n'a été constatée en 2014.

67. Avant le 1^{er} janvier 2010, le coût des biens non consommables, qui comprennent le mobilier, les véhicules, les ordinateurs et autre matériel de bureau, était porté en dépenses dans l'exercice où ces

biens étaient commandés, conformément au § 43 des normes comptables du système des Nations Unies (UNSAS). Ces actifs et d'autres immobilisations corporelles, sous contrats de location-financement, acquis avant le 1^{er} janvier 2010 n'ont pas été inscrits à l'actif et seront présentés dans l'État de la situation financière avant la période de transition prenant fin en 2015, comme l'autorise la norme IPSAS 17. Les engagements liés à ces contrats sont présentés à la Note 6.

68. L'immeuble du siège, la Maison de l'OACI, a été construit en 1995 et est la propriété d'une organisation du secteur privé. Cette propriété est louée par le Gouvernement du Canada pour une période de 20 ans, qui prend fin en 2016. En vertu de l'actuel Accord supplémentaire entre le Gouvernement du Canada et l'OACI, qui est en vigueur jusqu'en 2016, la totalité de la propriété est occupée par l'OACI. L'Organisation prend à sa charge 25 % des coûts de location et de fonctionnement, et le Gouvernement du Canada, 75 %. Celui-ci paie 100 % des taxes foncières et a l'option d'acquérir l'immeuble pour 23,5 millions CAD à la fin du bail. En 2013, un nouvel Accord supplémentaire a été signé entre le Gouvernement du Canada et l'OACI, dans lequel il est convenu que le Gouvernement du Canada exercera l'option d'acheter l'immeuble le 30 novembre 2016. Conformément à ce nouvel accord, le Gouvernement du Canada sera seul propriétaire de l'immeuble, et l'OACI occupera la totalité de la propriété. Le Gouvernement du Canada mettra l'immeuble à la disposition de l'OACI gratuitement pour une autre période de 20 ans commençant le 1^{er} décembre 2016 et se terminant le 30 novembre 2036. En outre, la part des frais de fonctionnement et d'entretien (O&M) payés par l'OACI passera de 25 % à 20 %. Le Gouvernement du Canada prendra donc à sa charge 80 % des frais de fonctionnement et d'entretien et, comme c'est le cas actuellement, 100 % des taxes foncières.
69. L'OACI possède aussi 46 % de la propriété du bureau régional EURNAT, à Paris, au coût d'origine de 1 145 000 CAD et le 54 % restant fait l'objet d'un contrat de location-financement nominal, qui constitue une contribution sous forme de services en nature (Note 3.1). Comme il est indiqué au § 67, les actifs acquis avant le 1^{er} janvier 2010 seront inscrits à l'actif durant la période de transition (2014-2015). Les autres immeubles occupés par l'OACI font l'objet d'un contrat de location simple ou d'un loyer nominal.
70. Les immobilisations corporelles non inscrites à l'actif sont présentées au coût moins les amortissements cumulés, comme si elles avaient amorties à partir de leur date d'acquisition. Le tableau ci-après présente les immobilisations corporelles, y compris les contrats de location-financement, acquises avant le 1^{er} janvier 2010 qui ne sont pas inscrites à l'actif puisque l'OACI applique les dispositions transitoires des IPSAS, comme il est indiqué à la Note 1.

	Solde d'ouverture 1 ^{er} janvier 2014	Amortissement pendant l'année	Solde de clôture 31 décembre 2014
<i>En milliers de CAD</i>			
Mobilier et accessoires	18	6	12
Équipement informatique et de bureau	15	6	9
Véhicules à moteur	20	15	5
Équipement détenu en vertu d'un contrat de location- financement	33	33	-
Total	86	60	26

71. Il n'y a pas de paiements annuels à effectuer en 2015 dans le cadre des obligations relatives au contrat de location-financement de l'équipement. L'obligation locative relative à l'équipement en vertu des contrats de location-financement est réduit à zéro à la fin de 2014. Les obligations relatives à la location du siège de l'OACI sont présentées à la Note 6.

Note 2.6 : Immobilisations incorporelles

72. Le tableau ci-après présente les immobilisations incorporelles reconnues dans les comptes depuis le 1^{er} janvier 2010.

	Solde d'ouverture 1 ^{er} janvier 2014	Acquisition pendant l'exercice	Amortissement pendant l'exercice	Solde de clôture 31 décembre 2014
<i>En milliers de CAD</i>				
Logiciel acquis	602	35	183	454
Logiciel (travaux en cours)	190	-	-	190
Autres actifs incorporels (site web)	210	-	47	163
Actifs incorporels – Licences et droits	48	-	42	6
Total	1 050	35	272	813

73. Après examen des immobilisations incorporelles pour en déterminer la dépréciation, il a été établi qu'aucune immobilisation incorporelle ne s'était dépréciée durant l'exercice.

Note 2.7 : Instruments financiers

2.7.1 Actifs et passifs financiers

74. Les méthodes comptables applicables aux instruments financiers sont indiquées à la Note 1. Les actifs financiers de l'OACI se divisent en prêts et en créances (aucun investissement dérivatif ni actif financier aliénable) et les soldes au 31 décembre sont répartis comme suit :

	2014	2013
<i>En milliers de CAD</i>		
Contributions fixées à recevoir (courantes)	3 491	13 597
Contributions fixées à recevoir (non courantes)	3 716	3 058
Créances et avances (courantes)	9 805	15 012
Créances et avances (non courantes)	490	442
Autres actifs	1 676	1 823
Total des actifs financiers	19 178	33 932

Tous les passifs financiers significatifs sont des instruments financiers comptabilisés au coût amorti.

75. L'OACI est exposée aux risques financiers indiqués dans les paragraphes suivants.

2.7.2 Risque de crédit

76. Le risque de crédit de l'OACI est largement réparti ; les méthodes de gestion des risques appliquées par l'OACI limitent le montant de son exposition au risque de crédit à une seule contrepartie et contiennent des lignes directrices relatives à la qualité minimale de crédit.

77. Le risque de crédit et le risque de liquidité associés à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie sont considérablement réduits en faisant en sorte que ces actifs financiers soient placés dans des fonds du marché monétaire très liquides et hautement diversifiés auprès de grandes institutions financières évaluées comme étant de première qualité par les principales agences de notation financière et/ou auprès d'autres contreparties solvables.

78. Les contributions à recevoir comprennent les montants dus par les États souverains. La Note 2.2 donne des renseignements détaillés sur ces contributions. Comme il est indiqué à la Note 1 et à la Note 2.2, les contributions à long terme sont évaluées au coût amorti (actualisé) selon la méthode de l'intérêt effectif. Comme ces créances ne portent pas intérêt, le taux d'intérêt utilisé pour calculer le coût actualisé est le taux applicable aux obligations à long terme du Gouvernement du Canada.

2.7.3 Risque de taux d'intérêt

79. L'OACI est exposée au risque de taux d'intérêt dans les dépôts à terme. Le taux moyen d'intérêt et la durée moyenne jusqu'à échéance pour 2014 sont indiqués à la Note 2.1. En raison du faible taux d'intérêt actuel, le niveau de risque est minime.

2.7.4 Risque de change

80. Au 31 décembre 2014, la trésorerie, l'équivalent de trésorerie et les investissements sont libellés en CAD (10 %) et en USD (78 %), qui sont les monnaies de base utilisées par l'Organisation (6 % en CAD et 87 % en USD au 31 décembre 2013). Les montants détenus en monnaies autres que le dollar canadien ou le dollar des États-Unis servent principalement à réaliser des activités opérationnelles en monnaies autres que le dollar canadien. En outre, les contributions à recevoir sont libellées dans les monnaies de base, soit 46 % en CAD et 54 % en USD (52 % en CAD et 48 % en USD au 31 décembre 2013).

81. À partir de 2010, afin de réduire au minimum l'exposition aux fluctuations du dollar des États-Unis, l'Organisation a adopté un système de contributions mixtes selon lequel une partie des contributions des États membres est exprimée en dollars des États-Unis et l'autre en dollars canadiens sur la base des besoins prévus dans chaque monnaie. Avec l'adoption de ce système, la direction estime qu'il n'est pas nécessaire de passer des contrats de change pour l'achat de dollars des États-Unis.
82. Les bons de commande pour les projets de coopération technique sont parfois établis en monnaies autres que le dollar canadien ou le dollar des États-Unis. Afin de limiter l'exposition aux fluctuations monétaires, l'Organisation a adopté une politique de couverture, selon laquelle les fonds sont achetés dans la monnaie de l'engagement au moment où le bon de commande est émis, dans les cas où la fluctuation monétaire pourrait avoir un impact notable sur la situation financière du projet. Un gain ou une perte de change est comptabilisée comme équivalant à l'écart entre l'UNORE et le taux spécifique en vigueur à la date de l'achat des fonds.

2.7.5 Risque de liquidité

83. Le Fonds de roulement a été augmenté de 6,0 millions USD à 8,0 millions USD lors de la 38^e session de l'Assemblée pour, au besoin, verser des avances au Fonds général afin de financer des crédits budgétaires en attendant la réception des contributions des États membres et d'autres fonds dans certains cas. En outre, les fonds sont déposés en banque sur une base de placement en commun et les fonds qui ne sont pas immédiatement requis sont investis dans des dépôts à terme.

Note 2.8 : Avances reçues

84. Les avances reçues comprennent les éléments suivants :

	2014	2013
	<i>En milliers de CAD</i>	
Contributions volontaires aux projets de coopération technique	216 388	222 372
Contributions fixées reçues par anticipation	6 218	2 160
Autres avances	5 052	4 543
Total	227 658	229 075

85. Les autres avances comprennent un versement anticipé de 560 000 CAD d'un État membre (France), 1 237 000 CAD pour des ventes de publications, 540 000 CAD d'une entreprise du secteur privé, 1 226 000 CAD d'États membres pour des activités de RCP, des produits différés et d'autres avances.

Note 2.9 : Montants à payer et passifs échus

86. Les montants à payer et les passifs échus se répartissent comme suit :

	2014	2013
	<i>En milliers de CAD</i>	
Charges à payer	4 050	5 827
Employés	1 978	988
Commercial	10 156	13 599
CEAC	3 882	4 350
Autres	2 215	1 534
Total	22 281	26 298

87. Les montants à payer aux fournisseurs correspondent aux montants dus pour les biens et les services pour lesquels des factures ont été reçues. Les passifs échus et autres montants à payer sont des passifs correspondant à des biens et des services qui ont été reçus par l'OACI ou fournis à l'OACI durant l'exercice et qui n'ont pas été facturés.

88. Dans certaines conditions, l'Organisation rembourse une partie des frais d'études payés par des employés de la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan international. Les passifs échus et autres montants à payer incluent un montant de 161 000 CAD correspondant aux frais d'études estimatifs payables à des employés mais pas encore réclamés à la fin de l'exercice.

Note 2.10 : Avantages du personnel

89. Les passifs correspondant aux avantages du personnel comprennent les prestations d'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI), les prestations de fin de service pour les jours de congé annuel accumulés, les primes de rapatriement à payer et autres montants à court terme.

	2014	2013
	<i>En milliers de CAD</i>	
Répartition :		
Courants	6 038	4 700
Non courants	147 528	103 045
Total	153 566	107 745

2.10.1 Évaluation des passifs correspondant aux avantages du personnel

90. Les passifs correspondant aux prestations de fin de service, aux congés annuels et aux primes de rapatriement, ainsi qu'aux prestations d'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI) sont déterminés par des actuaires-conseil indépendants. Ces avantages sont établis pour les fonctionnaires du siège et des bureaux régionaux visés par les Règles administratives de l'OACI.

91. Les autres avantages du personnel sont calculés par l'OACI sur la base de données individuelles et de l'expérience passée. Ils comprennent les montants estimatifs des primes de rapatriement et des congés annuels dus au personnel des projets de coopération technique à la cessation du service. Les

prestations dues au personnel des projets ne sont pas régies par le Statut et le Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies, mais par des conditions particulières prévues dans les projets de coopération technique.

92. Variations des passifs correspondant aux avantages du personnel durant 2014 :

	Solde d'ouverture 1^{er} janvier 2014	Utilisation	Augmentation/ (diminution)	Perte/(gain) actuariel	Solde de clôture 31 décembre 2014
<i>En milliers de CAD</i>					
Régime après cessation de service (ASHI)	87 656	(1 295)	6 596	36 924	129 881
Fin de service – Congés annuels	7 664	(693)	735	919	8 625
Fin de service – Primes de rapatriement	10 752	(1 018)	906	2 307	12 947
Autres avantages du personnel pour les experts internationaux	1 673	(821)	1 261	-	2 113
Total des passifs correspondant aux avantages du personnel	107 745	(3 827)	9 498	40 150	153 566

93. La colonne « Utilisation » représente les paiements effectués durant l'exercice. L'augmentation (diminution) pour l'ASHI, les congés annuels et les primes de rapatriement et autres avantages du personnel pour les experts internationaux s'établit comme suit :

	Coût de services rendus	Coûts d'intérêts	Total 2014	Total 2013
<i>En milliers de CAD</i>				
Régime après cessation de service (ASHI)	3 606	2 990	6 596	4 995
Fin de service – Congés annuels	478	257	735	743
Fin de service – Primes de rapatriement	550	356	906	902
Autres avantages du personnel	1 261	-	1 261	748
Total des passifs correspondant aux avantages du personnel	5 895	3 603	9 498	7 388

À titre comparatif, les pertes actuarielles (et les gains) s'établissent comme suit :

	2014	2013
	<i>En milliers de CAD</i>	
Régime après cessation de service (ASHI)	36 924	10 997
Fin de service – Congés annuels	919	(541)
Fin de service – Primes de rapatriement	2 307	(297)
Total des passifs correspondant aux avantages du personnel	40 150	10 159

94. Les pertes actuarielles pour congés annuels et primes de rapatriement plus coûts de services rendus au cours de l'exercice et coûts d'intérêts y compris ASHI s'élèvent au total à 11 463 CAD en 2014 (5 802 CAD en 2013) et sont inclus dans les dépenses de Fonds renouvelable.

2.10.2 Incidence d'une augmentation (diminution) d'un point de pourcentage de l'hypothèse tendancielle

95. Les IPSAS exigent que l'incidence d'un point de pourcentage dans l'hypothèse tendancielle soit indiquée dans les états financiers relatifs aux avantages après cessation de service :

Coûts de services rendus	Moins un point de pourcentage : diminution de 1 307 000 CAD Plus un point de pourcentage : augmentation de 1 725 000 CAD
Obligation au titre d'avantages acquis	Moins un point de pourcentage : diminution de 22 232 000 CAD Plus un point de pourcentage : augmentation de 28 527 000 CAD

2.10.3 Hypothèses et méthodes actuarielles

96. Chaque année, l'OACI analyse et choisit les hypothèses et les méthodes qu'utiliseront les actuaires dans l'évaluation de fin d'exercice pour déterminer les besoins en dépenses et en contributions pour les régimes après cessation de service de l'OACI (prestations postérieures à l'emploi et autres prestations de fin de service). Les hypothèses actuarielles doivent être indiquées dans les états financiers conformément à la norme IPSAS 25. En outre, chaque hypothèse actuarielle doit être indiquée en termes absolus. Les principales hypothèses et méthodes ci-après ont été employées pour déterminer la valeur des passifs correspondant aux prestations postérieures à l'emploi et autres prestations de cessation de service au 31 décembre 2014.

97. L'OACI utilise le taux des obligations du Gouvernement du Canada pour actualiser le passif relatif aux avantages du personnel. Certains pays n'ont pas de marché actif pour les obligations d'État ou ces obligations présentent plus de risques que les obligations de haute qualité des sociétés. Dans ces cas, il est préférable d'utiliser le taux des obligations des sociétés, qui se rapproche plus du taux sans risque. Cette question a été examinée par les actuaires de l'OACI, et il a été décidé que, dans le cas de l'OACI, l'utilisation du taux des obligations du Gouvernement du Canada était plus approprié que le taux des obligations des sociétés pour les raisons décrites au § 94 de la norme IPSAS 25 et parce qu'il existe un marché très actif d'obligations d'État au Canada. L'OACI a donc continué à utiliser le taux des obligations du Gouvernement du Canada pour actualiser le passif.

Hypothèses utilisées pour le régime d'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI) :

Méthode actuarielle	ASHI : La méthode de répartition des prestations au prorata des années de services jusqu'à ce que le fonctionnaire soit complètement admissible aux prestations de retraite.
Taux d'actualisation	2,40 % pour la comptabilité et le financement (3,30 % dans l'évaluation du 31 décembre 2013).
Taux tendanciels des frais médicaux et dentaires	Médicaments et autres soins de santé, de 10 à 4 % sur une période de 20 ans ; frais dentaires, 4 % sur 20 ans.
Rendement prévu des actifs	Sans objet puisque les régimes sont traités comme des régimes sans capitalisation.
Taux de change utilisé	1,00 USD contre 1,163 CAD (1,067 CAD dans l'évaluation précédente).
Coût des demandes d'indemnisation des frais médicaux et dentaires	Les coûts annuels moyens par personne, à 60 ans, sont de 2 000 CAD pour les coûts des médicaments, d'un montant de 300 CAD à 800 CAD pour les frais dentaires et de 400 CAD à 6 800 CAD pour d'autres frais médicaux.
Variation des frais médicaux et dentaires selon l'âge	Pour les médicaments au Canada, de 5,8 % à l'âge de 40 ans à 0 % à l'âge de 85 ans et plus. Pour les soins de santé au Canada, de 2,0 % à l'âge de 59 ans à 0,75 % à l'âge de 85 ans et plus. Pour les soins de santé à l'extérieur du Canada, de 2,7 % à l'âge de 40 ans à 0 % à l'âge de 90 ans et plus. Pour les soins dentaires, -0,5 % par année. Réduction du coût des médicaments à l'âge de 65 ans pour ceux qui sont couverts par un régime public d'assurance-médicaments au Canada, 73 % (78 % en 2013).
Frais administratifs annuels	Compris dans les coûts annuels par personne. Inflation à 3,25 % par an, à partir de 2015.
Table de mortalité	CPM 2014 avec l'échelle de projection CPM-B ; année de base 2014, comme en 2013.
Taux de sortie du régime	De l'âge de 20 ans à l'âge de 55 ans et plus : de 15 % à 0 %.
Âge de la retraite	Les fonctionnaires recrutés avant le 1 ^{er} janvier 1990, à 59 ans ; les fonctionnaires recrutés à cette date ou après, à 62 ans.
Couverture des personnes à charge au moment de la retraite	60 % (60 % en 2013). Il est supposé que les conjointes ont cinq ans de moins que les conjoints. Aucun enfant par famille à l'âge de la retraite.

Hypothèses utilisées pour les congés annuels et les primes de rapatriement :

Méthode actuarielle	Congés annuels et primes de rapatriement : valeur actuarielle actuelle des prestations futures avec projection des salaires.
Taux d'actualisation	2,40 % par an (3,30 % dans l'évaluation précédente).
Augmentation des traitements	2,40 % par an de 2015 à 2016 ; 3,25 % par la suite.
Accumulation nette de jours de congé dans le solde des congés annuels	De 8 jours au cours de la première année jusqu'à 0 pour 35 ans de service et plus, jusqu'à un maximum de 90 jours.
Sorties du régime en raison d'un départ volontaire	10 % (10 % en 2013).
Déménagement des effets lors du rapatriement	17 100 CAD par fonctionnaire avec une augmentation annuelle de 3,25 %.
Coûts de déplacement	7 500 CAD par fonctionnaire avec une augmentation annuelle de 3,25 %.

2.10.4 Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU)

98. Les Statuts de la Caisse indiquent que le Comité mixte doit faire effectuer une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans par l'actuaire-conseil. L'usage du Comité mixte a été de faire effectuer cette évaluation tous les deux ans en utilisant la méthode des agrégats avec entrants. L'objet premier de l'évaluation actuarielle est de déterminer si les actifs actuels et les actifs futurs estimatifs de la Caisse seront suffisants pour couvrir les passifs.
99. L'obligation financière de l'OACI à l'égard de la Caisse consiste en sa contribution obligatoire, calculée au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement : 7,9 % pour les participants, et 15,8 %, pour les organisations affiliées), ainsi qu'en une part du déficit actuariel éventuel aux termes de l'article 26 des Statuts de la Caisse. Les paiements correspondant à la part de déficit ne sont effectués que si l'Assemblée générale des Nations Unies invoque les dispositions de l'article 26, après avoir constaté la nécessité de ces paiements sur la base d'une évaluation actuarielle déterminant que les avoirs de la Caisse ne sont pas suffisants pour couvrir ses engagements à la date de l'évaluation. Pour combler cette insuffisance, chaque organisation affiliée doit apporter une contribution proportionnelle au montant total des cotisations qu'elle a payées au cours des trois années précédant la date d'évaluation.
100. L'évaluation actuarielle effectuée au 31 décembre 2013 a mis en évidence un déficit actuariel de 0,72 % (1,87 % dans l'évaluation de 2011) de la masse des rémunérations aux fins de la pension, ce qui signifie que le taux de contribution théorique nécessaire à la réalisation de l'équilibre au 31 décembre 2013 était de 24,42 % de la masse des rémunérations aux fins de la pension, par rapport au taux de contribution réel de 23,7 %. La prochaine évaluation actuarielle sera effectuée au 31 décembre 2015.
101. Au 31 décembre 2013, le taux de capitalisation de l'actif actuariel par rapport aux provisions techniques, sans ajustement futur des pensions, était de 127,5 % (130 % dans l'évaluation de 2011). Le taux de capitalisation était de 91,2 % (86,2 % dans l'évaluation de 2011) lorsque le système actuel d'ajustement des pensions était pris en compte.
102. Après une évaluation des avoirs de la Caisse, l'actuaire-conseil a conclu que des paiements correspondant à la part de déficit aux termes de l'article des Statuts de la Caisse n'étaient pas nécessaires, au 31 décembre 2013, étant donné que la valeur actuarielle des avoirs excédait la valeur actuarielle de l'ensemble des passifs échus de la Caisse. De plus, la valeur marchande des avoirs excédait aussi la valeur actuarielle de l'ensemble des passifs échus à la date de l'évaluation. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'Assemblée générale des Nations Unies n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.
103. En décembre 2012 et en avril 2013, l'Assemblée générale a autorisé un relèvement à 65 ans de l'âge normal de la retraite et une hausse de l'âge réglementaire de la cessation de service, respectivement, pour les nouveaux participants à la Caisse, avec effet au plus tard à compter du 1^{er} janvier 2014. La modification connexe à apporter aux Statuts de la Caisse a été approuvée par l'Assemblée générale en décembre 2013. L'augmentation de l'âge normal de la retraite est prise en compte dans l'évaluation actuarielle de la Caisse au 31 décembre 2013.
104. En 2014, les cotisations versées à la CCPPNU par l'OACI s'élevaient à 18,3 millions USD, soit 20,2 millions CAD (19,0 millions USD soit 19,6 millions CAD en 2013). Les cotisations de 2015 devraient être du même ordre.

105. Le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU effectue un audit annuel de la CCPPNU et présente chaque année un rapport sur l'audit au Comité mixte de la Caisse. La CCPPNU publie des rapports trimestriels sur ses investissements ; ils peuvent être consultés sur le site web de la Caisse (www.unjspf.org).

2.10.5 Dispositions relatives à la sécurité sociale pour les fonctionnaires titulaires de contrats de service

106. Les employés de l'OACI sous contrat de service sont habituellement admissibles à la sécurité sociale selon les conditions et normes locales. Cependant, l'OACI n'a pris aucun arrangement global concernant la sécurité sociale dans le cadre des contrats de service. Les prestations peuvent être obtenues du système national de sécurité sociale, de régimes privés locaux ou sous forme d'indemnités en espèces dans le cas d'un régime propre à l'Organisation. Les contrats de service stipulent que leurs titulaires doivent être couverts par la sécurité sociale conformément à la législation du travail et aux pratiques locales. Les employés sous contrat de service ne sont pas des membres du personnel de l'OACI et n'ont pas droit aux avantages normalement accordés aux membres du personnel.

Note 2.11 : Crédits aux gouvernements contractants/fournisseurs de services

107. Ces crédits comprennent les contributions des gouvernements contractants qui sont perçues par l'OACI au nom des gouvernements fournisseurs de services au titre des Accords de financement collectif avec le Danemark et avec l'Islande, et qui doivent être remises aux gouvernements contractants/fournisseurs de services. Ce passif comprend aussi les redevances d'usage perçues par l'OACI pour le compte des gouvernements fournisseurs de services au titre de l'Arrangement de financement collectif pour le système de contrôle des performances de maintien d'altitude dans la Région NAT.

Note 2.12 : Actifs nets (déficit net cumulé)

108. Les actifs nets comprennent le déficit cumulé et les réserves de l'Organisation à la fin de l'exercice. Les soldes de clôture sont la participation résiduelle de l'OACI aux actifs après déduction de tous ses passifs. Vu que les passifs dépassent les actifs, il est prévu que le financement futur couvrira le déficit cumulé. Les variations du déficit cumulé et des réserves sont présentées dans l'État III.

109. Les réserves se composent de :

	2014	2013
	<i>En milliers de CAD</i>	
Activités régulières		
Report de crédits (État V)	17 807	11 288
Gain (perte) actuariel cumulé sur ASHI	(54 048)	(17 124)
Montants réservés dans le Fonds du plan d'incitation	237	237
	(36 004)	(5 599)
Activités des projets de coopération technique	(57)	(14)
Total	(36 061)	(5 613)

110. Aucun montant n'a été réservé dans le Fonds du plan d'incitation pour 2014 à titre de financement additionnel en raison de la situation de déficit de trésorerie de l'OACI (voir Résolution A38-25 de l'Assemblée).

111. Les réserves des activités des projets de coopération technique comprennent l'écart de la conversion de dollars des États-Unis (USD) en dollars canadiens (CAD) pour comptabiliser les activités des projets de coopération technique dans la monnaie de présentation (CAD).

NOTE 3 : RECETTES ET DÉPENSES

Note 3.1 : Contributions — Services rendus en nature

112. En vertu d'ententes distinctes conclues entre l'Organisation et les Gouvernements du Canada, de l'Égypte, de la France, du Pérou, du Sénégal, de la Thaïlande et du Mexique, ces gouvernements se sont engagés à prendre à leur charge la totalité ou une partie du loyer des locaux situés sur leurs territoires respectifs. Le Gouvernement du Canada prend à sa charge la majeure partie des dépenses de fonctionnement et d'entretien des locaux du siège. Ces contributions en nature ne sont pas enregistrées dans les comptes mais elles sont présentées ci-après pour information.
113. La juste valeur des contributions en nature aux activités ordinaires, estimée d'après les contrats de location ou, en l'absence de contrat, d'après la valeur marchande estimative, est la suivante :

	2014	2013
	<i>En milliers CAD</i>	
Canada	21 923	22 804
Égypte	156	141
France	585	550
Pérou	473	459
Sénégal	152	132
Thaïlande	1 295	1 299
Total	24 584	25 385

114. La contribution du Canada indiquée ci-dessus comprend un montant équivalant à 1 697 000 CAD (1 694 000 CAD en 2013) du Gouvernement du Québec pour les locaux de la Tour Bell à Montréal fournis à la Direction de la coopération technique.
115. Les services et les déplacements du personnel sont aussi assurés gratuitement par ces États pour les activités ordinaires. La valeur de ces contributions est évaluée sur la base de leur coût pour l'État donateur pour chacune des activités suivantes :

	2014	2013
	<i>En milliers de CAD</i>	
Sûreté de l'aviation	2 186	1 178
Sécurité de l'aviation	3 277	2 159

116. Le Gouvernement du Mexique fournit aussi une contribution en espèces pour la location du Bureau régional de Mexico. En 2014, cette contribution s'élevait à 161 000 CAD (140 000 CAD en 2013) et est comprise dans les recettes.

Note 3.2 : Recettes

117. Les recettes comptabilisées pour l'exercice comprennent principalement les contributions aux projets de coopération technique qui ont été mis en œuvre au cours de l'année et les contributions fixées. Les contributions fixées sont prélevées en partie en dollars canadiens et en partie en dollars des États-Unis pour financer une importante portion des crédits. Les recettes comptabilisées durant l'exercice sont composées comme suit :

	2014	2013
	<i>En milliers de CAD</i>	
Contributions des États décidées par l'Assemblée	86 120	88 727
	2 130	–
Contribution d'un nouvel État	–	52
Écarts de change	2 490	(1 337)
Diminution (augmentation) de la provision pour actualisation des créances à long terme	(955)	(4 322)
Total	89 785	83 120

118. Le tableau suivant donne les renseignements pour les **autres activités génératrices de recettes** :

	2014	2013
	<i>En milliers de CAD</i>	
Vente de publications et services d'impression	4 557	4 866
Services aux délégations	2 200	2 293
Événements et symposiums	1 831	1 509
Redevances sur publications	1 085	940
Droits de licence (marchandises dangereuses)	1 117	993
Périodiques	498	944
Ventes du Commissariat	539	620
Sites web	448	490
Accords de licence et partenariats en statistiques	424	375
Formation/évaluations, cours et droits d'adhésion	2 241	1 285
Autres	667	634
Total	15 607	14 949

119. Les **autres recettes** comprennent les éléments suivants :

	2014	2013
	<i>En milliers de CAD</i>	
Frais de service	563	520
Primes d'assurance responsabilité professionnelle	383	400
Frais d'agent de voyage	118	97
Produits d'intérêts	308	266
Gain de change	3 697	3 081
Autres	1 005	690
Total	6 074	5 008

120. Les autres recettes comprennent un gain de change de 8 100 000 CAD attribuable à un fonds autre que le Fonds du budget ordinaire (un gain de change de 1 244 CAD a été comptabilisé dans les autres recettes en 2013).

121. Le gain de change de 2 406 CAD attribuable au Fonds du budget ordinaire est présenté sous la rubrique des autres recettes. En 2013, un gain de change de 1 828 CAD a été comptabilisé dans les catégories « Autres produits » de l'état de la performance financière.

Note : 3.3 Dépenses

3.3.1 Rémunérations et avantages des employés

122. Les rémunérations comprennent les traitements et salaires des employés de l'Organisation, des experts des services internationaux extérieurs et des experts d'accords d'assistance opérationnelle (OPAS) pour projets de coopération technique, ainsi que les avantages tels qu'assurance-maladie, congés annuels, rapatriement, frais d'études, allocations d'affectation et de réaffectation, indemnités de cessation d'emploi et contributions de l'OACI à la CCPNU.

3.3.2 Fournitures, matières consommables et divers

123. Ces dépenses comprennent l'acquisition de biens et services pour fonds d'affectation spéciale, accords de services de gestion, service des achats de l'aviation civile et projets du PNUD dans le cadre d'activités de projets de coopération technique.

3.3.3 Dépenses générales de fonctionnement

124. Les dépenses générales de fonctionnement comprennent principalement la location, l'entretien et le fonctionnement de locaux, les dépenses de technologie de l'information et d'imprimerie. Aussi incluse est la dépréciation d'actifs tangibles s'élevant à 1 167 000 CAD et 272 000 CAD pour l'amortissement d'actifs intangibles (1 066 000 CAD et 233 000 CAD respectivement en 2013).

3.3.4 Déplacements

125. Les frais de déplacement comprennent les voyages pour missions, incluant billets d'avion, allocations journalières de subsistance et frais terminaux.

NOTE 4 : COMPARAISON ENTRE LES MONTANTS BUDGÉTISÉS ET LES MONTANTS RÉELS

126. Les états financiers et le Budget-Programme ordinaire approuvé de l'OACI ne sont pas présentés selon la même méthode. Dans l'État de la performance financière, les dépenses s'appliquent à tous les fonds de l'Organisation et sont classés selon leur nature. Dans l'État de la comparaison entre les montants budgétisés et les montants réels, les dépenses sont classées par objectif stratégique et par stratégie d'exécution de soutien pour le budget du Fonds général du Programme ordinaire. L'autre budget approuvé publiquement disponible concerne le Fonds AOSC du Programme de coopération technique.
127. L'Assemblée autorise, séparément pour chaque exercice du triennat, des dépenses en dollars canadiens pour le Programme ordinaire et approuve le total des prévisions budgétaires indicatives du Fonds AOSC. Les budgets peuvent ensuite être modifiés par le Conseil ou par délégation de pouvoirs.
128. Comme le requièrent les IPSAS, un rapprochement sur une base comparable entre les montants réels de l'État de comparaison entre les montants budgétisés et les montants réels (État V) et les montants réels de l'État des flux de trésorerie (État IV) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 est présenté ci-après.

	Opérations	Investissement	Financement	Total
	<i>En milliers de CAD</i>			
Montant réel sur une base comparable (État V)	(86 205)	-	-	(86 205)
Différences de base – Taux de change	(2 490)	-	-	(2 490)
Différences de présentation	110 726	130	-	110 856
Différences d'entité	2 370	346	(1 961)	755
Montants réels de l'État des flux de trésorerie (État IV)	24 401	476	(1 961)	22 916

129. Les différences de base surviennent lorsque le budget approuvé est établi sur une base autre que la méthode comptable utilisée pour préparer les états financiers. En ce qui concerne l'OACI, une importante différence apparaît lorsque le taux de change utilisé pour préparer le budget en dollars canadiens est différent des taux de change mensuels des Nations Unies. L'État des crédits, présenté dans l'État de la comparaison entre les montants budgétisés et les montants réels (État V) fait le rapprochement entre les crédits approuvés du Budget-Programme ordinaire et les dépenses correspondantes du Fonds général du Programme ordinaire au taux UNORE et au taux de change budgétaire.

130. Les différences temporelles surviennent lorsque la période budgétaire diffère de la période de référence considérée dans les états financiers. Il n'y a pas de différences temporelles pour l'OACI en ce qui concerne le rapprochement du budget et des montants réels.
131. Les différences de présentation surviennent lorsqu'il y a des différences dans les formats et les systèmes de classification adoptés pour la présentation de l'État des flux de trésorerie et l'État de comparaison entre les montants budgétisés et les montants réels. L'État des flux de trésorerie indique les incidences nettes des encaissements et des décaissements et l'État de comparaison entre les montants budgétisés et les montants réels montre les dépenses réelles autorisées par les crédits.
132. Les différences d'entité surviennent lorsque le budget omet des programmes ou des entités faisant partie de l'entité pour laquelle les états financiers sont préparés. Les différences d'entité représentent les flux de trésorerie des Fonds qui figurent dans les états financiers, font partie des activités de l'OACI et sont financés par des ressources extrabudgétaires, mais qui sont exclus du processus budgétaire du Programme ordinaire. Elles se rapportent à d'autres activités ordinaires et aux activités de coopération technique.
133. En ce qui concerne le Fonds AOSC, les montants budgétisés ne représentent que des prévisions budgétaires indicatives. Le total des prévisions budgétaires révisées du Fonds AOSC est comparé au montant réel indiqué dans la Présentation du Secrétaire général sur les états financiers, qui comprend aussi des explications sur les différences importantes entre le budget original et le budget final, et les montants réels.

NOTE 5 : INFORMATION SECTORIELLE

Note 5.1 : État de la situation financière et État de la performance financière par secteur

134. L'information sectorielle est requise par les IPSAS et est décrite à la Note 1. Les tableaux ci-dessous présentent la situation financière et la performance financière par secteur. Certaines activités entre les deux secteurs conduisent à des opérations comptables qui créent des soldes de recettes et de dépenses intersectorielles dans les états financiers. Les opérations intersectorielles sont indiquées dans les tableaux figurant plus haut afin de présenter ces opérations comptables avec exactitude ; elles sont ensuite supprimées pour le rapprochement avec les États I et II.
135. Le secteur des activités ordinaires comprend des recettes d'honoraires d'administration de 8,1 millions CAD (8,4 millions CAD en 2013) imputées par le Fonds AOSC aux projets de coopération technique. Un montant équivalent est inclus à titre de frais généraux d'administration dans le secteur des projets de coopération technique et autres charges. Le montant dû aux projets de coopération technique par le secteur des activités ordinaires au 31 décembre 2014 s'élevait à 1 528 000 CAD (1 029 000 CAD au 31 décembre 2013). Ces montants sont supprimés pour la présentation.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
SITUATION FINANCIÈRE PAR SECTEUR
AU 31 DÉCEMBRE 2014
(en milliers de C.A.D.)

	Note	Activités ordinaires		Activités des projets de coopération technique		Élimination		Total	
		2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
ACTIFS									
ACTIFS COURANTS									
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.1	67 070	39 102	221 818	226 870			288 888	265 972
Contributions à recevoir des États membres	2.2	3 491	13 597					3 491	13 597
Solides intersectionnels	2.3	341	364	1 187	665	(1 528)	(1 029)	9 805	15 012
Créances et avances	2.4	4 627	6 693	5 178	8 319			851	1 070
Stocks	2.3	851	1 070	209	360			2 027	2 374
Autres		1 818	2 014						
		78 198	62 840	228 392	236 214	(1 528)	(1 029)	305 062	298 025
ACTIFS NON COURANTS									
Contributions à recevoir des États membres	2.2	3 716	3 058					3 716	3 058
Créances et avances	2.3	490	442					490	442
Immobilisations corporelles	2.5	2 530	3 300					2 530	3 300
Immobilisations incorporelles	2.6	813	1 050					813	1 050
		7 549	7 850					7 549	7 850
TOTAL DES ACTIFS		85 747	70 690	228 392	236 214	(1 528)	(1 029)	312 611	305 875
PASSIFS									
PASSIFS COURANTS									
Encassements par anticipation	2.8	11 270	6 703	216 388	222 372			227 658	229 075
Dettes fournisseurs et charges à payer	2.9	12 333	14 114	9 948	12 184			22 281	26 298
Avantages du personnel	2.1	3 925	3 028	2 113	1 672	(1 528)	(1 029)	6 038	4 700
Solides interfonds		1 528	1 029						
Crédits aux gouvernements contractants/fournisseurs de services	2.11	1 446	1 443					1 446	1 443
		30 502	26 317	228 449	236 228	(1 528)	(1 029)	257 423	261 516
NON-CURRENT LIABILITIES									
Avantages du personnel	2.1	147 528	103 045					147 528	103 045
		147 528	103 045					147 528	103 045
TOTAL DES PASSIFS		178 030	129 362	228 449	236 228	(1 528)	(1 029)	404 951	364 561
ACTIF NET									
Déficit cumulé	2.12	(56 279)	(53 073)					(56 279)	(53 073)
Réserves	2.12	(36 004)	(5 599)	(57)	(14)			(36 061)	(5 613)
ACTIF NET (DÉFICIT CUMULÉ)		(92 283)	(58 672)	(57)	(14)			(92 340)	(58 686)
TOTAL DES PASSIFS ET DE L'ACTIF NET		85 747	70 690	228 392	236 214	(1 528)	(1 029)	312 611	305 875

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme ne correspond pas toujours au total.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
PERFORMANCE FINANCIÈRE PAR SECTEUR
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014
(en milliers de CAD)

NOTE 5.3

	Note	Activités ordinaires		Activités des projets de coopération technique		Élimination		Total	
		2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
PRODUITS									
Contributions aux accords de projets	3.2			139 596	132 667			139 596	132 667
Contributions fixées	3.2	89 785	83 120					89 785	83 120
Autres activités génératrices de produits	3.2	15 607	14 949					15 607	14 949
Autres contributions volontaires		12 442	8 215					12 442	8 215
Produits de redevances administratives		8 326	8 596			(8 144)	(8 414)	182	182
Autres produits	3.2	5 566	4 746	508	262			6 074	5 008
		131 726	119 626	140 104	132 929	(8 144)	(8 414)	263 686	244 141
CHARGES									
Traitements et avantages du personnel	3.3	101 873	98 420	41 407	42 119			143 280	140 539
Fournitures, consommables et autres	3.3	213	651	78 464	73 499			78 677	74 150
Charges opérationnelles générales	3.3	16 086	15 216	1 512	1 518			17 598	16 734
Déplacements	3.3	5 608	5 138	4 220	3 488			9 828	8 626
Réunions		1 894	2 273					1 894	2 273
Formation				3 269	2 083			3 269	2 083
Frais généraux d'administration		779	708	7 928	8 218	(7 928)	(8 218)	3 867	2 516
Autres charges				3 304	2 004	(216)	(196)		
		126 453	122 406	140 104	132 929	(8 144)	(8 414)	258 413	246 921
EXCÉDENT NET/(DÉFICIT) DE L'EXERCICE		5 273	(2 780)					5 273	(2 780)

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme ne correspond pas toujours au total.

NOTE 6 : ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS**Note 6.1 : Engagements**

136. Les engagements de location se rapportent principalement aux locaux de l'OACI.

	2014	2013
	<i>En milliers de CAD</i>	
Obligations locatives liées à l'immeuble du siège :		
1 – 5 ans	5 259	8 037
Après 5	-	-
Total des obligations locatives	5 259	8 037

137. Le contrat de location du siège expire le 30 novembre 2016 et inclut une option d'achat à cette date. Les coûts de location de l'immeuble sont remboursés par les gouvernements hôtes au taux de 75 % pour l'immeuble du siège et de 100 % pour les locaux de la Tour Bell, qui font aussi partie du siège. Les engagements s'appliquent donc à la portion de 25 % du loyer que l'OACI doit payer au gouvernement hôte. Le tableau ci-dessus n'indique aucune obligation pour le bureau de Paris car, comme il est indiqué à la Note 2, une partie du bureau de Paris est propriété de l'OACI et l'autre partie est propriété de la France et louée à l'OACI pour un prix symbolique.

138. Les obligations des prochaines années liées aux locations non immobilières (y compris les contrats de location-financement) sont réduites à zéro à la fin de 2014 (33 000 CAD au 31 décembre 2013). Les contrats de location non immobilière s'appliquaient principalement à la location des photocopieuses et du matériel d'impression, comme il est indiqué à la Note 2.5.

139. Les futures recettes minimales liées aux contrats de location simple non résiliables s'élèvent au total à 1,8 million CAD pour 2015 (1,8 million CAD en 2014). Ces recettes de location proviennent de la location de locaux aux délégations.

Note 6.2 : Obligations légales, passifs éventuels et actifs éventuels

140. Un montant de 30 000 CAD lié à l'action en justice en cours intentée par un ancien employé a été comptabilisé en 2014. Il n'y a aucun passif éventuel dû à des poursuites ou réclamations qui pourraient avoir des conséquences financières significatives pour l'OACI.

141. L'Organisation a été l'objet d'un certain nombre de poursuites et de revendications relativement à des projets de coopération technique en Amérique du Sud. Il s'agit surtout de revendications de personnes qui demandent des paiements additionnels en vertu de la législation locale du travail, au-delà de ce qui était prévu dans leur contrat d'emploi. Les revendications s'élèvent au total à 2,8 millions USD (2,1 millions USD au 31 décembre 2013). Il est peu probable que l'OACI doive supporter des conséquences financières, étant donné que les gouvernements concernés se sont engagés, dans les accords de base sur les projets, à absorber toutes conséquences financières résultant de pareilles revendications.

NOTE 7 : INFORMATION CONCERNANT LES PARTIES LIÉES ET LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Note 7.1 : Principaux dirigeants

	Nombre de personnes (personnes/ années)	Traitements et ajustements de poste	Indemnités	Régimes de pension et d'assurance- maladie	Rémunération totale	Avances sur indemnités	Prêts non remboursés
<i>(en milliers de CAD)</i>							
Principaux dirigeants	14	2 441	146	640	3 227	45	-

142. Les principaux dirigeants sont les membres du Groupe de gestion de haut niveau (SMG) du Secrétariat, composé du Secrétaire général, des directeurs au siège, du Sous-Directeur des finances et du Chef du Bureau de l'évaluation et de la vérification interne. Les membres de la haute direction ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités de l'OACI et d'établir les politiques. Les principaux dirigeants comprennent aussi le Président du Conseil et d'autres principaux dirigeants qui peuvent influencer sur les décisions de la haute direction. Le Conseil se compose de 36 États membres, sans désignation de personnes spécifiques.
143. La rémunération globale payée aux principaux dirigeants comprend le traitement net, l'ajustement de poste, des indemnités telles que l'indemnité de représentation, la prime de rapatriement, l'indemnité pour frais d'études, l'allocation de logement ainsi que les cotisations de l'employeur à la Caisse des pensions et au régime d'assurance-maladie. Les indemnités et la rémunération totale comprennent les encours des avances sur les indemnités, constitués des avances sur les indemnités pour frais d'études.
144. Les principaux dirigeants ont également droit à des prestations postérieures à l'emploi (Note 2.10) au même titre que les autres employés. Ces prestations ne pouvant être quantifiées avec précision sur une base individuelle, et elles ne sont pas comprises dans le tableau ci-dessus.
145. Les principaux dirigeants sont des participants ordinaires à la CCPPNU, à l'exception de la plupart des fonctionnaires des catégories D-2 et au-dessus, qui ne participent pas à la CCPPNU. Les montants versés par l'OACI en remplacement des cotisations au régime, qui représentent 15,8 % de la rémunération considérée aux fins de la pension, sont inclus dans la rémunération totale.

146. La rémunération totale comprend aussi un montant de 155 000 CAD versé durant l'année aux proches d'un dirigeant principal. Ces proches travaillent dans d'autres directions et sans rapport hiérarchique direct avec le dirigeant en question.

Note 7.2 : Opérations entre parties liées

À moins d'indication contraire dans les présents états des recettes d'opérations sans contrepartie directe, y compris les contributions en nature, toutes les opérations effectuées avec des tiers, notamment des organismes des Nations Unies, sont réalisées à leur juste valeur dans le cadre d'une relation normale entre fournisseur ou client et dans des conditions normales de concurrence.

NOTE 8. : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

147. La date de clôture de l'OACI est le 31 décembre 2014. À la date de signature des présents états financiers par le Secrétaire général, aucun événement favorable ou défavorable important ne s'était produit entre la date du bilan et la date à laquelle la publication des états financiers a été autorisée.

**PARTIE IV : TABLEAUX
(NON VÉRIFIÉS)**

IV-1

Tableau A

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

ACTIVITÉS ORDINAIRES PAR FONDS
 ACTIFS, PASSIFS ET ACTIF NET AU 31 DÉCEMBRE 2014 ET
 PRODUITS, CHARGES ET EXCÉDENT(DÉFICIT) POUR 2014
 (en milliers de CAD)

	Budget ordinaire	Fonds d'immobilisations	Fonds renouvelable	Fonds ARGF	Fonds des dépenses des services d'administration et de fonctionnement	Activités AVSEC*	Fonds du Plan AFI	Fonds de financement collectif	Compte des mesures incitatives en vue du règlement des arriérés
ACTIFS									
ACTIFS COURANTS									
Trésorerie et équivalents de trésorerie	32 830		1 400	5 375	4 758	6 327	759	1 701	1 085
Contributions à recevoir des États membres	3 491								
Soldes inter-fonds				206	135				
Créances et avances	1 316			2 617	88	204		187	
Stocks				851					
Autres	1 797			21					
	<u>39 434</u>		<u>1 400</u>	<u>9 070</u>	<u>4 982</u>	<u>6 531</u>	<u>759</u>	<u>1 887</u>	<u>1 085</u>
ACTIFS NON COURANTS									
Contributions à recevoir des États membres	3 716								
Créances et avances	490								
Immobilisations corporelles		2 530							
Immobilisations incorporelles		813							
	<u>4 206</u>	<u>3 343</u>							
TOTAL DES ACTIFS	<u>43 640</u>	<u>3 343</u>	<u>1 400</u>	<u>9 070</u>	<u>4 982</u>	<u>6 531</u>	<u>759</u>	<u>1 887</u>	<u>1 085</u>
PASSIFS									
PASSIFS COURANTS									
Encaissements par anticipation	6 299			2 036	1 020			36	
Dettes fournisseurs et charges à payer	10 278			775	35	54	7	405	
Avantages du personnel			3 925						
Soldes inter-fonds	1 528								
Crédits aux gouvernements contractants/ fournisseurs de services								1 446	
	<u>18 105</u>		<u>3 925</u>	<u>2 811</u>	<u>1 056</u>	<u>54</u>	<u>7</u>	<u>1 887</u>	
PASSIFS NON COURANTS									
Avantages du personnel			147 528						
			147 528						
TOTAL DES PASSIFS	<u>18 105</u>		<u>151 453</u>	<u>2 811</u>	<u>1 056</u>	<u>54</u>	<u>7</u>	<u>1 887</u>	
ACTIF NET									
Excédent/(déficit) cumulé	7 728	3 343	(96 005)	6 258	3 926	6 477	751		848
Réserves	17 807		(54 048)						237
ACTIF NET (DÉFICIT CUMULÉ)	<u>25 535</u>	<u>3 343</u>	<u>(150 053)</u>	<u>6 258</u>	<u>3 926</u>	<u>6 477</u>	<u>751</u>		<u>1 085</u>
TOTAL DES PASSIFS ET DEL'ACTIF NET	<u>43 640</u>	<u>3 343</u>	<u>1 400</u>	<u>9 070</u>	<u>4 982</u>	<u>6 531</u>	<u>759</u>	<u>1 887</u>	<u>1 085</u>
PRODUITS									
Contributions aux accords de projets									
Contributions fixées	89 785								
Autres activités génératrices de produits				16 955					
Autres contributions volontaires	1			6		2 340	295		
Produits de redevances administratives					8 343				
Autres produits	9 184	432	3 006	171	976	534	56		78
TOTAL DES PRODUITS	<u>98 970</u>	<u>432</u>	<u>3 006</u>	<u>17 131</u>	<u>9 319</u>	<u>2 874</u>	<u>351</u>		<u>78</u>
CHARGES									
Traitements et avantages du personnel	73 058		11 463	7 080	8 166	1 335		3	
Fournitures, consommables et autres	228			201	1				
Charges opérationnelles générales	11 239	1 439		8 460	234	48			
Déplacements	3 620			618	120	497		123	
Réunions	1 427			11	4	2	139		
Frais généraux d'administration						114	21		
Autres charges	320			290	5	130		7	
TOTAL DES CHARGES	<u>89 892</u>	<u>1 439</u>	<u>11 463</u>	<u>16 661</u>	<u>8 531</u>	<u>2 127</u>	<u>160</u>	<u>133</u>	
EXCÉDENT(DÉFICIT) NET DE L'EXERCICE	<u>9 078</u>	<u>(1 007)</u>	<u>(8 457)</u>	<u>470</u>	<u>789</u>	<u>747</u>	<u>192</u>	<u>(133)</u>	<u>78</u>

* Voir tableau B.

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme ne correspond pas toujours au total.

IV-2

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Tableau A
(suite)ACTIVITÉS ORDINAIRES PAR FONDS
ACTIFS, PASSIFS ET ACTIF NET AU 31 DÉCEMBRE 2014 ET
PRODUITS, CHARGES ET EXCÉDENT(DÉFICIT) POUR 2014
(en milliers de CAD)

	Fonds pour les technologies de l'information et des communications	Répertoire de clés publiques	Bureau régional auxiliaire	Fonds pour la sécurité (SAFE)	Fonds environnemental - Contribution des États-Unis	Autres fonds	Total	Élimination	2014	2013
ACTIFS										
ACTIFS COURANTS										
Trésorerie et équivalents de trésorerie	649	1 257	743	3 848	1 372	4 968	67 070		67 070	39 102
Contributions à recevoir des États membres							3 491		3 491	13 597
Soldes inter-fonds							341		341	364
Créances et avances		10	4	28		173	4 627		4 627	6 693
Stocks							851		851	1 070
Autres							1 818		1 818	2 014
	<u>649</u>	<u>1 266</u>	<u>747</u>	<u>3 875</u>	<u>1 372</u>	<u>5 142</u>	<u>78 198</u>		<u>78 198</u>	<u>62 840</u>
ACTIFS NON COURANTS										
Contributions à recevoir des États membres							3 716		3 716	3 058
Créances et avances							490		490	442
Immobilisations corporelles							2 530		2 530	3 300
Immobilisations incorporelles							813		813	1 050
							<u>7 549</u>		<u>7 549</u>	<u>7 850</u>
TOTAL DES ACTIFS	649	1 266	747	3 875	1 372	5 142	85 747		85 747	70 690
PASSIFS										
PASSIFS COURANTS										
Encaissements par anticipation		1 226	92			560	11 270		11 270	6 703
Dettes fournisseurs et charges à payer	168	40	356	2	35	177	12 333		12 333	14 114
Avantages du personnel							3 925		3 925	3 028
Soldes inter-fonds							1 528		1 528	1 029
Crédits aux gouvernements contractants/ fournisseurs de services							1 446		1 446	1 443
	<u>168</u>	<u>1 266</u>	<u>448</u>	<u>2</u>	<u>35</u>	<u>737</u>	<u>30 502</u>		<u>30 502</u>	<u>26 317</u>
PASSIFS NON COURANTS										
Avantages du personnel							147 528		147 528	103 045
							<u>147 528</u>		<u>147 528</u>	<u>103 045</u>
TOTAL DES PASSIFS	168	1 266	448	2	35	737	178 030		178 030	129 362
ACTIF NET										
Excédent/(déficit) cumulé	481		299	3 873	1 337	4 404	(56 279)		(56 279)	(53 073)
Réserves							(36 004)		(36 004)	(5 599)
	<u>481</u>		<u>299</u>	<u>3 873</u>	<u>1 337</u>	<u>4 404</u>	<u>(92 283)</u>		<u>(92 283)</u>	<u>(58 672)</u>
ACTIF NET (DÉFICIT CUMULÉ)	481		299	3 873	1 337	4 404	(92 283)		(92 283)	(58 672)
TOTAL DES PASSIFS ET DEL'ACTIF NET	649	1 266	747	3 875	1 372	5 142	85 747		85 747	70 690
PRODUITS										
Contributions aux accords de projets							89 785		89 785	83 120
Contributions fixées							16 968		15 607	14 949
Autres activités génératrices de produits						13		(1 361)	15 607	14 949
Autres contributions volontaires		1 958	664	2 053	1 516	3 629	12 460	(18)	12 442	8 215
Produits de redevances administratives							8 343	(17)	8 326	8 596
Autres produits	30	82	70	295	9	928	15 852	(10 286)	5 566	4 746
	<u>30</u>	<u>2 040</u>	<u>734</u>	<u>2 348</u>	<u>1 524</u>	<u>4 569</u>	<u>143 408</u>	<u>(11 682)</u>	<u>131 726</u>	<u>119 626</u>
TOTAL DES PRODUITS	30	2 040	734	2 348	1 524	4 569	143 408	(11 682)	131 726	119 626
CHARGES										
Traitements et avantages du personnel	19	1 972	229	419	163	2 188	106 097	(4 224)	101 873	98 420
Fournitures, consommables et autres			14			0	445	(232)	213	651
Charges opérationnelles générales	214	18	470			575	22 698	(6 612)	16 086	15 216
Déplacements		13	76	103		438	5 608		5 608	5 138
Réunions			24		24	263	1 894		1 894	2 273
Frais généraux d'administration		37	11	107		307	596	(596)	779	708
Autres charges			6	18		21	797	(18)	779	708
	<u>234</u>	<u>2 040</u>	<u>830</u>	<u>647</u>	<u>188</u>	<u>3 791</u>	<u>138 135</u>	<u>(11 682)</u>	<u>126 453</u>	<u>122 406</u>
TOTAL DES CHARGES	234	2 040	830	647	188	3 791	138 135	(11 682)	126 453	122 406
EXCÉDENT/(DÉFICIT) NET DE L'EXERCICE	(204)		(96)	1 701	1 337	778	5 274		5 273	(2 780)

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme ne correspond pas toujours au total.

IV-3

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Tableau B

ACTIVITES ORDINAIRES
FONDS D'AFFECTATION SPECIALE POUR LA SURETE DE L'AVIATION
ACTIFS, PASSIFS ET ACTIF NET AU 31 DECEMBRE 2014 ET
PRODUITS, CHARGES ET EXCEDENT (DEFICIT) POUR 2014
(en milliers de CAD)

	Programme de formation réservé	Mécanisme amélioré	Royaume-Uni	États-Unis	Programme de formation et sensibilisation	Projets nationaux	Programme de formation normalisé	2014	2013
ACTIFS									
ACTIFS COURANTS									
Trésorerie et équivalents de trésorerie		5 149	16		1 162			6 327	7 124
Créances et avances		18		185			1	204	102
Autres									7
		5 167	16	185	1 162		1	6 531	7 233
TOTAL DES ACTIFS		5 167	16	185	1 162		1	6 531	7 233
PASSIFS									
PASSIFS COURANTS									
Dettes fournisseurs et charges à payer		30		7	16		1	54	5
		30		7	16		1	54	5
TOTAL DES PASSIFS		30		7	16		1	54	5
ACTIF NET									
Excédent/(déficit) cumulé		5 137	16	178	1 146			6 477	7 229
ACTIF NET (DÉFICIT CUMULÉ)		5 137	16	178	1 146			6 477	7 229
TOTAL DES PASSIFS ET DE L'ACTIF NET		5 167	16	185	1 162		1	6 531	7 233
PRODUITS									
Autres contributions volontaires				593	750			2 340	2 109
Autres produits	44	409		20	14	23	24	534	546
TOTAL DES PRODUITS	44	1 405		613	764	23	24	2 874	2 655
CHARGES									
Traitements et avantages du personnel		665		593	78			1 336	1 389
Charges opérationnelles générales		48						48	25
Déplacements		342			85		71	497	731
Réunions		2						2	10
Frais généraux d'administration		61			53			114	109
Autres charges		130						130	98
TOTAL DES CHARGES		1 248		593	215		71	2 127	2 362
EXCÉDENT/(DÉFICIT) NET DE L'EXERCICE	44	157		20	549	23	(47)	747	294

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme ne correspond pas toujours au total.

IV-4

TABLEAU - C

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

PROGRAMME ORDINAIRE
CONTRIBUTIONS À RECEVOIR DES ÉTATS MEMBRES
ET CONTRIBUTIONS REÇUES PAR ANTICIPATION
AU 31 DÉCEMBRE 2014

(en milliers de CAD)

États membres	Barème	Contributions	Contributions	Solde de	Solde des	Total		Total ajusté	Contributions
Résolutions de l'Assemblée A38-22, A38-26 Additif et A38-27	2014	2014	reçues pour 2014	contributions à recevoir pour 2014	contributions à recevoir pour les exercices précédents	des soldes à recevoir	Change	des soldes à recevoir	reçues par anticipation
Afghanistan (**)	0,06	54			54	47		101	
Afrique du Sud	0,41	371	371						
Albanie	0,06	54	21		33			33	
Algérie	0,11	100	100						
Allemagne	6,06	5 467	5 467						
Andorre	0,06	54	54						
Angola	0,06	54	54						
Antigua-et-Barbuda (**)	0,06	54			54	822		877	15
Arabie saoudite	0,85	776	776						
Argentine	0,37	343	343						
Arménie	0,06	54	54						
Australie	1,83	1 668	1 668						55
Autriche	0,65	590	590						1 708
Azerbaïdjan	0,06	54	54						
Bahamas	0,06	54	54						
Bahréïn (**)	0,12	108			108	215		323	
Bangladesh	0,06	54	54						
Barbade	0,06	54	1		53	25		78	
Bélarus	0,06	54	54						
Belgique	0,76	686	686						
Belize (**)	0,06	54			54			54	
Bénin	0,06	54	54						
Bhoutan	0,06	54	54						
Bolivie (État plurinational de) (**)	0,06	54			54			54	
Bosnie-Herzégovine	0,06	54	54						
Botswana	0,06	54	54						
Brésil	2,31	2 159	1 294		865			865	
Brunéï Darussalam (**)	0,06	54			54			54	
Bulgarie	0,06	54	54						
Burkina Faso	0,06	54	54						
Burundi	0,06	54	1		53	49		102	
Cabo Verde	0,06	54	54						
Cambodge (*)	0,06	54	53		1	94		95	
Cameroun	0,06	54	54						
Canada	2,58	2 343	2 343						1 457
Chili	0,37	342	342						
Chine	5,83	5 404	5 404						
Chypre	0,06	54	54						
Colombie	0,30	277	277						
Comores	0,06	54	54						
Congo	0,06	54	54						
Costa Rica	0,06	54	54						
Côte d'Ivoire	0,06	54	54						
Croatie	0,09	83	83						
Cuba	0,06	54	54						
Danemark	0,52	469	469						
Djibouti (**)	0,06	54			54	838		892	
Égypte	0,20	183	183						
El Salvador	0,06	54	54						
Émirats arabes unis	1,80	1 680	1 680						4
Équateur	0,06	54	54						
Érythrée (**)	0,06	54			54	118		172	
Espagne	2,47	2 241	2 241						
Estonie	0,06	54	54						
États-Unis	22,07	19 840	19 840						
Éthiopie	0,14	131	7		124	31		155	
Fédération de Russie	2,21	2 053	2 053						
Fidji	0,06	54	54						
Finlande	0,48	434	434						
France	4,59	4 144	4 144						448
Gabon	0,06	54	54						
Gambie (*) et (**)	0,06	54			54	145		200	
Géorgie	0,06	54	54			156		156	
Ghana	0,06	54	54						
Grèce	0,47	425	425						

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

PROGRAMME ORDINAIRE
CONTRIBUTIONS À RECEVOIR DES ÉTATS MEMBRES
ET CONTRIBUTIONS REÇUES PAR ANTICIPATION
AU 31 DÉCEMBRE 2014

(en milliers de CAD)

États membres	Barème	Contributions	Contributions	Solde de	Solde des	Total		Total ajusté	Contributions
Résolutions de l'Assemblée A38-22, A38-26 Additif et A38-27	2014	2014	reçues pour	contributions	contributions à	des soldes	Change	des soldes à	reçues par
			2014	à recevoir	recevoir pour	à recevoir		recevoir	anticipation
				pour 2014	les exercices				
					précédents				
Grenade (*) et (**)	0,06	54		54		478		579	
Guatemala (**)	0,06	54		54		54	2	56	
Guinée (*)	0,06	54	42	13	110	123	22	144	
Guinée-Bissau	0,06	54	54						
Guinée équatoriale	0,06	54	54						
Guyana	0,06	54	54						
Haiti (**)	0,06	54		54		54	2	56	
Honduras	0,06	54	54						3
Hongrie	0,26	238	238						147
Îles Cook	0,06	54	54			37	7	44	
Îles Marshall (**)	0,06	54		54	358	412	25	437	
Îles Salomon (*)	0,06	54	1	53	68	121	11	132	
Inde	0,85	779	779						
Indonésie	0,44	411	411						
Iran (République islamique d')	0,30	279	13	266	381	647	27	674	
Iraq	0,06	54	54			547	92	638	
Irlande	0,67	609	609						
Islande	0,06	54	54						
Israël	0,40	364	364						372
Italie	3,22	2 903	2 903						
Jamaïque	0,06	54	54						
Japon	8,07	7 258	7 258						
Jordanie	0,07	64	64						
Kazakhstan	0,11	103	103						
Kenya	0,06	54	54						
Kirghizistan (*) et (**)	0,06	54		54	99	153	14	166	
Kiribati (**)	0,06	54		54	188	243	10	253	
Koweït	0,24	218	19	200		200	7	207	
L'ex-République yougoslave de Macédoine	0,06	54	54						
Lesotho	0,06	54	54						
Lettonie	0,06	54	54						
Liban (**)	0,06	54		54		54	2	56	
Libéria (*)	0,06	54	42	13	150	163	29	192	
Libye	0,12	111	4	106	52	158	4	162	
Lithuanie	0,06	54	54						
Luxembourg	0,27	242	242						
Madagascar	0,06	54	54						
Malaisie	0,51	465	465						
Malawi (**)	0,06	54		54	522	577	55	632	
Maldives	0,06	54	54						
Mali	0,06	54	54						
Malte	0,06	54	54						
Maroc	0,12	110	95	15		15	1	17	
Maurice	0,06	54	54						
Mauritanie	0,06	54	54						
Mexique	1,36	1 211	1 211						
Micronésie (États fédérés de)	0,06	54	1	53	138	192	8	199	
Monaco	0,06	54	54						
Mongolie	0,06	54	54						
Monténégro	0,06	54	54						
Mozambique	0,06	54	54						
Myanmar	0,06	54	54	1		1		1	
Namibie	0,06	54	54	1		1		1	
Nauru (**)	0,06	54		54	681	735	85	820	
Népal (**)	0,06	54		54	46	101	5	106	
Nicaragua	0,06	54	54						
Niger	0,06	54	54						
Nigéria	0,07	64	64						5
Norvège	0,68	622	622						
Nouvelle-Zélande	0,30	272	272						280
Oman	0,11	102	102						
Ouganda	0,06	54	3	51		51	2	53	
Ouzbékistan	0,06	54	52	3		3		3	
Pakistan	0,15	136	17	119		119	5	124	
Palaos	0,06	54	1	53	264	317	11	328	

IV-6

TABLEAU - C
(suite)

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

PROGRAMME ORDINAIRE CONTRIBUTIONS À RECEVOIR DES ÉTATS MEMBRES ET CONTRIBUTIONS REÇUES PAR ANTICIPATION AU 31 DÉCEMBRE 2014

(en milliers de CAD)

États membres Résolutions de l'Assemblée A38-22, A38-26 Additif et A38-27	Barème 2014	Contributions 2014	Contributions reçues pour 2014	Solde de contributions à recevoir pour 2014	Solde des contributions à recevoir pour les exercices précédents	Total des soldes à recevoir	Change	Total ajusté des soldes à recevoir	Contributions reçues par anticipation
Panama	0,07	64	64						
Papouasie-Nouvelle-Guinée (**)	0,06	54		54		54	2	56	
Paraguay	0,06	54	54						
Pays-Bas	1,60	1 436	1 436						
Pérou	0,13	120	120						
Philippines	0,24	223	170	53		53		53	
Pologne	0,66	603	603						
Portugal	0,46	416	416						
Qatar	0,64	595	595						592
République arabe syrienne (**)	0,06	54		54	246	301	11	312	
République centrafricaine	0,06	54	54						
République de Corée	2,18	1 964	1 964						
République démocratique du Congo (**)	0,06	54		54	52	107	5	112	
République démocratique populaire lao	0,06	54	1	53	30	83	2	85	
République de Moldova	0,06	54	54						
République dominicaine	0,06	54	54						
République populaire démocratique de Corée (**)	0,06	54		54		54	2	56	
République tchèque	0,29	264	264						
République-Unie de Tanzanie	0,06	54	54						
Roumanie	0,18	165	165						
Royaume-Uni	4,77	4 270	4 270						
Rwanda (**)	0,06	54		54	198	252	11	263	
Sainte-Lucie	0,06	54	54						
Saint-Kitts-et-Nevis	0,06	54	54						
Saint-Marin	0,06	54	54						
Saint-Vincent-et-les Grenadines (**)	0,06	54		54	185	239	10	249	
Samoa	0,06	54	54						
Sao Tomé-et-Principe (*) et (**)	0,06	54		54	671	725	83	808	
Sénégal	0,06	54	54						23
Serbie	0,06	54	54						
Seychelles	0,06	54	54						
Sierra Leone (*)	0,06	54	42	13	164	177	32	209	
Singapour	1,03	932	932						961
Slovaquie	0,12	110	110						112
Slovénie	0,07	64	64						
Somalie	0,06	54	54						
Soudan	0,06	54	40	15		15		15	
Soudan du Sud (**)	0,06	54		54	40	94	3	97	
Sri Lanka	0,08	73	73						
Suède	0,69	623	623						
Suisse	0,95	862	862						
Suriname (**)	0,06	54		54	198	252	11	263	
Swaziland	0,06	54	21	33		33		33	
Tadjikistan	0,06	54	29	26		26		26	
Tchad	0,06	54	54						9
Thaïlande	0,55	502	502						
Timor-Leste (**)	0,06	54		54	220	275	11	286	
Togo	0,06	54	54						
Tonga (**)	0,06	54		54		54	2	56	
Trinité-et-Tobago	0,06	54	54						
Tunisie	0,06	54	50	4		4		4	
Turkménistan (**)	0,06	54		54	163	218	11	229	
Turquie	1,31	1 232	1 232						
Ukraine	0,12	110	58	52		52		52	
Uruguay	0,06	54	53	1		1		1	
Vanuatu	0,06	54	54	1		1		1	
Venezuela (République bolivarienne du)	0,44	413	413						28
Viet Nam	0,13	120	120						
Yémen	0,06	54	54						
Zambie	0,06	54	52	2		2		2	
Zimbabwe (**)	0,06	54		54	170	224	10	234	
L'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie (1)					501	501	93	594	
TOTAL (***)	100,00	90 741	86 613	4 127	9 497	13 624	1 115	14 739	6 218

Note 1 : Le montant imputable à la dette de l'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie reste à déterminer.

* États qui n'ont pas respecté les termes de leurs accords au 31 décembre 2014.

** La République du Soudan du Sud est devenue un État membre le 10 novembre 2011.

*** Les montants en USD des années précédentes incluent le Fonds de roulement.

**** Les chiffres ayant été arrondis, leur somme ne correspond pas toujours au total.

IV-7

ORGANISATION DEL'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Tableau D

ACTIVITÉS DES PROJETS DE COOPÉRATION TECHNIQUE PAR GROUPES DE FONDS
 ACTIFS, PASSIFS ET ACTIF NET AU 31 DÉCEMBRE 2014 ET
 PRODUITS, CHARGES ET EXCÉDENT(DÉFICIT) POUR 2014
 (en milliers de CAD)

	<u>Programme des Nations Unies pour le développement</u>	<u>Fonds d'affectation spéciale et des Accords de services de gestion</u>	<u>Fond du Service des achats d'aviation civile</u>	<u>Total 2014</u>	<u>Total 2013</u>
ACTIFS					
ACTIFS COURANTS					
Trésorerie et équivalents de trésorerie		205 596	16 222	221 818	226 870
Soldes inter-fonds	1 187			1 187	665
Créances et avances	978	3 729	471	5 178	8 319
Autres	11	198		209	360
TOTAL DES ACTIFS	<u>2 176</u>	<u>209 523</u>	<u>16 693</u>	<u>228 392</u>	<u>236 214</u>
PASSIFS					
PASSIFS COURANTS					
Encaissements par anticipation	66	199 638	16 684	216 388	222 372
Dettes fournisseurs et charges à payer	2 142	7 797	9	9 948	12 184
Avantages du personnel	25	2 088		2 113	1 672
TOTAL DES PASSIFS	<u>2 233</u>	<u>209 523</u>	<u>16 693</u>	<u>228 449</u>	<u>236 228</u>
ACTIF NET					
Réserves	(57)			(57)	(14)
ACTIF NET (DÉFICIT CUMULÉ)	<u>(57)</u>			<u>(57)</u>	<u>(14)</u>
TOTAL DES PASSIFS ET DE L'ACTIF NET	<u>2 176</u>	<u>209 523</u>	<u>16 693</u>	<u>228 392</u>	<u>236 214</u>
PRODUITS					
Contributions aux accords de projets		131 285	8 311	139 596	132 667
Autres produits		415	93	508	262
TOTAL DES PRODUITS		<u>131 700</u>	<u>8 404</u>	<u>140 104</u>	<u>132 929</u>
CHARGES					
Traitements et avantages du personnel		41 363	44	41 407	42 119
Fournitures, consommables et autres		70 254	8 210	78 464	73 499
Charges opérationnelles générales		1 502	10	1 512	1 518
Déplacements		4 220		4 220	3 488
Formation		3 269		3 269	2 083
Frais généraux d'administration		7 795	133	7 928	8 218
Autres charges		3 297	7	3 304	2 004
TOTAL DES CHARGES		<u>131 700</u>	<u>8 404</u>	<u>140 104</u>	<u>132 929</u>
EXCÉDENT/(DÉFICIT) NET DE L'EXERCICE					

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme ne correspond pas toujours au total.

IV-8

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Tableau E

ACTIVITÉS DES PROJETS DE COOPÉRATION TECHNIQUE
FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE (FAS) ET ACCORDS DE SERVICES DE GESTION (ASG)
RECETTES, CHARGES ET SOLDE DES ENCAISSEMENTS PAR ANTICIPATION
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014
(en milliers de USD)

Fonds	Type de Fonds	Solde au 1 ^{er} janvier 2014	Ajustement	Recettes		Charges		Virements provenant/ vers d'autres Fonds	Remboursement de contributions	Profits/pertes non réalisés sur change	Solde au 31 décembre 2014
				Contributions ⁽¹⁾	Intérêts et autres produits	Coûts des projets	Frais généraux d'administration				
Afghanistan	MSA	1 329			2			(200)			1 131
Afrique du Sud	MSA	205									205
Angola	MSA	62				1					61
Arabie saoudite	MSA	2 145		14 773	279	10 635	464	(87)			6 011
Argentine	MSA	37 954		28 442	302	32 611	1 905	33		(2 089)	30 126
Bahamas	MSA	10									10
Barbade	TF	46									47
Belgique	MSA	0				1		1 353			1 351
Bolivie	MSA	1 284		1 067		639	56	(86)	(200)		1 370
Bolivie	TF	12									12
Botswana	TF	68									68
Brésil	MSA	2 528			266	1			(361)	(264)	2 168
Cabo Verde	MSA	772			1	31	3			(1)	738
Cambodge	MSA	1									1
Cameroun	MSA	23				(16)	(2)		(15)		26
Chine	TF	37									37
Colombie	MSA	32		157	3	108	5			(6)	72
Comores	MSA	9									9
Costa Rica	MSA	46 323		7 140	57	8 878	451				44 191
Danemark	MSA	10							(10)		0
Département ONU des opérations de maintien de la paix	MSA	(41)		280	(1)	203	20				15
Djibouti	MSA	291						(50)			242
Égypte	MSA	101							(45)		56
El Salvador	MSA	202		236		158	16				265
Équateur	MSA	3 413		4 122	8	5 769	137			(1)	1 636
Espagne	MSA	6		47	1	42				(2)	10
Éthiopie	MSA	56						(50)			6
Filipi	MSA	13									13
Gabon	MSA	(17)									(17)
Grèce	MSA	6		315	(2)	262	29			1	29
Guatemala	MSA	364			1						365
Guinée équatoriale	MSA	386		1 212	1	505	51				1 043
Guyana	TF	7									7
Haiti	TF	55									55
Inde	MSA	1 137		137	4	73	17			(1)	1 187
Indonésie	MSA	2 085		1 108	4	1 409	140			(1)	1 646
Interrégional	TF	111				5	1				106
Iraq	MSA	43									43
Iraq	TF	38						(1)			39
Islande	MSA	2									2
Italie	MSA	17									17
Jamaïque	MSA	0		272		158	16			1	100
Jamaïque	TF	6									6
Jordanie	MSA	22				1					21
Kazakhstan	MSA	689		2 662	5	1 633	158		(159)		1 405
Koweït	MSA	1 192		1 241	(1)	677	68				1 687
Lesotho	TF	130									130
Lettonie	TF	8									8
Liban	MSA	878			1	182	18				679
Libéria	MSA	16									16
Libye	MSA	9									9
Macao – Région admin. spéciale de la Chine	MSA	7									7
Maroc	TF	70									70
Maurice	MSA	6									6
Mexique	MSA	281		185		126	8	(47)			285
Mexique	TF	1 497		2 033	3	1 729	150				1 653
Mozambique	MSA	1 368		1 368	4	929	93			(1)	349
Nambie	MSA	2 803		7 000	12	2 045	206			(2)	7 562

IV-9

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
 ACTIVITES DES PROJETS DE COOPERATION TECHNIQUE
 FONDS D'AFFECTATION SPECIALE (FAS) ET ACCORDS DE SERVICES DE GESTION (ASG)
 RECETTES, CHARGES ET SOLDE DES ENCAISSEMENTS PAR ANTICIPATION
 POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 2014
 (en milliers de USD)

Tableau E (suite)

Fonds	Type de Fonds	Solde au 1 ^{er} janvier 2014	Ajustement	Recettes		Charges		Virements provenant/vers d'autres Fonds	Remboursement de contributions	Profits/pertes non réalisés sur change	Solde au 31 décembre 2014
				Contributions ⁽¹⁾	Intérêts et autres produits	Coûts des projets	Frais généraux d'administration				
Népal	MSA	12									12
Nicaragua	MSA	19									20
Nigeria	MSA	336			1			(47)			290
Norvège	MSA	0		60	1	50	5				5
Oman	MSA	15									15
Oman	TF	180									180
Ouganda	MSA	217		1 310	1	191	8	(1 250)			79
Pakistan	MSA	31									32
Panama	MSA	1 055		1 041	69	1 169	115	(86)			794
Panama	TF	10 811			14	4 296	252				6 278
Papouasie-Nouvelle-Guinée	MSA	8									8
Paraguay	MSA	4		1 150	10	417	42			(6)	699
Pérou	MSA	8 232		8 618	9	7 834	790	0	(1)	(626)	7 607
Philippines	MSA	31									31
Philippines	TF	2 190			3	7	1	(215)			1 971
Qatar	MSA	35									35
Régional pour l'Afrique	MSA	20 743		1 566	28	9 215	533			(2)	12 588
Régional pour l'Amérique latine	MSA	339		527	1	497	30	4			344
Régional pour l'Amérique latine	TF	7 129		2 388	10	3 296	186	252			6 296
Régional pour l'Asie	MSA	358		164	1	113	12				398
Régional pour l'Asie	TF	1 922		1 630	3	1 285	160	145		(11)	2 244
Régional pour l'Europe	MSA	36									36
Régional pour l'Europe	TF	48		100		77	8				63
Régional pour l'Europe et le Moyen-Orient	MSA	1 174		235		744	73	(4)			587
Régional pour l'Europe et le Moyen-Orient	TF	338		256		233	23	87			426
République arabe syrienne	MSA	154									154
République de Corée	MSA	47		40			40				47
République démocratique du Congo	MSA	(9)	(8)			(8)	(1)				(8)
République démocratique du Congo	MSA	716				570	57				88
République dominicaine	MSA	3									3
République tchèque	MSA	35									35
République-Unie de Tanzanie	MSA	(5)									(5)
Roumanie	MSA	3									3
Rwanda	MSA	(20)		95							75
Seychelles	MSA	56									56
Singapour	MSA	89		273	1	52	22				289
Singapour	TF	129		120		102	10				137
Somalie	TF	15 590		7 806	26	5 562	378	(51)	(350)	(8)	17 072
Soudan	MSA	521		120		310	31				301
Sri Lanka	MSA	381			1						382
Sri Lanka	TF	7									7
Swaziland	MSA	660			1	409	41				211
Tchad	MSA	237		26		209	21				34
Thaïlande	MSA	55									55
Thaïlande	TF	71									71
Trinité-et-Tobago	TF	8									8
Uruguay	MSA	3 888		1 888	6	3 378	142	(215)			2 047
Venezuela (République bolivarienne du)	MSA	71		42							113
Viet Nam	TF	14									14
Yémen	MSA	5									5
	LS	1 081		474	(5)	970	91	543		4	1 036
Total		189 157	(8)	102 360	1 132	109 775	7 080	27	(1 140)	(3 014)	171 657
Équivalent en CAD		212 596	(9)	119 045	1 277	120 863	7 795	31	(1 326)	(3 318)	199 638

(1) Compatibilité de caisse

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme ne correspond pas toujours au total.

IV-10

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Tableau F

ACTIVITÉS DES PROJETS DE COOPÉRATION TECHNIQUE
FONDS DU SERVICE DES ACHATS D'AVIATION CIVILE
RECETTES, CHARGES ET SOLDE DES ENCAISSEMENTS PAR ANTICIPATION
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014
(en milliers de USD)

Fonds	Type de Fonds	Solde au 1 ^{er} janvier 2014	Recettes		Charges		Virement provenant/ vers d'autres fonds	Remboursement de contributions	Profits/pertes non réalisés sur change	Solde au 31 décembre 2014	
			Ajustement	Contributions ⁽¹⁾	Intérêts et autres produits	Coûts des projets					Frais généraux d'administration
Afghanistan	CAPS	4			(7)		200		5	202	
Angola	CAPS	(16)								(16)	
Bahamas	CAPS	11 564		909	21	7 366	23	(256)		4 849	
Bangladesh	CAPS	205				1		(204)		0	
Bolice	CAPS	4								4	
Cabo Verde	CAPS	31								31	
Canada	CAPS	38								38	
Costa Rica	CAPS	2 087			3	9	32			2 048	
Cuba	CAPS	25					8			17	
Éthiopie	CAPS	203			1	13	1	50		239	
Fédération de Russie	CAPS	53						(50)		3	
Fidji	CAPS	3								3	
Guinée	CAPS	43								43	
Lesotho	CAPS	40								40	
Liban	CAPS	2 608			4					2 612	
Libye	CAPS	61			1					62	
Macao – Région admin. spéciale de la Chine	CAPS	2		155		6	1			151	
Madagascar	CAPS						15	432		418	
Mozambique	CAPS	6								6	
Myanmar	CAPS	472			1			(25)		448	
Nigéria	CAPS	60								60	
Oman	CAPS	15								15	
Ouganda	CAPS						14	1 250		1 237	
Pakistan	CAPS	(56)	56							(0)	
République arabe syrienne	CAPS	725			1					726	
République-Unie de Tanzanie	CAPS			40		23	2		(1)	14	
Seychelles	CAPS	(69)								(69)	
Soudan	CAPS	98			1					99	
Suriname	CAPS	6								6	
Trinité-et-Tobago	CAPS	161							(3)	159	
Uruguay	CAPS	807			1	4	26	108		887	
Yémen	CAPS	17								17	
Total		19 196	56	1 104	27	7 422	123	1 556	(50)	2	14 346
Équivalent en CAD		21 856	65	1 284	32	8 172	133	1 809	(58)	1	16 684

1) Comptabilité de caisse

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme ne correspond pas toujours au total.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

PARTIE V : RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014, AINSI QUE LES OBSERVATIONS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL EN RÉPONSE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.



Corte dei conti

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Audit des états financiers pour 2014

30 mars 2015

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
CERTIFICAT D'AUDIT	7
STRUCTURE DES ÉTATS COMPTABLES	9
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE POUR 2014	9
ACTIFS	9
Actifs courants.....	10
Trésorerie et équivalent de trésorerie	10
<i>Pouvoir de signature et délégation de pouvoir pour exploiter les comptes</i>	10
<i>Actualisation des listes de signatures autorisées dans les institutions bancaires</i>	10
<i>Fonds en caisse au Siège et dans les bureaux régionaux</i>	11
Contributions à recevoir des États membres	11
Créances, avances et autres actifs courants	11
Inventaires	12
Actifs à long terme	12
Propriétés, installations et équipement.....	13
<i>Gestion des actifs immobilisés</i>	13
Actifs incorporels	13
PASSIFS	14
Passifs courants	14
Provisions et passifs pour frais de justice.....	14
<i>Compte rendu au Secrétaire général de l'incidence potentielle des instances en justice</i>	15
<i>Les instances en souffrance peuvent provoquer des pertes financières</i>	15
Passifs non courants	16
Avantages du personnel	16
Passifs à long terme imputables aux avantages liés à l'ASHI, aux congés et aux primes	16
<i>La valeur négative des actifs nets de l'OACI est fortement influencée par les passifs actuariels</i>	17
<i>Selon les hypothèses de l'OACI, la valeur des passifs est exacte pour l'essentiel</i>	17

<i>Passifs et sous-financement : les comparaisons au sein du système des Nations Unies ne sont pas possibles</i>	18
<i>Réaction de l'Administration au sous-financement</i>	18
<i>Sous-financement à l'OACI : définir de possibles « moteurs » pour le réduire</i>	19
<i>Sous-financement à l'OACI : bien comprendre tous les « moteurs »</i>	21
<i>Sous-financement à l'OACI : la santé financière est-elle affectée ?</i>	21
<i>Créer un véhicule de financement spécial sans compromettre l'activité principale de l'OACI</i>	22
<i>Audit du coût-efficacité de régimes d'assurance-maladie coexistants à l'OACI</i>	22
ACTIFS NETS	23
ÉTAT DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE EN 2014	24
RECETTE	24
DÉPENSES	25
Achats	25
Personnel	26
<i>Les dossiers personnels n'ont pas encore été numérisés</i>	26
<i>Harmonisation des lignes directrices actuelles concernant les ressources humaines, en maintenant la flexibilité où elle est nécessaire</i>	26
Compte rendu sectoriel	28
ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014	28
ÉTAT DE LA TRÉSORERIE	28
ÉTAT DE LA COMPARAISON ENTRE LES MONTANTS BUDGÉTISÉS ET LES MONTANTS RÉELS	28
ÉVALUATION DE LA FONCTION DE VÉRIFICATION INTERNE	29
<i>Évaluation du Service de vérification interne</i>	31
<i>Il serait important d'officialiser un risque couvrant plusieurs années fondé sur le plan de vérification</i>	31
<i>Le plan de travail annuel couvre-t-il suffisamment tous les risques ?</i>	32
<i>Les ressources pour les vérifications internes sont-elles suffisantes ?</i>	33

<i>Autonomie, indépendance et qualité des vérifications internes</i>	34
<i>Coopération entre le vérificateur interne et le Commissaire aux comptes</i>	35
SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE NOS PRÉDÉCESSEURS	35
ANNEXE I — Suivi des recommandations formulées par la Cour des comptes de la France dans son rapport pour l'exercice financier 2013	37
ANNEXE II — Suivi des recommandations présenté par les Commissaires aux comptes français dans de précédents rapports annuels, concernant les États financiers 2010, 2011 et 2012	47
ANNEXE III — Suivi des recommandations présentées par la Cour des comptes française dans son rapport sur l'audit de TCB (Direction de la coopération technique)	65

INTRODUCTION

Le fondement légal pour l'audit réalisé par les commissaires aux comptes est énoncé dans l'article XIII et dans l'Annexe B (Mandat additionnel régissant la vérification externe des comptes) du Règlement financier de l'OACI (quinzième édition).

Le présent rapport informe le Conseil des résultats de notre audit.

Cet audit a tenu compte du rapport de l'OACI au 31 décembre 2014 et de sa cohérence.

Les exercices financiers sont régis par le Règlement financier de l'OACI approuvé par l'Assemblée et publié sous l'autorité du Secrétaire général, et par les Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).

Nous avons procédé à l'audit des comptes pour l'exercice 2014 sur la base des normes INTOSAI et du régime des IPSAS, et en conformité avec le mandat additionnel qui fait partie intégrante du Règlement financier de l'OACI.

Nous avons planifié nos activités selon notre stratégie d'audit afin d'être raisonnablement assurés que les états financiers ne contiennent pas d'inexactitudes substantielles.

Nous avons évalué les principes de comptabilité et estimations corrélatives formulés par l'Administration et nous avons évalué le bien-fondé de la présentation des informations dans les états financiers.

Ainsi, nous nous sommes dotés d'une base suffisante pour l'avis formulé dans le certificat d'audit.

Nous avons testé, sur la base d'un échantillon, un certain nombre de transactions et les documents pertinents, et nous en avons tiré des éléments probants suffisants et fiables concernant les comptes et les informations contenus dans les états financiers.

Durant l'audit, toutes les questions ont été éclaircies et examinées avec les fonctionnaires responsables.

L'équipe d'audit a eu des entretiens périodiques avec M. Rahul Bhalla, Sous-Directeur des finances (FIN), et avec les membres de son personnel ou le personnel d'autres services, selon les sujets abordés.

En application du § 9 du Mandat additionnel régissant la vérification externe des comptes, qui traite de la possibilité pour le Secrétaire général de fournir des explications à inclure dans le présent rapport, l'Administration nous a informés lors de la réunion finale tenue le 27 mars 2015 que les observations du Secrétaire général nous seraient fournies. Ces observations ont été reçues le 30 mars 2015 et ont été dûment insérées dans le présent rapport.

Le résultat de l'audit sera communiqué le 31 mars 2015.

Nous avons audité le rapport analytique financier des comptes audités présentés par l'OACI conformément à l'article XIII du Règlement financier de l'OACI (quinzième édition) concernant les résultats financiers au 31 décembre 2014.

Une Lettre de représentation renvoyant aux comptes pour l'exercice financier 2014, signée par le Secrétaire général et le Sous-Directeur des finances, a été insérée dans les états financiers et fait partie intégrante du document d'audit.

Nous avons aussi reçu l'État du contrôle interne pour 2014, signé par le Secrétaire général le 27 mars 2015.

Nous avons présenté les résultats de notre audit sous forme de « recommandations » et de « Propositions ». Alors que les recommandations relèvent du processus de suivi assuré par le Comité des finances, les propositions ne font l'objet d'un suivi que par les Commissaires aux comptes. En principe, le Conseil de l'OACI peut demander, directement ou indirectement selon l'avis du Comité consultatif sur l'évaluation et les audits, que le Secrétaire général mette en œuvre une « proposition », s'il le juge nécessaire. Lorsqu'une question relève des compétences de l'Administration, nous avons appelé l'attention du Conseil sur cette question.

Enfin, nous tenons à remercier de leur courtoisie tous les fonctionnaires de l'OACI que nous avons été appelés à consulter pour des renseignements et au sujet de documents.



Corte dei conti

CERTIFICAT D'AUDIT

Rapport de l'auditeur indépendant

Nous avons audité les états financiers au 31 décembre 2014 de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), qui comprennent pour l'exercice déjà terminé l'état de la situation financière, l'état des performances financières, l'état des changements survenus dans les actifs nets, l'état de la trésorerie et l'état de comparaison du budget et du montant réel du Fonds général du Programme ordinaire, ainsi que le résumé des méthodes comptables significatives et d'autres informations explicatives.

Responsabilité du Secrétaire général de l'OACI concernant les états financiers

The Secrétaire général est responsable de l'établissement et de la présentation juste desdits états financiers, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). De plus, the Secrétaire général est responsable en ce qui concerne la transparence des états financiers et l'accessibilité à ses états, ainsi que de l'établissement et de la préservation d'une comptabilité durable, d'un contrôle interne et de systèmes d'audit interne distincts, incluant des mesures visant à prévenir et détecter les fraudes et les erreurs significatives.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à formuler une opinion sur les états financiers de l'OACI en nous fondant sur notre audit. Nous réalisons notre audit en conformité avec les règles des Normes internationales des institutions supérieures de contrôle (ISSAI) et du Règlement financier de l'OACI. Les normes ISSAI exigent que nous nous conformions à des exigences éthiques et que nous planifions et réalisons l'audit de manière à être raisonnablement assurés des montants et des informations présentés dans les états financiers.

La procédure retenue dépend du discernement de l'auditeur, notamment quant à l'évaluation du risque d'inexactitude substantielle des états financiers, qu'il s'agisse de fraudes ou d'erreurs. Lorsqu'il évalue ce risque, l'auditeur tient compte du système de contrôle interne applicable à l'élaboration et à la juste présentation des états financiers par l'entité considérée, afin de concevoir des procédures d'audit adaptées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité et l'efficacité du contrôle interne et des systèmes d'audit de ladite entité. Un audit contient aussi une évaluation du bien-fondé des méthodes comptables adoptées et

des estimations comptables formulées par le Secrétaire général, ainsi qu'une évaluation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous nous sommes assurés que les états financiers avaient été élaborés conformément aux méthodes comptables annoncées et que ces méthodes ont été appliquées sur une base conforme à celles qui ont servi pour l'exercice financier précédent, et nous avons contrôlé la conformité des transactions avec le Règlement financier de l'OACI.

Conformément à l'article XIII et au mandat additionnel régissant la vérification externe des comptes (Annexe B du Règlement financier de l'OACI), nous avons publié un rapport détaillé de notre audit des états financiers de l'OACI pour 2014.

Nous estimons que les éléments probants d'audit que nous avons obtenus constituent une base suffisante et appropriée pour formuler notre opinion d'audit.

Observations

L'état de la situation financière révèle un actif net négatif (-92,3 MCAD) principalement dû à l'incidence du passif actuariel lié aux avantages sociaux à long terme des employés, qui s'élèvent à 147,5 MCAD. Des renseignements détaillés concernant notre analyse figurent dans notre rapport. L'Administration prend actuellement des mesures à ce sujet et fait savoir qu'elle assurera le suivi de l'efficacité de ces mesures.

Opinion

À notre avis, pour tout ce qui importe, les états financiers de l'OACI pour 2014 présentent de façon juste la position financière de l'Organisation de l'aviation civile internationale au 31 décembre 2014, ainsi que pour l'exercice alors terminé, les performances financières, les changements dans l'actif net, la trésorerie et la comparaison du budget et des montants réels pour le Fonds général du Programme ordinaire, conformément aux dispositions des IPSAS et du Règlement financier de l'OACI.

Rome, le 30 mars 2015



Raffaele Squitieri
Président de la
Corte dei conti

STRUCTURE DES ÉTATS COMPTABLES

1. Les états financiers de l'OACI élaborés et présentés conformément aux IPSAS contiennent les éléments suivants :
 - État de la situation financière (État I) – Bilan au 31 décembre 2014 avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2013 indiquant les actifs (répartis entre actifs à court terme et actifs à long terme), les passifs (répartis entre passifs à court terme et passifs à long terme) et les actifs nets ;
 - État des performances financières (État II) pour l'exercice s'achevant le 31 décembre 2014 avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2013, indiquant l'excédent/le déficit pour l'exercice financier ;
 - État des changements survenus dans les actifs nets pour l'exercice s'achevant le 31 décembre 2014 (État III), indiquant la valeur des actifs nets, y compris l'excédent ou le déficit pour l'exercice financier, notamment les pertes directes enregistrées dans les actifs nets mais non-inscrits dans l'état des performances financières ;
 - Flux de trésorerie (État IV) : tableau des encaisses pour la période s'achevant le 31 décembre 2014, indiquant les entrées et les sorties de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, concernant expressément les transactions opérationnelles, d'investissement et de financement et les totaux de trésorerie à la fin de l'exercice financier ;
 - Comparaison du Budget et des montants réels (État V) pour l'exercice financier 2014 (limitée au Fonds général du Programme ordinaire).
 - Notes accompagnant les états financiers et fournissant des renseignements sur les méthodes comptables, les informations sectorielles et les renseignements complémentaires nécessaires à une présentation juste (dans le présent rapport, on parle de « Note » ou de « Notes »).

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE POUR 2014

ACTIFS

2. En 2014, les actifs s'élevaient à 312,6 millions de CAD (MCAD), ayant légèrement augmenté, soit de 6,7 MCAD (2,2 %), comparativement à la valeur enregistrée en 2013 (305,9 MCAD).
3. Ils se composaient d'actifs à court terme s'élevant à 305,1 MCAD, soit 97,6 % du total des actifs (légèrement plus qu'en 2013 où ils étaient de 298,0 MCAD, soit +2,4 %), et les actifs à long terme de 7,5 MCAD, soit 2,4 % du total des actifs (en 2013, ils étaient de 7,8 MCAD, soit 2,6 % du total des actifs).

Actifs courants

4. Le total des actifs courants en 2014 s'élevait à 305,1 MCAD, soit une augmentation de 7,1 MCAD (+2,4 %) par rapport à 2013 (298,0 MCAD). En termes généraux, cette augmentation est principalement imputable à la trésorerie et à l'équivalent au comptant (+22,9 MCAD), alors que les contributions à recevoir (-10,2 MCAD), les créances et les avances (-5,1 MCAD), les inventaires (-0,2 MCAD) et les autres créances (-0,3 MCAD) avaient diminué. La base pour l'évaluation des actifs à court terme est fournie dans les Principes de comptabilité (Note 1).

Trésorerie et équivalent de trésorerie

5. La sous-rubrique « Trésorerie et équivalent de trésorerie », qui s'élève à 288,9 MCAD, a augmenté de 22,9 MCAD (+8,6 %) par rapport aux 266,0 MCAD de 2013, et incluait les fonds en caisse, les fonds en banque et les dépôts à court terme, au 31 décembre 2014. L'augmentation ci-dessus mentionnée avait principalement une incidence sur les « fonds en banque », lesquels s'élevaient à 62,4 MCAD (en 2013, ils s'élevaient à 40,0 MCAD). La Note 2.1 contient une ventilation détaillée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.
6. Nous avons demandé à toutes les institutions bancaires ayant des relations d'affaires avec l'OACI de confirmer les soldes de compte actuels au 31 décembre 2014. Nous avons vérifié que les soldes de compte étaient adéquatement enregistrés dans les comptes. Toutes les divergences détectées ont été expliquées et justifiées. Il convient de mentionner que nous n'avons pas reçu de confirmation directe de toutes les institutions bancaires, ce qui a limité notre travail dans ce domaine, bien que l'Administration de l'OACI ait bien fait d'immenses efforts pour nous permettre de les recevoir.
7. Concernant les confirmations manquantes des institutions bancaires, nous avons reçu de l'Administration copies des états avec rapprochements signés au 31 décembre 2014, pour toutes les institutions bancaires mentionnées ci-dessus, et nous les avons utilisées pour notre audit.

Pouvoir de signature et délégation de pouvoir pour exploiter les comptes

8. Concernant la délégation de pouvoir pour exploiter les comptes des bureaux régionaux, nous observons que la limite de 10,000 USD a été supprimée conformément à la note inter-bureaux du 23 avril 2010. Nous examinerons les procédures lorsque nous procéderons à notre audit dans les bureaux régionaux.

Actualisation des listes de signatures autorisées dans les institutions bancaires

9. Par suite de notre audit des confirmations des institutions bancaires, nous avons aussi découvert des différences isolées entre les listes des signatures autorisées conservées par l'Administration du Siège et les listes que nous avons reçues telles que déclarées par les institutions bancaires. Comme toutes les confirmations n'ont pas été reçues, nous ne pouvons

conclure en ce qui concerne les signataires. Il convient aussi de noter que l'Administration sait quand une liste dépassée est présentée par les institutions bancaires et agit promptement, communiquant avec celles-ci pour éliminer les différences.

Fonds en caisse au Siège et dans les bureaux régionaux

10. Le 31 décembre 2014, les fonds en caisse conservés par l'OACI en CAD et en devises étrangères, s'élevaient à 5 kCAD. Nous avons procédé à un compte direct des fonds en caisse au Siège, sans détecter de problèmes.

Contributions à recevoir des États membres

11. Les contributions à recevoir des États membres sont composées :

- a) des contributions à court terme (3,5 MCAD en 2014 contre 13,6 MCAD en 2013, soit une diminution de 75 %, ce qui indique une augmentation des paiements des contributions des États membres en 2014 comparativement à 2013) et
- b) des contributions à long terme (3,7 MCAD en 2014 contre 3,1 MCAD en 2013, soit une augmentation d'environ 21 % par rapport à 2013, en raison du rabais accordé pour les contributions à long terme selon un taux d'intérêt particulier, comme l'indique la Note 2.2).

12. Nous avons analysé les procédures en place à l'OACI pour l'actualisation des contributions dues, et notre audit ne nous a révélé aucun problème majeur. Pour assurer un suivi de la Recommandation 2/2013 formulée par la Cour des comptes française, nous avons cherché à savoir si les mesures prises pour recouvrer les contributions dues étaient conformes à celles qui étaient annoncées par l'Administration dans le tableau de suivi, et notre analyse ne nous a révélé aucun problème majeur.

Créances, avances et autres actifs courants

13. Les créances et les avances se composent a) des montants à court terme (9,9 MCAD en 2014 contre 15,0 MCAD en 2013, soit une diminution de 34 %) et b) des montants à long terme (0,5 MCAD en 2014 contre 0,4 MCAD en 2013, soit environ une augmentation de 11 % par rapport à 2013). Les actifs courants représentaient 3,2 % du total des actifs comparativement à 5,0 % en 2013. Comme l'indique la Note 2.3, ils correspondent à des avances aux employés et à des créances auprès d'institutions des Nations Unies.

14. Un montant de 2,0 MCAD est indiqué dans le bilan de clôture sous la rubrique « Divers ». Les autres actifs courants en 2014 enregistrent une diminution de 0,3 MCAD (-14,5 %) comparativement à 2013 (2,4 MCAD). Une ventilation détaillée de ces valeurs est présentée par l'Administration dans la Note 2.3.

Inventaires

15. En 2014, les postes liés aux publications, souvenirs, articles en détaxe et fournitures ont enregistré une valeur nette de 0,9 MCAD, soit une diminution de 0,2 MCAD (-20,5 %), par rapport à la valeur nette de 2013 qui était de 1,1 MCAD. Les inventaires sont détaillés dans la Note 2.4.
16. Nous avons obtenu et vérifié les listes des actifs et les avons comparées à celles de l'exercice précédent. Nous avons procédé à une vérification de stock concrète sur un échantillon d'articles enregistrés dans les inventaires. Aucun problème majeur n'a été détecté qui pourrait avoir une incidence sur les comptes à la date de clôture (31 décembre 2014). Nous avons toutefois détecté un problème mineur de précision dans l'enregistrement des transferts de certains articles et dans l'évaluation des valeurs corrélatives. Nous reconnaissons que l'entrepôt était en cours de transfert d'un espace plus grand à un espace plus petit.

Proposition n° 1

17. Afin d'enregistrer de façon plus précise les articles en tant qu'inventaire dans les états financiers, nous proposons que lors du prochain exercice de vérification des inventaires, on accorde une attention à la juste valeur des articles, en particulier à ceux de l'inventaire qui devraient être sortis du bilan.

Proposition et observations du Secrétaire général

Acceptée.

Actifs à long terme

18. Au 31 décembre 2014, les actifs non courants s'élevaient à 7,5 MCAD, soit une réduction de 0,3 MCAD (-3,8 %) comparativement à 2013, exercice pour lequel ils s'élevaient à 7,8 MCAD. La base de l'évaluation des actifs à long terme est indiquée dans les méthodes comptables (Notes 1).
19. Les rubriques sont a) « Propriétés, installations et équipement », soit 2,5 MCAD représentant 33,5 % du total des actifs non courants (en 2013, le montant était de 3,3 MCAD représentant 42 % du total des actifs non courants), b) « Contributions à recevoir des États membres », s'élevant à 3,7 MCAD (environ 50 % des actifs à long terme comme l'illustre le paragraphe 11), c) « Créances et avances », s'élevant à 0,5 MCAD (voir le paragraphe 13) et d) « Actifs incorporels », s'élevant à 0,8 MCAD, soit environ 11 % du total des actifs non courants et 0,3 % de la masse totale des actifs (ils étaient de 1,1 MCAD en 2013, équivalant à 13,4 % des actifs non courants). Les rubriques mentionnées ci-dessus sont illustrées dans les Notes 2.5, 2.2, 2.3 et 2.6 du rapport, respectivement.

Propriétés, installations et équipement

20. La rubrique « Propriétés, installations et équipement » indiquaient une valeur de 2,5 MCAD, ce qui représente la valeur nette au 31 décembre 2014 des coûts immobiliers pour la rubrique « Mobilier et agencement » (0,06 MCAD), Matériel TI (0,9 MCAD), matériel de bureau (0,4 MCAD), véhicules (0,2 MCAD), améliorations de l'immeuble donné à bail (0,7 MCAD), matériel (0,2 MCAD) et améliorations de l'immeuble donné à bail (travaux en cours) (0,07 MCAD). Les approvisionnements durant l'exercice s'élevaient à 0,4 MCAD et les amortissements à 1,2 MCAD ; cette dernière valeur se trouve dans les comptes spéciaux de l'État des performances financières. Des descriptions sont fournies par l'Administration dans la Note 2.5.

Gestion des actifs immobilisés

21. Comme il est indiqué dans la rubrique « Évaluation de l'audit interne » (voir le paragraphe 100), nous nous appuyons sur les travaux de l'EAO et, nous fondant sur l'audit des « actifs immobilisés/contrôle de l'inventaire » réalisé par l'EAO et publié en mars 2014, nous reconnaissons ici que le cadre de gestion des actifs appelle d'autres améliorations. Entre autres observations, l'EAO a recommandé que : 1) l'inventaire physique complet soit réalisé sans plus de retard car il n'y en a pas eu à l'OACI depuis 2005 ; 2) le contrôle de l'état physique des articles devrait se faire périodiquement ; 3) les procédures pour effectuer des sorties de bilan et des rapprochements devraient être intégralement respectées ; 4) la précision du registre des actifs doit être améliorée ; 5) il devrait y avoir des contrôles adéquats pour protéger les actifs qui appartiennent à l'Organisation. De plus, les audits effectués par l'EAO et par les commissaires aux comptes précédents ont révélé certaines faiblesses au sein des bureaux régionaux en ce qui concerne la gestion des actifs.

22. Nous entérinons les recommandations de l'EAO et savons que de nouvelles lignes directrices pour la gestion des propriétés, des installations et de l'équipement entreront bientôt en vigueur. Par conséquent, nous assurerons le suivi en temps opportun de l'application effective des procédures et du statut en matière d'actifs, conformément au nouveau système de gestion des actifs.

Actifs incorporels

23. En 2014, les actifs incorporels s'élevaient à 0,8 MCAD ; ils avaient diminué comparativement à la valeur de 2013 (qui était de 1,1 MCAD), soit d'environ 0,3 MCAD (-2,6 %), en raison principalement de l'amortissement de la valeur du logiciel acquis (0,2 MCAD) ; aucun achat majeur n'a été approuvé et inscrit durant l'exercice 2014, et ces valeurs liées à l'amortissement ont été inscrites dans l'État des performances financières. La ventilation est indiquée dans la Note 2.6.

PASSIFS

24. En 2014, le total des passifs s'élevait à 405,0 MCAD, soit une augmentation de 40,3 MCAD (11,1 %) par rapport à la valeur enregistrée en 2013 (364,6 MCAD). Les passifs se composaient de :

- a) passifs à court terme, s'élevant à 257,4 MCAD, représentant 63,6 % du total des passifs (en 2013, ils représentaient 71,7 % pour un total de 261,5 MCAD), et
- b) passifs à long terme, équivalant à 147,5 MCAD, composés seulement de passifs actuariels liés aux avantages du personnel, représentant 36,4 % du total des passifs (en 2013, les passifs à long terme représentaient environ 28,3 %, pour un total de 103,0 MCAD).

Passifs courants

25. En 2014, les passifs courants s'élevaient à 257,4 MCAD, soit une légère diminution de 4,1 MCAD (-1,6 %) par rapport à 2013 (261,5 MCAD), et se répartissent comme suit :

- a) « encaissements anticipés » d'un total de 227,7 MCAD en 2014 (229,1 MCAD en 2013), soit une diminution de -0,6 %, qui représente environ 88 % des passifs à court terme et 56,2 % du total des passifs, composés principalement des contributions financières pour des projets de la coopération technique (216,4 MCAD en 2014). La base de l'évaluation des encaissements anticipés est énoncée dans les Méthodes comptables principales (Note 1). Une ventilation détaillée de ces valeurs est fournie par l'Administration dans la Note 2.8.
- b) « comptes créditeurs et charges à payer », pour un montant de 22,3 MCAD en 2014 (contre 26,3 MCAD en 2013, soit une diminution de 15,3 %), représentant 8,7 % des passifs à court terme. Des descriptions sont fournies par l'Administration dans la Note 2.9.
- c) « Avantages du personnel », soit un montant de 6,0 MCAD, ce qui constitue une augmentation de 1,3 MCAD (+28,5 %) comparativement à 2013 (4,7 MCAD). Prière de se référer au paragraphe ci-après qui se rapporte à cette question, pour d'autres considérations.
- d) « Crédits pour des contrats/services assurés aux gouvernements », soit un montant de 1,4 MCAD qui représente 0,4 % du total des passifs (comme c'était déjà le cas en 2013).

Provisions et passifs pour frais de justice

26. La Direction des affaires juridiques et des relations extérieures présente à FIN et au Secrétaire général une vue d'ensemble de tous les litiges visant l'OACI en rapport avec a) tous les cas en suspens devant la Commission paritaire consultative de recours (AJAB) et le Tribunal administratif des Nations Unies (TANU), et b) les projets de TCB. Il est bon de mentionner que dans ce dernier cas, l'OACI fait valoir son immunité, dans toute la mesure du possible, mais qu'aussi, dans les accords concernant les projets, elle bénéficie d'une

assurance supplémentaire du fait que les gouvernements qui interviennent dans les projets de TCB ont entrepris « d'absorber toutes les charges financières qui peuvent découler de ces réclamations » (pour référence, voir la Note 6.2).

27. Une provision a été inscrite dans les comptes et, comme il est indiqué au paragraphe 6.2 de la Note, elle se rapporte à une instance en attente auprès d'AJAB.

Compte rendu au Secrétaire général de l'incidence potentielle des instances en justice

28. Nous avons observé que la présentation d'ensemble liée aux cas en attente auprès de l'AJAB et du TANU (voir l'alinéa a) ci-dessus) ne fournit pas dans tous les cas à FIN, et ultimement au Secrétaire général, le montant en litige et donc l'incidence financière potentielle dudit litige.

Proposition n° 2 :

29. Nous proposons à l'Administration de présenter au Secrétaire général, dans le contexte de l'élaboration des états financiers de fin d'année, un document contenant i) des statistiques sur les instances en justice en cours devant l'AJAB et le TANU, ii) dans la mesure du possible, un calcul plus fractionné des montants réels réclamés pour évaluer si la situation aura une incidence sur les états financiers.

Proposition et observations du Secrétaire général

La proposition est acceptée.

Les instances en souffrance peuvent provoquer des pertes financières

30. L'Administration nous a clairement informés des instances en attente auprès de l'AJAB et du risque que cela entraîne au TANU, compte tenu de l'expérience passée, et a indiqué que même en cas d'appel couronné de succès, une pénalité financière nominale pourrait être imputée à l'OACI en raison d'un excès de retard dans le processus. L'analyse statistique du retard moyen est actuellement en cours.

Recommandation n° 1

31. Étant donné que les retards dans le processus d'appel à l'AJAB suscitent les inquiétudes susmentionnées, nous recommandons à l'Administration de lancer un examen interne des procédures actuelles et des ressources disponibles, en respectant pleinement les règles administratives

Proposition et observations du Secrétaire général

La recommandation est acceptée.

Passifs non courants

32. Les passifs non courants dans leur totalité ne se rapportent qu'aux « avantages du personnel » (voir le paragraphe ci-après consacré à cette question) ; en 2014, ils totalisaient 147,5 MCAD, soit une augmentation de 44,5 MCAD (+43,2 %) par rapport à 2013 (103,0 MCAD). En termes généraux, cette augmentation s'explique principalement par la diminution du taux d'actualisation dans l'évaluation actuarielle des passifs non courants. La base de l'évaluation des passifs non courants est fournie dans la Note 2.10. De plus, conformément aux IPSAS, l'Administration divulgue la sensibilité des hypothèses de tendance dans la Note 2.10.2.

Avantages du personnel

33. Les avantages du personnel sont divulgués dans les états financiers sous la rubrique « Passifs courants » pour un montant de 6,0 MCAD, et sous la rubrique « Passifs non courants » pour une valeur totale de 147,5 MCAD, comme le présente succinctement le Tableau ci-après.

<i>Passifs</i>	Exercice (MCAD)		Variation 2014-13	
	2014	2013	MCAD	%
<u>Courants</u>	6,00	4,70	1,3	27,7 %
<u>Non courants</u>	147,50	103,00	44,5	43,2 %
<u>Total</u>	153,50	107,70	45,8	42,5 %
<i>Composition</i>				
Régime après la cessation de service (ASHI)	129,90	87,70	42,2	48,1 %
Congé annuel à la cessation de service	8,60	7,70	0,9	11,7 %
Prime de rapatriement à la cessation de service	12,90	10,70	2,2	20,6 %
Autres avantages des experts internationaux	2,10	1,60	0,5	31,3 %
Total	153,50	107,70		

34. L'augmentation d'ensemble de ces passifs, conjointement avec leur divulgation, est expliquée par l'Administration dans la Note 2.10, et la base de l'évaluation des passifs à long terme est fournie dans les Méthodes comptables (Note 1, paragraphes 31-33).

Passifs à long terme imputables aux avantages liés à l'ASHI, aux congés et aux primes

35. Comme l'indique le tableau ci-dessus, les passifs à long terme ont augmenté de 44,5 MCAD (environ 43 %). Cette augmentation est essentiellement due à des pertes actuarielles, en particulier au changement du taux d'actualisation (2,40 % pour 2014 et 3,30 % pour 2013) et à la variation du taux de change entre l'USD et le CAD (1,00 pour 1,163 en 2014 alors qu'en 2013, il était de 1,00 pour 1,067). Conformément à la Norme IPSAS 25, une analyse de sensibilité liée au taux d'actualisation est présentée par l'Administration dans la note 2.10.2.

36. Le calcul de la valeur des passifs à long terme, équivalant à 147,5 MCAD, est présenté dans les états financiers ; il est fondé sur des hypothèses actuarielles qui sont indiquées par l'Administration dans la Note 2.10.3. Le calcul de ces passifs a été réalisé par un actuaire choisi par l'OACI, AON Hewitt.

La valeur négative des actifs nets de l'OACI est fortement influencée par les passifs actuariels

37. Le volume considérable de ces passifs actuariels (147,5 MCAD), qui représentent environ 36 % du total des passifs (405,0 MCAD), a une incidence sur les actifs nets de l'OACI, et c'est pourquoi nous avons focalisé une partie de notre audit sur l'exactitude et la fiabilité des valeurs liées aux avantages du personnel.

38. Pour nous assurer de l'exactitude du montant enregistré dans les comptes, qui comme on l'a indiqué ci-dessus a augmenté d'environ 44,5 MCAD, nous avons ajouté à notre équipe d'audit, sans frais additionnels pour l'OACI, un groupe d'actuaires publics spécialisés dans les avantages sociaux.

39. Nos méthodologies pour auditer les passifs actuariels et nos stratégies d'audit, dans le cas où une institution des Nations Unies a un actif net négatif, ont été indiquées au Groupe des auditeurs externes des Nations Unies auprès duquel nous étions facilitateurs sur les questions « Prestations et avantages du personnel : effet de la Norme IPSAS 25 sur les actifs nets » et « Auditer l'expert de l'entité à auditer ».

Selon les hypothèses de l'OACI, la valeur des passifs est exacte pour l'essentiel

40. Le choix des hypothèses actuarielles relève de la seule responsabilité de l'Administration. Le Commissaire aux comptes vérifie qu'elles sont plausibles et conformes à la Norme IPSAS 25, les compare aux années précédentes et les valide. Il est bon de mentionner que les hypothèses des exercices précédents ont été validées par le précédent Commissaire aux comptes, la Cour des comptes de la France.

41. Notre actuaire a procédé à un examen préliminaire des hypothèses clés liées à 2014, qui ont été dûment examinées avec l'Administration ; elles cadrent avec les tendances économiques et les taux, ainsi qu'avec les données disponibles à l'OACI au moment de notre audit, et nous les avons validées.

42. Pour réaliser leur audit, nos actuaires ont recalculé les évaluations préparées par AON Hewitt concernant l'ASHI, les congés annuels et les primes de rapatriement ; ils ont aussi procédé à une analyse en profondeur de toutes les évaluations et hypothèses actuarielles afin d'en examiner la vraisemblance ainsi que les algorithmes utilisés par AON. L'Administration et ses experts ont assuré à nos actuaires leur pleine coopération et assistance.

43. Le travail de nos actuaires a révélé que les montants enregistrés dans les comptes sont exacts pour l'essentiel. Cependant, en dehors des hypothèses clés liées aux variations économiques qui doivent être examinées chaque année, on pourrait juger approprié pour l'avenir que

certaines autres hypothèses et certaines données soient réexaminées afin de déterminer si elles sont prudentes ou si elles nécessitent une révision conformément aux pratiques actuarielles.

Proposition n° 3

44. Nous proposons à l'Administration de voir à la fin de l'exercice 2015 si certaines hypothèses mériteraient d'être revues.

Proposition et observations du Secrétaire général

L'Administration accepte cette proposition. Les hypothèses seront examinées avec AON avant la clôture des comptes en fin d'exercice 2015.

Passifs et sous-financement : les comparaisons au sein du système des Nations Unies ne sont pas possibles

45. Nous soulignons le fait que dans le système des Nations Unies, il n'est pas toujours possible d'être cohérent pour l'une quelconque des hypothèses clés utilisées en rapport avec l'ASHI. Cela s'explique par les différences des caractéristiques de chaque institution, telles que le nombre et la composition des effectifs (salaire et avancement de carrière, indemnité de famille, etc.) et l'emplacement (nombre de membres du personnel réparti dans les bureaux régionaux), qui ont des incidences sur les prévisions en matière de maladie et de mortalité.
46. Nous savons qu'en l'absence de toute indication non équivoque et spécifique concernant le taux d'actualisation dans la Norme IPSAS 25, au sein du système des Nations Unies, plusieurs institutions font référence à des courbes des taux différentes (par exemple en ce qui concerne les obligations de société AA élaborées par différents opérateurs), et il est donc difficile de procéder à une comparaison directe de la situation actuelle des passifs actuariels de l'OACI avec ceux d'autres institutions du système des Nations Unies. Par exemple, à la fin de l'exercice financier 2014, les provisions pour l'ASHI (130,0 MCAD) contribuent considérablement à déterminer les actifs nets négatifs (-92,3 MCAD) et, par conséquent, le sous-financement des institutions au sein des Nations Unies ne peut pas non plus être comparé.

47. Ne pouvant directement comparer les passifs actuariels de l'OACI avec ceux d'autres institutions, comme il est indiqué ci-dessus, nous appelons l'attention du Conseil sur le fait qu'il est difficile d'entreprendre une analyse comparative directe entre le sous-financement de l'OACI et celui d'autres institutions des Nations Unies.

Réaction de l'Administration au sous-financement

48. Nous reconnaissons que certaines mesures correctives sont examinées par l'Organisation. En fait, à sa quatrième réunion, le Comité sur l'assurance santé et l'assurance vie de l'OACI a

recommandé au Secrétaire général certaines modifications du Régime de prestation médicale de l'OACI pour 2015 ; le Secrétaire général a présenté la note de travail C-WP/14246 à la 204^e session du Conseil, indiquant la situation financière de l'ASHI et illustrant de possibles options de financement de l'ASHI à l'OACI.

49. Cela prouve que l'Administration s'occupe activement de la question et fait preuve de transparence en présentant le problème de l'ASHI au Conseil. Le Comité des finances a enregistré l'information fournie par l'Administration dans une présentation verbale liée à la note C-WP/14246 de la 204^e session. Cette présentation contenait aussi deux points importants :
- a) la décision de procéder à un survol des solutions adoptées ou prévues par d'autres institutions ;
 - b) la participation à un groupe de travail sur l'ASHI.
50. Nous sommes satisfaits de cette présentation et de la décision de participer, au sein des Nations Unies, à un groupe de travail spécialisé sur l'ASHI.

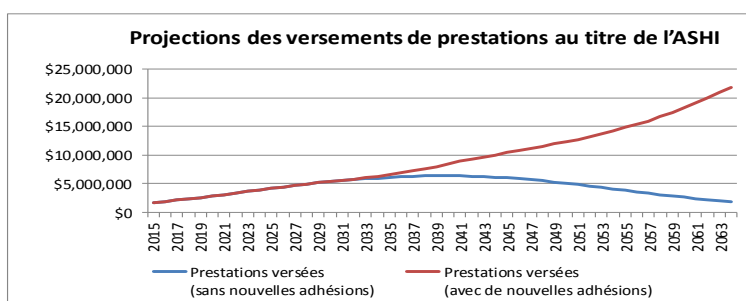
Sous-financement à l'OACI : définir de possibles « moteurs » pour le réduire.

51. Le sous-financement des passifs liés aux prestations du personnel est principalement provoqué par les passifs actuariels de l'ASHI, qui ont tendance à croître depuis 2010, comme l'indique la figure ci-après.

Progression des passifs de l'ASHI (en MCAD)				
2010	2011	2012	2013	2014
66	63	73	88	130

Source : Note de travail C-WP/14246 du 19 décembre 2014

52. De plus, comme suite aux projections actuarielles élaborées par l'Administration, la tendance indique que les versements continueront d'augmenter au cours des cinquante prochaines années, comme il est indiqué ci-dessous, bien que les tendances puissent être influencées par les tendances économiques et des événements imprévisibles.



Source : Note de travail C-WP/14246 du 19 décembre 2014

53. À notre avis, il faut prendre des mesures correctives. Nous observons qu'il existe principalement cinq « moteurs » pour financer les passifs et ainsi compenser les actifs nets négatifs :

Catégorie de moteurs	Initiative	Décision du ressort de :
Moteurs pour financer le passif :		
1) Augmenter le niveau des contributions des États membres		Conseil
2) Augmenter le niveau des économies internes par réduction de dépenses spécifiques liées au personnel et au fonctionnement, en les acheminant dans un véhicule de financement	Administration	Conseil L'utilisation des économies budgétaires est à la discrétion du Conseil et de l'Assemblée, au titre de la Règle 6.2 du Règlement financier.
3) Augmenter le niveau des recettes autres que le budget ordinaire	Administration	Conseil L'Organisation devra obtenir l'approbation du Conseil pour employer des recettes supplémentaires afin de financer l'ASHI.
Moteurs pour la gestion du passif :		
4) Augmenter le niveau des contributions du personnel au Régime d'assurance-maladie	Administration	Secrétaire général sur la recommandation du Comité sur l'assurance-santé et l'assurance-maladie.
5) Diminuer le niveau des prestations garanties par le Régime actuel d'assurance-maladie	Administration	Secrétaire général sur la recommandation du Comité sur l'assurance-santé et l'assurance-maladie.

Recommandation n° 2

54. Des mesures correctives étant nécessaires, le Conseil pourrait envisager ces moteurs. Puisque le premier n'est absolument pas du ressort de l'Administration, nous recommandons à celle-ci, dans le cadre de ses compétences, de s'occuper des autres moteurs avec le Conseil.

Proposition et observations du Secrétaire général

Acceptée. FIN présentera des options de financement des passifs de l'ASHI à la 205^e session du Conseil.

Sous-financement à l'OACI : bien comprendre tous les « moteurs »

55. Les « moteurs » mentionnés dans le paragraphe ci-dessus pourraient bien sûr être mis en œuvre en plusieurs « sous-moteurs » qui pourraient générer différentes combinaisons de solutions possibles. Cependant, certains d'entre eux pourraient différer dans leur capacité de réduire le sous-financement, tandis que d'autres pourraient avoir une incidence différente sur celui-ci. De plus, il est certains droits acquis et certaines prestations qui ne peuvent être utilisées pour réduire le sous-financement, et ces droits acquis et prestations pourraient même différer de ceux et celles d'autres institutions des Nations Unies.

Proposition n° 4

56. Étant donné que des mesures correctives s'imposent, nous proposons à l'Administration de définir d'avance et de façon complète un ensemble de moteurs et de sous-moteurs afin d'identifier ceux qui sont le plus adaptés pour réduire le sous-financement à long terme.

Proposition et observations du Secrétaire général

Acceptée. L'Administration identifiera les variables qui influencent le financement de l'ASHI.

Sous-financement à l'OACI : la santé financière est-elle affectée?

57. Bien que cette situation des états financiers de l'OACI soit naturellement source de préoccupation, la santé financière immédiate et à court terme de l'OACI n'en est pas directement affectée. Cependant, à notre avis, il est utile que l'Administration bénéficie dans les années à venir, une fois tous les « moteurs » possibles identifiés, de l'assistance d'une étude actuarielle complète qui pourrait produire la réponse et les solutions possibles à la question de savoir si la santé financière de l'OACI pourrait être compromise, dans un scénario à long terme, par les provisions du Régime d'assurance-maladie.

Recommandation n° 3

58. Nous recommandons que l'Administration bénéficie d'une étude actuarielle complète pour évaluer à quel moment la santé financière de l'OACI pourrait être compromise, dans le scénario à long terme, par les provisions du Régime d'assurance-maladie. Cette étude actuarielle complète devrait être présentée à l'OACI avant le début de l'exercice d'approbation du nouveau budget.

Proposition et observations du Secrétaire général

Acceptée. Nous demanderons une étude actuarielle de l'incidence des ASHI sur la santé financière à long terme de l'OACI.

Créer un véhicule de financement spécial sans compromettre l'activité principale de l'OACI

59. Après avoir formulé les recommandations et propositions ci-dessus, nous avons examiné la recommandation n° 1 de 2013 (voir l'Annexe) présenté par nos prédécesseurs, la Cour des Comptes, qui recommandait d'anticiper le financement de versements futurs en créant un « véhicule de financement » spécifique dont le produit financé permettrait à l'OACI d'optimiser le financement de cette obligation.
60. Bien que nous comprenions le but de cette recommandation, nous pensons que la situation actuelle a besoin d'être clarifiée: pour le moment, la santé financière de l'OACI n'est pas directement affectée, et l'Organisation a besoin, à notre avis, de savoir aussi précisément que possible quelles sont les mesures nécessaires, ce qui est relié à la nécessité de conduire de façon optimale ses activités principales. Il faut aussi tenir compte du fait que lorsque l'on créera ce « véhicule de financement », l'OACI aura à déboursier des frais de gestion pour sa gestion des actifs.
61. La création d'un fonds de financement à court terme de l'ASHI risquerait de détourner les ressources économiques nécessaires à l'accomplissement de la mission de l'institution, compromettant ainsi les activités principales de l'OACI dans le secteur de l'aviation civile. Cette hypothèse d'un « véhicule de financement » ne pourrait être envisagée, à notre avis, que lorsqu'une étude actuarielle complète aura établi, par ses prévisions et la simulation de différents scénarios d'avenir, quelles sont les meilleures mesures spécifiques à l'OACI, prenant même en compte comme lignes directrices générales les cinq moteurs énumérés ci-dessus.

<p>62. <u>Nous appelons l'attention du Conseil</u> pour qu'il examine les trois premiers moteurs mentionnés au paragraphe 52 et la manière dont ces moteurs influenceront sur les résultats de l'« étude actuarielle complète » ; cette étude fournirait au Conseil des renseignements sur le scénario le plus adapté pour assurer la santé financière de l'ASHI en gênant le moins possible les activités principales de l'institution. (Voir aussi la Recommandation n° 2 à cet égard).</p>

Audit du coût-efficacité de régimes d'assurance-maladie coexistants à l'OACI

63. Il convient de mentionner que l'ASHI de l'OACI est un régime complexe, composé de divers éléments et de divers niveaux de couverture et de contributions. Pour les citoyens canadiens et les résidents du Québec, il existe une assurance médicale publique obligatoire appelée « Régie de l'assurance-maladie du Québec » (RAMQ), aussi connue sous le nom de « Medicare ». Sur la base d'un accord entre l'OACI et le Gouvernement de la province du Québec, l'OACI paie intégralement la contribution à Medicare de tous les membres du personnel qui y ont droit.
64. En plus de « Medicare », qui bien qu'offrant un niveau élevé de protection, ne couvre pas tous les avantages garantis dans le système des Nations Unies, les employés de l'OACI peuvent bénéficier d'une assurance médicale privée assurée par un contrat signé par l'OACI

avec Vanbreda International (Cigna depuis 2015), qui assure aussi différents niveaux de couverture. Les coûts de cette assurance sont partagés entre le personnel et l'OACI sur la base de deux tiers payés par l'employé et d'un tiers payé par l'institution. Le contrat avec Cigna couvre non seulement les membres du personnel en exercice à l'OACI mais aussi leurs parents et les retraités, ces derniers seulement s'ils ont plus de 55 ans et ont accumulé plus de cinq ans de contributions en service.

65. Pour les membres du personnel qui ne sont pas canadiens ni résidents au Québec, l'assurance médicale est celle de Cigna (ancien Vanbreda). En fait, le personnel du bureau régional de Paris est actuellement assuré au titre du régime médical de l'UNESCO, mais un petit nombre d'administrateurs (4) sont couverts par le régime de prestation médicale de l'OACI.
66. De toute manière, les fonctionnaires du bureau régional de Paris ne sont pas inclus dans l'estimation des passifs actuariels de l'ASHI ; cela pourrait entraîner une fausse représentation desdits passifs et des risques qui peuvent se présenter dans l'avenir à l'OACI pour couvrir toutes pertes imputables à ces employés (voir aussi la proposition n° 1).
67. Nous avons noté que les dispositions du contrat avec Cigna (anciennement Vanbreda) n'envisagent pas la possibilité que l'Organisation puisse effectuer des audits des activités de Cigna (contrairement à ce qui se produit dans d'autres institutions). De plus, l'OACI n'a aucun contrôle sur le bien-fondé des dépenses facturées par Vanbreda : elle reçoit seulement des rapports mensuels de Vanbreda sans aucune référence aux prestations remboursées ni à qui ces remboursements ont été versés. Il n'y a même aucune place dans le contrat pour qu'un docteur choisi par l'OACI puisse effectuer des vérifications aléatoires dans les dossiers des employés qui sont gérés par Vanbreda.

Recommandation n° 4

68. Nous recommandons de revoir les conditions du contrat avec Cigna (anciennement Vanbreda) afin d'auditer ses performances.

Proposition et observations du Secrétaire général

Acceptée. Nous incorporerons dans les contrats futurs des dispositions qui nous permettront d'auditer les versements effectués par l'administrateur du Régime.

ACTIFS NETS

69. Les actifs nets comprennent le déficit accumulé et les réserves de l'Organisation en fin d'exercice. En 2014, les actifs nets entraînaient une valeur négative de -92,3 MCAD, soit une amélioration de 33,7 MCAD (43,2 %) comparativement aux -58,7 MCAD de 2013. Concernant cet « actif net » négatif, voir le Paragraphe 37.

70. Tous les mouvements dans les actifs nets sont expliqués dans divers états et notes du rapport analytique financier, en particulier :
- a) État II « État de la performance financière », qui indique l'excédent pour la période considérée (5,3 MCAD).
 - b) État III « État des variations de l'actif net », avec les mouvements énumérés séparément.
 - c) Note 2.12 dans laquelle des informations sont fournies par l'Administration sur la composition des réserves.

ÉTAT DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE EN 2014

71. Cet état indique les recettes et les dépenses de l'Organisation, classifiées, divulguées et présentées de manière cohérente afin d'expliquer le déficit ou l'excédent net de l'exercice. La période considérée enregistrait un excédent de 5,3 MCAD.

RECETTE

72. Le total des recettes s'élevait à 263,7 MCAD, soit une augmentation de 19,5 MCAD (+8 %) par rapport à 2013 (244,1 MCAD), et se composait des éléments suivants :
- a) « Contributions aux accords de projet », totalisant 139,6 MCAD en 2014 et représentant 52,9 % du total des recettes ; une augmentation de 5,2 % par rapport à 2013 (132,7 MCAD) ;
 - b) « Contributions fixées », s'élevant à 89,8 MCAD en 2014 et constituent 34,1 % des recettes totales, soit une augmentation de 8,0 % comparativement aux 83,1 MCAD en 2013 ;
 - c) « Autres activités génératrices de produits » totalisant 15,6 MCAD en 2014 et représentant 5,9 % des recettes totales, soit une augmentation 4,4 % par rapport à 2013 ;
 - d) « Autres contributions volontaires », totalisant 12,4 MCAD en 2014, soit une augmentation de 51,5 % par rapport à 2013 (8,2 MCAD) ;
 - e) « Recettes d'honoraires d'administration » et « Recettes diverses » totalisant conjointement 6,2 MCAD en 2014, soit une augmentation de 21,3 % par rapport à 2013 (5,2 MCAD).
73. Notre audit ne nous a révélé aucun problème majeur ; une ventilation détaillée a été présentée par l'Administration dans la Note 3.2.

DÉPENSES

74. Les dépenses s'élevaient à 258,4 MCAD, soit une augmentation de 11,5 MCAD (+4,7 %), comparativement à 2013 (246,9 MCAD). Elles se composaient des éléments suivants :
- a) « Traitements et avantages du personnel », pour un total de 143,3 MCAD en 2014 représentant 55,4 % des dépenses totales, soit une augmentation de 2,0 % par rapport à 2013 (140,5 MCAD) ;
 - b) « Fournitures, consommables et autres », pour un total de 78,7 MCAD en 2014 représentant 30,4 % des dépenses totales, soit une augmentation de 6,1 % par rapport aux 74,2 MCAD en 2013 ;
 - c) « Charges opérationnelles générales », pour un total de 17,6 MCAD en 2014 représentant 6,8 % des dépenses totales, soit une augmentation de 5,2 % par rapport à 2013 ;
 - d) « Déplacements », totalisant 9,8 MCAD en 2014, soit une augmentation de 13,9 % par rapport à 2013 (8,6 MCAD) ;
 - e) « Réunions, formation et autres charges », totalisant conjointement 9,0 MCAD en 2014, soit une augmentation de 30,4 % par rapport à 2013 (6,9 MCAD).

Achats

75. Les achats constituent une partie des dépenses analysées dans le paragraphe ci-dessus et se rangent sous les rubriques « Fournitures, consommables et autres », « Charges opérationnelles générales », « Réunions » et « Formation ».
76. EAO nous a informés qu'un audit des « Acquisitions pour le siège » était en cours. L'objectif de l'audit d'EAO était d'évaluer les activités d'achat effectuées par la Section des acquisitions (PRO) de l'OACI et par des gestionnaires de crédits bénéficiant d'une délégation de pouvoirs, en évaluant si celles-ci étaient réalisées conformément aux règles et procédures, et d'une manière économique et avantageuse du point de vue coûts-efficacité.
77. Le rapport d'EAO sur ce secteur nous a été remis à la fin de notre audit. Nous sommes conscients de la pertinence des questions clés et des recommandations qui y figurent ; de toute manière, du fait que le processus d'audit se poursuit, afin d'éviter tout chevauchement, nous prenons note des constatations et conclusions de l'audit, et nous les entérinerons dans l'avenir, le cas échéant.

Personnel

78. Nous avons aussi procédé à un test détaillé sur un certain nombre d'états de paie sélectionnés au hasard. Certains concernaient des fonctionnaires financés par le budget ordinaire et d'autres des experts des services extérieurs relevant du budget de la TCB. Nous avons vérifié la précision et l'exactitude des états de paie en rapport avec les règles et procédures établies. Nous avons aussi vérifié, pour les états de paie de l'échantillonnage, les documents d'accompagnement trouvés dans les dossiers personnels pour nous assurer que les droits et indemnités accordés aux divers fonctionnaires étaient fondés dans la situation que révélaient leurs dossiers. Nous n'avons détecté aucune erreur ou faille majeure à la suite de nos tests et analyses, aussi considérons-nous que nous sommes raisonnablement assurés que les valeurs inscrites dans les comptes étaient exactes.

Les dossiers personnels n'ont pas encore été numérisés

79. Durant notre audit, nous avons procédé à une inspection physique de l'endroit où les copies sur papier des dossiers personnels sont conservées dans HRB. Nous avons découvert que ces dossiers étaient stockés dans une pièce aux normes de sécurité ordinaires et sans mesures de protection spéciale. L'Administration nous a informés que certaines informations des dossiers personnels ont déjà des fichiers de secours dans un système numérique, et d'autres non.

Proposition n° 5

80. Étant donné qu'il est important de préserver les données concernant le personnel, nous proposerons à l'Administration de mener à terme, dans des délais raisonnables, la numérisation de tous les dossiers sur papier qui se trouvent dans HRB.

Proposition et observations du Secrétaire général

Acceptée. La possibilité de numériser des données personnelles supplémentaires, en tenant compte des priorités de l'Organisation en matière de préservation des renseignements, devrait être envisagée en se fondant sur les ressources disponibles.

Harmonisation des lignes directrices actuelles concernant les ressources humaines, en maintenant la flexibilité où elle est nécessaire

81. Les deux catégories de personnel de notre échantillonnage (personnel ordinaire et personnel des services extérieurs sur des projets TCB) sont gérées par des règles différentes, à savoir le

Code du personnel approuvé par le Conseil et les Règles administratives pour le personnel ordinaire ; le Règlement du personnel des services extérieurs approuvé par le Secrétaire général par délégation de pouvoir du Conseil, pour le personnel des services extérieurs de la TCB. Les deux catégories de personnel sont aussi administrées par des services différents ; la Sous-Direction des ressources humaines de la Direction de l'Administration des services (ADB) pour le personnel ordinaire et la Section du personnel des services extérieurs pour l'environnement TCB.

82. Bien que nous comprenions qu'il soit nécessaire d'assurer une plus grande flexibilité et des mesures promptes pour les postes rattachés à des projets des services extérieurs, à la demande des États membres, l'approche actuelle finit par créer deux systèmes parallèles au sein de la même organisation.
83. Par exemple, des différences entre les deux services ont été notées dans le processus de recrutement et dans la classification de fonctionnaires qui ont la même situation contractuelle, comme c'est le cas du personnel nommé sur des contrats à durée fixe (y compris, pour TCB, le personnel nommé à très court terme ou dont le contrat a été converti en contrat à durée fixe après un contrat spécial de service initial). Nous avons également découvert des différences dans le cas des consultants, notamment des cas où les Instructions administratives récemment adoptées n'ont pas été appliquées à des consultants recrutés par contrat spécial de service pour des projets TCB.

Recommandation n° 5

84. Nous recommandons d'entreprendre un processus d'examen interne complet pour déterminer : a) les différences qui peuvent être considérées comme étant justifiées au regard d'une disparité substantielle des besoins et des situations et, b) les différences qui nécessitent une harmonisation accrue, notamment par la modification du cadre juridique.

Observations du Secrétaire général :

Acceptée. Des experts pourraient procéder à un examen interne des dispositions des Règles administratives et Règlement du personnel des services extérieurs. Cette tâche consisterait à formuler des recommandations pour l'harmonisation de l'approche, lorsque c'est possible, et mettre en lumière les besoins de traitement distincts, si justifiés.

Compte rendu sectoriel

85. Un rapport par secteur est fourni dans la Note 5 des États financiers de 2014. Cette sectorisation a pour objet de faire connaître la situation et les performances financières, et d'imputer les dépenses directement aux secteurs intéressés. La méthodologie prévoit aussi une répartition des dépenses et des recettes, principalement par secteur, connue sous le nom de Projet des activités ordinaires et de coopération technique.

ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

86. L'État III « État des variations de l'actif net » indique les mouvements durant l'exercice 2014, qui s'est terminé par un solde négatif de -92,3 MCAD au 31 décembre 2014. Nos conclusions d'audit liées à ces actifs nets négatifs sont indiquées dans les paragraphes concernant les « Avantages du personnel ».

ÉTAT DE LA TRÉSORERIE

87. L'État de la trésorerie identifie les sources d'entrée de trésorerie, les postes auxquels des fonds ont été consacrés pendant la période de compte rendu et le solde de la trésorerie à la date du compte rendu.

88. En 2014, l'OACI indiquait qu'elle disposait d'une encaisse de 24,4 MCAD pour ses activités de fonctionnement, situation positive comme elle l'avait été en 2013 (19,5 MCAD). Les flux de trésorerie nets provenant d'activités d'investissement (+0,5 MCAD) indiquaient une variation positive par rapport à 2013, due à une augmentation des recettes liées aux intérêts et à une diminution des investissements et des achats de biens, installations et équipement (immobilisations corporelles), et de biens incorporels (immobilisations incorporelles).

89. Le résultat net pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie indiquait une augmentation de 22,9 MCAD en 2014. Nous avons vérifié les entrées sous-jacentes en sélectionnant des échantillons provenant de certains comptes. Nous avons conclu que toutes les transactions sélectionnées étaient adéquatement accompagnées des documents voulus. L'état de la trésorerie est ainsi vérifié et confirmé.

ÉTAT DE LA COMPARAISON ENTRE LES MONTANTS BUDGÉTISÉS ET LES MONTANTS RÉELS

90. L'État V « État de la comparaison entre les montants budgétisés et les montants réels » pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 et présenté conformément à la Norme IPSAS 24 qui exige que cette comparaison, qui découle de l'exécution du budget lui-même, soit indiquée dans les états financiers. La norme prévoit aussi l'exposé des raisons des différences importantes entre les montants budgétisés et les montants réels. De plus amples informations concernant l'État V, qui ne se rapporte qu'au Programme ordinaire, sont fournies dans la Note 4.

ÉVALUATION DE LA FONCTION DE VÉRIFICATION INTERNE

91. Conformément aux normes internationales, telles que la Norme ISSAI 1610 et la Norme ISA 610 connexe, la Norme ISSAI 200 c.2.45, et les normes INTOSAI gov 9140 et 9150, le Commissaire aux comptes doit évaluer la fonction de vérification interne. Pour ce faire, nous avons tenu compte non seulement des normes mentionnées ci-dessus mais également des Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne.
92. La fonction de vérification interne à l'OACI est assurée par le Bureau de l'évaluation et de la vérification interne (EAO) qui s'occupe d'activités clefs couvrant trois domaines : la vérification interne, l'évaluation et les enquêtes. Cependant, nous n'avons pour l'instant évalué que la fonction de vérification interne, en nous fondant sur les normes internationales mentionnées ci-dessus. Actuellement, il n'existe pas de normes internationales spécifiques pour évaluer les activités d'évaluation et d'enquêtes. Bien qu'elles ne soient pas prises en compte dans le présent rapport, ces autres activités de l'EAO feront aussi dans l'avenir proche l'objet de vérifications spécifiques.
93. Pour l'évaluation de la fonction de vérification interne dans le système des Nations Unies, nous faisons référence aux principes généraux mentionnés ci-dessus et à la Ligne directrice 202 « Évaluation des services d'audit interne dans les organisations des Nations Unies », adoptée par le Groupe des auditeurs externes des Nations Unies, les institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique, à la 34^e session du groupe, en novembre 1992. À sa 35^e session, en novembre 1993, une nouvelle section a été ajoutée à ces lignes directrices, et l'avant-propos a été revu à la 41^e session, en octobre 2000. Durant la réunion du Groupe des auditeurs externes qui s'est tenue à New York en décembre 2014, nous avons proposé, pour pouvoir disposer d'une approche cohérente en la matière, d'utiliser un outil « de base » commun pour tous les commissaires aux comptes du système des Nations Unies. À notre avis, la base de cet outil commun devrait être une version actualisée de la ligne directrice mentionnée ci-dessus. Le Groupe d'auditeurs externes a décidé que la ligne directrice pourrait être utilisée, sur une base volontaire, comme outil commun, et elle a demandé à la Corte dei conti de l'Italie de collecter des informations d'autres institutions supérieures de contrôle afin, une fois de plus, de porter la question à l'attention de la prochaine session du Groupe d'auditeurs externes.
94. Nous avons donc utilisé la ligne directrice pour les audits comme base de notre évaluation et, à cette fin, nous l'avons examinée et adoptée pour le présent audit. Une application informatisée fondée sur le web, contenant la liste de vérifications revue, a été préparée par la Corte dei conti, et le Chef EAO a pu y accéder à distance.
95. Nous avons réalisé notre évaluation par voie d'entrevues et d'échanges de courriels avec le Chef EAO et les deux administrateurs de l'EAO chargés des vérifications internes, ainsi qu'au moyen d'une analyse des documents clés. Nous avons également analysé les dossiers liés à certains audits réalisés par l'EAO au cours des deux derniers exercices.

Certains des documents que nous avons analysés pour notre évaluation des vérifications internes étaient les suivants :

- Règlement financier de l'OACI (15^e édition, 2013) ;
- Instructions au personnel de l'OACI (édition du 1^{er} janvier 2011) ;
- Cadre de déontologie de l'OACI (C-WP/13722 du 21 avril 2011) ;
- Manuel des vérifications internes de l'EAO (édition de 2014) ;
- Charte de l'EAO (novembre 2012) ;
- Programme des travaux de l'EAO pour 2012 (C-WP/13771) ;
- Programme des travaux de l'EAO pour 2013 (C-WP/13887) ;
- Programme des travaux de l'EAO pour 2014 (C-WP/14071) ;
- Rapport annuel de la Cour des Comptes de France sur les états financiers de 2012, notamment le Chapitre 5 « Bureau de l'évaluation et de la vérification interne (EAO) » ;
- Rapports de l'EAO sur les activités annuelles :
 - C-WP/13933 du 4 février 2013 (pour 2012)
 - C-WP/14096 du 3 février 2014 (pour 2013)
- Rapports annuels du Comité consultatif sur l'évaluation et les audits (EAAC) :
 - C-WP/13888 du 5 septembre 2012 (pour 2011-2012)
 - C-WP/14072 du 4 octobre 2013 (pour 2012-2013)
- Rapports de vérification interne et documents connexes :
 - Rapport sur la mise en œuvre de la « Politique relative aux contrats de consultants/vacataires individuels » de l'OACI – Doc IA/2013/2
 - Rapport de vérification sur le contrôle des actifs fixes et de l'inventaire – Doc IA/2013/6
- Documents divers.

96. Pour la fonction de vérification interne, l'EAO a suivi les normes internationales, notamment les normes de l'Institut des auditeurs internes (IIA), citées à la fois dans le Manuel de vérification interne de l'EAO et dans la Charte de l'EAO.

97. La fonction de vérification interne à l'EAO est actuellement assurée par deux auditeurs en plus du Chef de l'EAO. Les antécédents et qualifications professionnelles de ce personnel sont conformes aux normes et aux objectifs de leur mandat.

98. Le personnel connaît le cadre de déontologie de l'OACI (Annexe 1 au Code du personnel de l'OACI) et le Code de déontologie publié par l'IIA ; le Manuel de vérification interne de l'EAO exige que l'on s'y conforme.

99. Les administrateurs suivent un plan de formation chaque année. Le Chef de l'EAO prévoit cinq journées par année dans le plan de vérification pour le temps que le personnel chargé des vérifications consacre à sa formation. De plus, les administrateurs de l'EAO participent à la réunion annuelle des représentants des services de vérification interne des institutions des Nations Unies et des institutions financières multilatérales et organisations internationales

connexes. Cependant, le Chef de l'EAO estime que les activités de formation sont très limitées en raison de restrictions budgétaires ; de plus, le personnel n'est pas encouragé à s'affilier à des organismes professionnels étant donné que l'OACI ne paie pas de cotisations. Néanmoins, chaque année, les administrateurs de l'EAO se conforment aux normes minimales de l'IIA en ce qui concerne la formation professionnelle continue (Norme 1230 de l'IPPF). Ce processus leur permet de maintenir leur certification. Les administrateurs sont évalués annuellement au moyen du Rapport sur l'amélioration des performances et des compétences (PACE), prévu dans les Règles administratives de l'OACI (Règle 104.39).

Évaluation du Service de vérification interne

100. Après avoir suivi la liste de vérifications de la ligne directrice sur les audits publiée par le Groupe des auditeurs externes des Nations Unies et avoir tenu compte des normes internationales mentionnées ci-dessus, nous sommes en mesure de conclure que, suite à la recommandation et aux propositions mentionnées ci-après, nous pouvons nous fonder sur les travaux de vérification réalisés par l'EAO.

Il serait important d'officialiser un risque couvrant plusieurs années fondé sur le plan de vérification

101. L'EAO prépare une évaluation des risques annuelle et, sur cette base, présente un plan de travail de vérification interne annuel et un plan continu de vérification sur trois ans au Comité consultatif sur l'évaluation et les audits. Cependant, cela ne couvre pas la totalité des vérifications de tous les programmes et activités, et seul le plan de travail annuel proposé est présenté au Secrétaire général.
102. Le fait de préparer un plan de travail officiel sur plusieurs années comporterait d'évidents avantages pour ce qui est d'une meilleure compréhension par les destinataires du plan du bien-fondé des ressources de l'EAO en ce qui concerne les risques couverts et ceux que ce service ne peut couvrir.
103. Il faut aussi tenir compte du fait que, comme référence et conformément à la bonne pratique, le Manuel d'audit pour la division d'audit interne des Nations Unies prescrit (Section B.5.1) que la division en question prépare des plans de travail d'audit pour un cycle continu de trois années, fondés principalement sur des exercices d'évaluation des risques.

Recommandation n° 6

104. Nous recommandons que l'EAO présente au Secrétaire général un plan officiel d'audit pluriannuel glissant : a) fondé sur des exercices d'évaluation des risques ; b) indiquant les ressources envisagées pour parer aux principaux domaines de risques; c) indiquant les risques qui ne peuvent être couverts avec les ressources actuelles.

Proposition et observations du Secrétaire général

Acceptée. À l'avenir, l'EAO présentera un plan de travail annuel ainsi qu'un plan de travail glissant sur trois ans qu'il aura déjà préparé pour usage interne et destiné au Secrétaire général, indiquant les risques majeurs qui peuvent être couverts durant la période envisagée.

Le plan de travail annuel couvre-t-il suffisamment tous les risques ?

105. Pour les données statistiques sur le nombre de vérifications prévues et réalisées par l'EAO et sur son évolution, nous nous sommes référés au rapport annuel du Commissaire aux comptes pour l'exercice financier 2012, aux rapports annuels pour 2012 et 2013 du Comité consultatif sur l'évaluation et les audits, au rapport de 2013 sur les activités de l'EAO et au rapport de gestion mensuel de l'EAO pour janvier 2015. Cependant, nous n'avons utilisé que le sommaire numérique des deux dernières années aux fins de notre évaluation.
106. Cinq vérifications ont été prévues dans le plan de travail annuel de 2013. Trois d'entre elles ont été finalisées en 2013 et les deux autres ont été réalisées en 2014. Huit audits étaient prévus dans le plan de travail annuel de 2014 ; trois rapports ont été publiés en 2014, trois autres sont en préparation au mois de mars 2015, une vérification a été envoyée en 2015 et une autre a été supprimée du programme de travail en raison du nombre élevé d'enquêtes (cinq) que l'EAO a été appelé à réaliser et qu'il a mené à bien en 2014. Il convient de mentionner que deux des vérifications prévues étaient des vérifications des technologies de l'information (une par année) et ont été externalisées ou réalisées à l'aide d'une assistance externe.
107. En fait, les vérifications prévues étaient fondées sur les résultats d'une évaluation des risques dans laquelle les risques majeurs étaient présentés par ordre de priorité ; cependant, nous avons constaté que lors de la publication du plan de travail annuel, tous les risques ayant un rang élevé n'étaient pas couverts par une vérification. De plus, comme l'indiquent les paragraphes précédents, toutes les vérifications prévues n'ont pas été réalisées, également en raison d'autres activités de l'EAO telles que les enquêtes ; c'est en effet là une autre activité centrale de l'EAO qui réduit la possibilité de procéder à un plus grand nombre de vérifications pour assurer une meilleure couverture des risques.
108. Nous prenons acte du fait que l'EAO présente au Secrétaire général un rapport mensuel sur ses activités, contenant le calendrier indicatif et l'état d'avancement de toutes les vérifications prévues. Nous estimons que ce rapport est une bonne pratique car elle contient toujours des informations actualisées sur les activités réalisées ; nous prenons également acte du fait que l'EAO procède à une analyse annuelle des risques. Cependant, deux documents distincts sont élaborés pour l'évaluation des risques, l'un pour les risques généraux et l'autre pour les risques concernant les technologies de l'information. Ces deux documents devraient être fusionnés en un seul couvrant tous les risques identifiés à l'OACI, avec une seule classification des risques : de cette manière, on verrait mieux les domaines principaux de risques, ce qui faciliterait l'établissement des priorités en ce qui concerne les audits prévus.

Proposition n° 6

109. Nous soulignons le fait qu'il est important de rattacher les activités d'audit aux risques. Par conséquent, nous proposons que l'EAO présente un seul document avec une évaluation des risques indiquant tous les domaines majeurs de risque, et indique au Secrétaire général et au Comité consultatif sur l'évaluation et les audits, durant l'exercice d'approbation du plan de travail annuel, si le nombre d'audits prévu est suffisant pour couvrir les risques majeurs constatés.

Proposition et observations du Secrétaire général

Acceptée. À l'avenir, l'EAO produira un seul document d'évaluation des risques.

Proposition n° 7

110. Comme suite à notre Recommandation n° 6, considérant qu'il ne sera pas possible de couvrir tous les risques constatés pour une année donnée, nous proposons que l'EAO présente un plan de travail sur plusieurs années, lié à l'évaluation des risques, spécifiant non seulement les audits qui couvriront, pour une période donnée, certains des risques majeurs constatés mais aussi ceux d'entre eux qui ne sont pas couverts.

Proposition et observations du Secrétaire général

Cette proposition est couverte par la Recommandation 6.

Les ressources pour les vérifications internes sont-elles suffisantes ?

111. Nous partageons l'analyse du Comité consultatif sur l'évaluation et les audits, énoncée dans son deuxième Rapport annuel (publié le 4 octobre 2013), selon laquelle les ressources de l'EAO, bien qu'elles aient été augmentées en 2012 – 2013, sont faibles en comparaison d'organismes internationaux du même ordre, notamment si l'on tient compte du fait que l'EAO couvre toute une gamme de responsabilités diverses.

112. Nous sommes toutefois d'avis qu'en mettant simplement en œuvre les propositions ci-dessus – concernant le plan de travail annuel et le plan de travail sur plusieurs années – et en rapprochant les risques des divulgations des objectifs de vérification et du calendrier prévu, il serait possible d'évaluer si les ressources sont suffisantes pour couvrir tous les risques liés aux domaines principaux de l'Organisation.

Recommandation n° 7

113. Nous recommandons que l'EAO indique le temps nécessaire pour réaliser les audits prévus, en faisant la liaison avec tous les objectifs d'audit possibles prévus dans un programme de travail annuel et dans un programme de travail pluriannuel afin de fournir au Secrétaire général de plus amples informations pour déterminer à l'avenir le niveau de ressources adéquates pour la fonction d'audit interne.

Proposition et observations du Secrétaire général

Acceptée. L'EAO élabore déjà un plan annuel indiquant le temps estimatif nécessaire pour chaque audit (pour son propre usage); mais à l'avenir, ces informations seront aussi intégrées dans le plan de travail annuel présenté au Secrétaire général.

Autonomie, indépendance et qualité des vérifications internes.

114. Dans le budget de l'EAO, un poste est prévu pour les services contractuels. Le Chef de l'EAO a le pouvoir de gérer ce budget indépendamment et de recruter une assistance externe lorsque des aptitudes particulières sont nécessaires. Cependant, le budget de l'EAO est établi par l'Assemblée (comme faisant partie du budget d'ensemble de l'OACI), sur une proposition du Conseil fondée sur une proposition du Secrétaire général, et le Chef de l'EAO n'a pas l'indépendance de débattre de son bien-fondé. De plus, ce budget ne semble pas être très flexible étant donné que l'Assemblée ne se réunit qu'une fois tous les trois ans.
115. La fonction de vérification interne est à la fois objective et indépendante, et elle est perçue comme telle. L'EAO est libre de communiquer comme il l'entend avec le Commissaire aux comptes. Il existe aussi des politiques pour s'assurer que le personnel chargé des vérifications internes est dégagé de tout conflit d'intérêt potentiel ; le Chef de l'EAO est le vérificateur interne principal et signe chaque année une déclaration certifiant l'absence de conflits d'intérêt.
116. En ce qui concerne les Normes IIA 1130.C1 et 1130.C2, l'EAO n'assure pas de service de consultation à l'Organisation, ce qui signifie que nous pourrions nous fier aux travaux du vérificateur interne, conformément aux normes ISSAI et IIA.
117. Le Règlement financier de l'OACI et la charte relative aux vérifications internes précisent le mandat de la fonction de vérification interne. La charte a été actualisée en novembre 2012. Le mandat prévoit un accès illimité à toutes les activités de l'Organisation et à toutes les informations la concernant.
118. En ce qui concerne notre évaluation de la qualité de la fonction de vérification interne, le fait déjà mentionné d'une couverture incomplète des risques majeurs devrait avoir une incidence sur notre évaluation du bien-fondé de ses travaux. Il faut aussi mentionner que l'EAO ne dispose pas d'administrateurs dotés d'aptitudes spécialisées en matière de

vérification des technologies de l'information, de sorte qu'il est obligé d'externaliser ce type de vérification. Cependant, ayant analysé un échantillon des travaux de vérification de l'EAO (en particulier les vérifications sur les actifs fixes et sur la politique en matière de consultant), nous considérons que les travaux de vérification réalisés sont fiables et de bonne qualité, au point que le Commissaire aux comptes peut se fier aux travaux de vérification de l'EAO, conformément à la norme ISSAI 1610 (ISA 610).

119. La nécessité de faire appel à des compétences externes pour réaliser des audits des TI réduit la possibilité pour l'EAO d'utiliser son budget consultants pour engager d'autres experts dans des domaines plus techniques, spécifiques à l'aviation, et aussi pour améliorer le programme de formation du personnel qui semble actuellement très limité.

Proposition n° 8

120. Étant donné que le domaine des technologies de l'information a été identifié comme un risque majeur, nous proposons d'examiner la possibilité d'ajouter au personnel de l'EAO un vérificateur permanent en matière de technologies de l'information, lequel pourrait aussi effectuer d'autres types de vérifications, permettant ainsi au budget existant : a) de renforcer le programme de formation du personnel et b) de recruter occasionnellement des experts en vérification externe dans des domaines techniques liés à l'activité centrale de l'OACI (le secteur aéronautique), afin de couvrir les risques dans ces domaines techniques.

Proposition et observations du Secrétaire général

Acceptée. La possibilité de créer un poste supplémentaire de vérificateur des technologies de l'information sera envisagée dans le cadre du processus d'établissement du budget pour le triennat 2017 – 2019.

Coopération entre le vérificateur interne et le Commissaire aux comptes

121. Nous souhaitons remercier les membres du personnel de l'EAO de leur soutien et de leur assistance durant l'audit. Nous fondant sur les résultats de notre évaluation, nous coordonnerons avec eux les activités de vérification toutes les fois que ce sera possible dans l'avenir.

SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE NOS PRÉDÉCESSEURS

122. Nous avons examiné les rapports de la Cour des comptes pour la période allant de 2010 à 2013 et les observations correspondantes de l'Administration. L'Annexe 1 réunit toutes les recommandations liées à l'audit publié par nos prédécesseurs ainsi que les observations reçues de l'Administration de l'OACI au moment de la publication du rapport.

123. Les recommandations qui sont présentées comme « mise en œuvre » dans l'Annexe 1 ne figureront pas de nouveau dans le prochain rapport de vérification, à moins qu'il ne soit nécessaire d'y donner un suivi annuel.

ANNEXE I — Suivi des recommandations formulées par la Cour des comptes de la France dans son rapport pour l'exercice financier 2013

Rapport	Recommandation formulées par les Commissaires aux comptes français	Observations du Secrétaire général au moment de la publication du rapport français	Observations de l'Administration de l'OACI concernant le rapport de la Cour des comptes de la France sur la situation au 31 décembre 2014	État des mesures prises par l'Administration, tel qu'évalué par la Cour des comptes de l'Italie au 31 décembre 2014
<p>Rec. 1</p> <p>Rapport de la Cour des comptes française pour 2013</p> <p>Réf. Rec. 1 Rapport annuel pour 2012</p>	<p>Dans ce contexte, il serait utile d'anticiper le financement de cette obligation en réfléchissant à l'éventuelle création d'une structure de financement dédiée (qui pourrait être externalisée ou gérée au sein des Nations Unies). Son rendement financier propre permettrait d'optimiser le financement de l'obligation constituée par les engagements à long terme avec le personnel, assuré en dernier ressort par les contributions des États membres.</p>	<p>Le projet de plan d'action du Secrétaire général accepte cette recommandation. Des voies et moyens de financer les engagements et prévoir des financements sont à l'étude au niveau des Nations Unies, et l'OACI s'intéressera à toute approche globale proposée dans ce cadre. Le Conseil sera tenu informé de l'augmentation significative des engagements de l'organisation à l'égard de ses personnels.</p>	<p>L'OACI suit et continuera de suivre la position des Nations Unies sur le financement du passif avantages du personnel. Le Conseil a été informé de l'état actuel du passif assurance maladie après la cessation de service (ASHI) et autres avantages après la cessation de service, par la note C-WP/14246, durant la 204^e session. [L'Administration considère que cette recommandation a été mise en œuvre en 2014]</p>	<p>Mise en œuvre.</p> <p>Voir notre paragraphe corrélatif « Avantages du personnel ».</p>
<p>Rec. 2</p> <p>Rapport de la Cour des comptes française pour 2013</p>	<p>L'OACI doit poursuivre ses efforts pour recouvrer les créances en retard de paiement sur les États membres et doit inciter les États concernés à signer des accords prévoyant la liquidation de leur dette.</p>	<p>Le Secrétaire général accepte cette recommandation. L'OACI poursuivra ses efforts de recouvrement des contributions non réglées au titre des exercices précédents, et encouragera les États-membres à passer des accords pour régler ces arriérés.</p>	<p>Des lettres aux États et des notes sur la situation financière concernant la collecte des contributions échues et non payées sont régulièrement envoyées, trois fois par année, et les États membres sont encouragés à signer des accords pour liquider leurs arriérés. En 2014, des lettres aux États ont été envoyées le 16 mai concernant les contributions échues et non payées au 22 avril, le 3 septembre pour les contributions échues et non payées au 31 juillet, et le 30 novembre pour les contributions échues et non payées au mois d'octobre. Des notes sur la situation financière ont été envoyées le 19 février 2014 indiquant la situation au 31 décembre 2013, le 9 mai pour la situation au 31 mars et en novembre, sous forme de note d'information, durant la 203^e session du Conseil.</p> <p>[L'Administration considère que cette recommandation a été mise en œuvre en 2014]</p>	<p>Mise en œuvre.</p>

Rapport	Recommandation formulées par les Commissaires aux comptes français	Observations du Secrétaire général au moment de la publication du rapport français	Observations de l'Administration de l'OACI concernant le rapport de la Cour des comptes de la France sur la situation au 31 décembre 2014	État des mesures prises par l'Administration, tel qu'évalué par la Cour des comptes de l'Italie au 31 décembre 2014
<p>Rec. 3</p> <p>Rapport de la Cour des comptes française pour 2013</p>	<p>L'auditeur externe recommande d'améliorer la présentation de ce document en l'enrichissant de données et en l'assortissant d'analyses qui permettent au Conseil de disposer chaque année d'une synthèse lui permettant de suivre l'évolution réelle du principal poste de dépense de l'Organisation que représente la masse salariale (plus de 80 % du budget ordinaire).</p>	<p>Le Secrétaire général accepte cette recommandation : le document des données relatives à l'emploi (Workforce) actuel comporte un descriptif détaillé d'un grand nombre de paramètres sur les ressources humaines se basant sur les pratiques des Nations unies. Diverses observations et analyses ont d'ores et déjà été ajoutées, qui vont au-delà de l'information proposée par les autres agences des Nations Unies. Le document de travail continuera à être amélioré, et des informations additionnelles seront ajoutées.</p>	<p>La note de travail nécessaire ainsi que des informations supplémentaires seront présentées à la 205^e session du Conseil.</p> <p>[L'Administration considère cette recommandation est en cours de mise en œuvre en 2014]</p>	<p>En cours.</p>
<p>Rec. 4</p> <p>Rapport de la Cour des comptes française pour 2013</p>	<p>L'auditeur externe réitère sa recommandation, déjà acceptée mais incomplètement mise en œuvre, que soit présenté un rapport de gestion annuel sur les ressources humaines. Ce rapport expliquera de façon chiffrée, claire et détaillée, sur des bases auditables, les principales causes de l'évolution de la masse salariale par rapport à l'année précédente, au titre du fonds du programme du budget ordinaire et des principaux autres fonds reliés au budget ordinaire (AOSC, ARGF, etc.), et l'évolution de l'écart entre les coûts standard qui ont servi à élaborer le budget triennal, et les coûts constatés chaque année.</p> <p>S'agissant d'un enjeu budgétaire majeur, ce rapport ne devrait pas être présenté au seul Secrétaire général, mais également au Conseil.</p> <p>L'auditeur externe complète sa recommandation en soulignant que la section des ressources humaines devrait être associée à l'établissement du rapport pour compléter les explications de la sous-direction des finances.</p>	<p>Le Secrétaire général accepte cette recommandation, qui avait déjà été acceptée en mars 2013 à l'occasion de l'audit pour 2012 – mais en vue de présenter un rapport réservé au Secrétaire général. Cette recommandation a été suivie d'effet le 31 mars 2014, date à laquelle le Secrétaire général a reçu de FIN une analyse courte mais complète de l'évolution des dépenses budgétaires au titre de 2013, incluant les variations de coût et d'effectifs. Une analyse de haut niveau sur les évolutions financières à la clôture de l'exercice 2013 est actuellement soumise au Secrétaire général et sera postée sur le site internet du Conseil.</p>	<p>L'analyse de haut niveau sur les évolutions financières pour l'exercice financier 2013 a été affichée sur le site web du Conseil. Elle contient une explication sommaire de toutes les différences significatives, pour tous les types de dépenses, et non pas juste les coûts de l'état de paie, financées par le budget du Programme ordinaire, entre a) le budget 2013 et les dépenses réelles en 2013, et b) les dépenses réelles de 2012 et 2013.</p> <p>[L'Administration considère que cette recommandation a été mise en œuvre en 2014]</p>	<p>Cette recommandation fera l'objet d'un suivi dans le contexte de nos audits futurs.</p>

Rapport	Recommandation formulées par les Commissaires aux comptes français	Observations du Secrétaire général au moment de la publication du rapport français	Observations de l'Administration de l'OACI concernant le rapport de la Cour des comptes de la France sur la situation au 31 décembre 2014	État des mesures prises par l'Administration, tel qu'évalué par la Cour des comptes de l'Italie au 31 décembre 2014
<p>Rec. 5</p> <p>Rapport de la Cour des comptes française pour 2013</p>	<p>Dès lors que cette pratique n'est pas contestée sur son principe même par le Conseil, il conviendrait que l'OACI définisse des normes générales adaptées, dont le principal objet serait d'établir qu'elles n'entraînent aucune obligation ni aucun droit des agents concernés vis-à-vis de l'OACI. Dans cette optique, les textes de référence (FSSR et manuel des personnels nationaux affectés aux projets – National Personnel Project Manual), ainsi que certaines clauses des contrats type devraient être mis en cohérence avec la pratique et l'objectif réels (non subordination à l'OACI des contractuels au sein des administrations nationales, absence de responsabilité autre que d'un contrôle administratif des dossiers de recrutement de la part du directeur TCB, etc.). Au total, il s'agirait de définir un statut ad hoc sans rapport avec les autres types de recrutements auxquels procède l'OACI sous sa responsabilité propre.</p>	<p>Le Secrétaire général accepte cette recommandation : d'ici décembre 2014, TCB révisera les textes de références (FSSR et le manuel des personnels nationaux affectés aux projets – National Personnel Project Manual) pour voir dans quelle mesure des clauses spécifiques peuvent être incluses pour mieux répondre à ce type de contrat.</p>	<p>Le Règlement du personnel des services extérieurs a été revu pour y inclure des dispositions plus spécifiques concernant les contrats des experts internationaux. La septième édition révisée de ce règlement a été approuvée par le Secrétaire général, le 2 décembre 2014.</p> <p>L'examen du Manuel des personnels nationaux affectés aux projets n'a pu être conclu dans les échéances prévues en raison d'un manque de personnel suite à la cessation de service de personnel clé pour appuyer ce processus. Il est prévu que l'examen de ce manuel sera achevé d'ici le 31 décembre 2015.</p> <p>[L'Administration considère que cette recommandation est en cours de mise en œuvre en 2014]</p>	<p>En cours.</p>
<p>Rec. 6</p> <p>Rapport de la Cour des comptes française pour 2013</p>	<p>Compte tenu du poids budgétaire de la fonction informatique à l'OACI – de l'ordre de 12,05 % des crédits de gestion et d'administration de l'organisation (contre 12,37 % en 2012), l'auditeur externe recommande que l'organisation présente, en fin de chaque année, le montant et la répartition (par nature, fond et direction destinataire) des dépenses au titre des technologies de l'information et de la communication.</p>	<p>Le Secrétaire général accepte cette recommandation, la considérant comme déjà mise en œuvre : le progiciel de gestion (Agresso) saisit les données concernant l'informatique par nature de dépenses (matériels/logiciels) et par centre de coût. Cette information sur les dépenses liées à l'informatique peut être partagée avec le Conseil si ce dernier le désire.</p>	<p>Le Secrétariat est disposé à fournir au Conseil, sur demande, des renseignements financiers sur les dépenses liées au TI. Aucune demande de ce type n'a été formulée en 2014.</p> <p>[L'Administration considère que cette recommandation a été mise en œuvre en 2014]</p>	<p>Cette recommandation fera l'objet d'un suivi dans le contexte de nos audits futurs.</p>

Rapport	Recommandation formulées par les Commissaires aux comptes français	Observations du Secrétaire général au moment de la publication du rapport français	Observations de l'Administration de l'OACI concernant le rapport de la Cour des comptes de la France sur la situation au 31 décembre 2014	État des mesures prises par l'Administration, tel qu'évalué par la Cour des comptes de l'Italie au 31 décembre 2014
<p>Rec. 7</p> <p>Rapport de la Cour des comptes française pour 2013</p>	<p>L'auditeur externe recommande de procéder à une prise en charge plus sincère par le fonds AOSC du temps passés par les agents de FIN pour le compte de la coopération technique.</p>	<p>Le Secrétaire général n'accepte pas cette recommandation, estimant que l'information qui a conduit le Conseil à prendre cette décision budgétaire était adéquate. L'auditeur externe maintient son estimation selon laquelle 1,2 MCAD ne permettent pas de couvrir l'intégralité des charges du budget ordinaire liées à l'activité de TCB.</p>	<p>Cette recommandation n'a pas été acceptée par le Secrétariat pour les raisons énoncées dans la note C-WP/14162. Le Conseil a entériné les vues du Secrétariat.</p> <p>[L'Administration considère que cette recommandation a été mise en œuvre 2014]</p>	<p>Mise en œuvre.</p>
<p>Rec. 8</p> <p>Rapport de la Cour des comptes française pour 2013</p>	<p>L'auditeur externe recommande d'arrêter le principe d'une démarche d'amélioration continue de l'information budgétaire et financière produite par FIN, qui pourrait prendre la forme, par exemple, d'une rencontre périodique avec les bureaux opérationnels. Il recommande également de retenir, comme indicateur clé de performance du prochain budget triennal, le taux de recouvrement des créances au titre des missions, des délégations et des services ARGF (dont l'essentiel figure aux comptes 14150 et 14160).</p>	<p>Le Secrétaire général accepte partiellement cette recommandation et la mettra en œuvre au premier semestre 2014.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. FIN diffusera des rapports budgétaires en incluant les contributions ou suggestions des bureaux au moins une fois par an. FIN fournira les données sur les charges salariales aux bureaux qui en feront la demande. 2. Les indicateurs importants pour le Conseil seront mis en place à la demande de ce dernier. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Des rapports sur l'état des allocations de crédit pour la période allant jusqu'à septembre 2014 ont été envoyés aux Directions, en octobre 2014. Les Directions ont été invitées à proposer des renseignements complémentaires ou des ajustements de format en vue d'améliorer ces rapports et ainsi répondre à leurs besoins. <p>[L'Administration considère que cette recommandation a été mise en œuvre en 2014]</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. Dans le cadre du projet de systèmes de gestion des performances d'entreprise, le projet d'indicateurs clés de performance a été élaboré par toutes les Directions et des sessions de remue-méninges se sont tenues pour les affiner. Les indicateurs, une fois affinés, seront partagés avec le Conseil dans le cadre d'un atelier qui se tiendra en mars 2015, et alors le Conseil choisira un nombre limité d'indicateurs qu'il prévoit suivre. <p>[L'Administration considère que cette recommandation est en cours de mise en œuvre en 2014]</p>	<p>En cours.</p>

Rapport	Recommandation formulées par les Commissaires aux comptes français	Observations du Secrétaire général au moment de la publication du rapport français	Observations de l'Administration de l'OACI concernant le rapport de la Cour des comptes de la France sur la situation au 31 décembre 2014	État des mesures prises par l'Administration, tel qu'évalué par la Cour des comptes de l'Italie au 31 décembre 2014
<p>Rec. 9</p> <p>Rapport de la Cour des comptes française pour 2013</p>	<p>L'auditeur externe recommande d'impliquer davantage la Sous-Direction des finances à l'évaluation de la qualité de la prévision des recettes budgétaires tirées de l'ARGF en lui donnant notamment autorité pour questionner et discuter la prévision établie par le directeur de l'ARGF dans le cadre d'une approche ascendante.</p>	<p>Le Secrétaire général « accepte partiellement » cette recommandation, mais considère qu'en tant que membre du Comité de direction de RGA, FIN est d'ores et déjà impliqué dans la qualité de la prévision budgétaire du Fonds ARGF. Il ne prévoit aucune mesure spécifique visant à accroître cette implication.</p>	<p>FIN assiste et participe régulièrement aux réunions de la RGGB.</p> <p>[L'Administration considère que cette recommandation a été mise en œuvre en 2014]</p>	<p>Cette recommandation fera l'objet d'un suivi dans le contexte d'audits futurs.</p>
<p>Rec. 10</p> <p>Rapport de la Cour des comptes française pour 2013</p>	<p>Observant que le responsable de FIN rappelle que « FIN réalise toute analyse jugée nécessaire ou utile », l'auditeur externe recommande que FIN se mette en mesure de produire une analyse financière détaillée, sur des bases auditable de l'évolution de la masse salariale, en identifiant notamment les variations imputables au volume d'emploi et au coût salarial, à des substitutions par des consultants ou à une modification des modalités de refacturations à le fonds ARGF ou au fonds AOSC. L'auditeur externe estime qu'une telle capacité d'analyse pourrait être développée avec les ressources disponibles, par redéploiement interne.</p>	<p>Le Secrétaire général accepte cette recommandation : FIN établira chaque année un rapport analysant les causes de l'évolution de la masse salariale.</p>	<p>Le rapport sur les résultats d'une analyse de haut niveau sur les évolutions financières pour l'exercice financier 2013 a été affiché sur le site web du Conseil. Il contient une explication sommaire de toutes les différences significatives, pour tous les types de dépenses, et non pas juste les coûts de l'état de paie, financées par le budget du Programme ordinaire, entre a) le budget 2013 et les dépenses réelles en 2013, et b) les dépenses réelles de 2012 et 2013.</p> <p>[L'Administration considère que cette recommandation a été mise en œuvre en 2014]</p>	<p>Cette recommandation fera l'objet d'un suivi dans le contexte d'audits futurs.</p>

Rapport	Recommandation formulées par les Commissaires aux comptes français	Observations du Secrétaire général au moment de la publication du rapport français	Observations de l'Administration de l'OACI concernant le rapport de la Cour des comptes de la France sur la situation au 31 décembre 2014	État des mesures prises par l'Administration, tel qu'évalué par la Cour des comptes de l'Italie au 31 décembre 2014
<p>Rec. 11</p> <p>Rapport de la Cour des comptes française pour 2013</p>	<p>Dans la continuité du rapport annuel sur les comptes 2012, dans lequel il a été recommandé d'anticiper le financement des obligations liées aux assurances maladie après la cessation de service (ASHI), l'auditeur externe recommande à FIN de joindre, au tableau des risques, les évaluations financières de nature à en préciser la portée.</p>	<p>Le Secrétaire général rejette cette recommandation, estimant que l'OACI ne dispose pas des compétences propres pour procéder à des estimations cohérentes et précises, et qu'aucun financement n'est prévu au titre des obligations ASHI. Néanmoins, l'auditeur externe estime souhaitable une meilleure connaissance et une meilleure information concernant ce type de risque.</p>	<p>Cette recommandation n'a pas été acceptée par le Secrétariat pour les raisons énoncées dans la note C-WP/14162. Le Conseil a entériné les vues du Secrétariat.</p> <p>[L'Administration considère que cette recommandation a été mise en œuvre en 2014]</p>	<p>Mise en œuvre.</p>
<p>Rec. 12</p> <p>Rapport de la Cour des comptes française pour 2013</p>	<p>L'auditeur externe recommande de placer la cellule de planification stratégique en situation d'animateur, et non plus de simple point focal, des projets transversaux liés à l'analyse stratégique et l'évaluation de la performance. En ce qui concerne FIN, la principale contribution devrait être, en concertation avec le service des ressources humaines, d'effectuer un travail prospectif sur la planification des ressources financières.</p>	<p>Le Secrétaire général accepte cette recommandation. De nouveaux indicateurs seront mis en place d'ici fin 2015.</p>	<p>Le projet de Système de gestion des performances d'entreprise (CPMS), guidé par l'Unité de planification stratégique, a progressé en 2014. Des indicateurs clés de performance ont été proposés et des sessions de remue-méninges ont eu lieu avec toutes les Directions.</p> <p>[L'Administration considère que cette recommandation a été mise en œuvre en 2014]</p>	<p>Cette recommandation fera l'objet d'un suivi dans le contexte d'audits futurs.</p>

Rapport	Recommandation formulées par les Commissaires aux comptes français	Observations du Secrétaire général au moment de la publication du rapport français	Observations de l'Administration de l'OACI concernant le rapport de la Cour des comptes de la France sur la situation au 31 décembre 2014	État des mesures prises par l'Administration, tel qu'évalué par la Cour des comptes de l'Italie au 31 décembre 2014
<p>Rec. 13</p> <p>Rapport de la Cour des comptes française pour 2013</p>	<p>L'auditeur externe a eu connaissance de la 12^e réunion du comité de pilotage du Plan AFI. Il note qu'aucune indication n'a été donnée sur les orientations jugées adéquates pour la région. Localement, on attend de l'OACI, sans interférer avec la souveraineté des États concernés, un appui, à travers le comité de pilotage du Plan AFI pour définir une position claire, à un niveau purement technique et financier, sur les regroupements potentiels les plus adéquats pour constituer en Afrique (et notamment dans la région WACAF) un ou plusieurs RSOO, afin d'aider les États de la région à se prononcer et à arbitrer entre une ou plusieurs alternatives.</p>	<p>Le Secrétaire général accepte cette recommandation. Elle sera mise en œuvre au second trimestre 2014.</p>	<p>Un protocole d'entente séparant les fonctions de l'AAMAC et les RSOO de l'UEMOA et de la CEMAC a été signé le 27 mai 2014, durant le 1^{er} Symposium sur la sécurité dans la région AFI, qui s'est tenu à Dakar (Sénégal). Grâce à ce protocole d'entente, l'AAMAC (qui couvre 17 États de l'ASECNA) se concentrera sur la supervision des services de navigation aérienne, tandis que les RSOO de l'UEMOA et de la CEMAC se chargeront de la supervision des autres domaines techniques.</p> <p>Une réunion de coordination avec les fournisseurs africains de services de navigation aérienne s'est tenue à l'initiative du Président du Conseil de l'OACI, à Montréal, le 4 février 2015, afin d'encourager les ANSP de la région AFI à établir un cadre et un mécanisme efficaces de coopération pour l'ensemble de la région.</p> <p>[L'Administration considère que cette recommandation a été mise en œuvre en 2014]</p>	<p>Cette recommandation fera l'objet d'un suivi dans le contexte d'audits futurs.</p>

Rapport	Recommandation formulées par les Commissaires aux comptes français	Observations du Secrétaire général au moment de la publication du rapport français	Observations de l'Administration de l'OACI concernant le rapport de la Cour des comptes de la France sur la situation au 31 décembre 2014	État des mesures prises par l'Administration, tel qu'évalué par la Cour des comptes de l'Italie au 31 décembre 2014
<p>Rec. 14</p> <p>Rapport de la Cour des comptes française pour 2013</p>	<p>Un état contradictoire a été établi en juillet 2012 et a donné lieu à une lettre au directeur général des aéroports du Sénégal. Le Conseil pourrait demander au Secrétariat général de s'appuyer sur ce constat commun pour poser directement et clairement la question aux autorités supérieures de l'État hôte.</p> <p>Il a été indiqué à l'auditeur externe que l'État, à travers l'Agence nationale de l'aviation civile et de la météorologie (ANACIM) et l'agence des aéroports du Sénégal (ADS), avait pris en charge les travaux de réparation, actuellement en cours (selon l'OACI, en avril 2014, près de 75 % étaient effectués, et le reste – terrasse et route d'accès – devait l'être pour le 20 mai 2014).</p>	<p>Cette recommandation est par conséquent acceptée partiellement par le Secrétariat général, avec comme objectif la date du 1^{er} trimestre 2014.</p>	<p>Les travaux sur la terrasse et la route d'accès ont été achevés en mai 2014 ; des travaux sont actuellement en cours pour la construction d'un stationnement extérieur sur le terrain adjacent au bureau (cela faisait suite à des demandes officielles adressées au gouvernement par le Secrétaire général de l'OACI et le Président du Conseil durant des visites dans l'État en question, en 2014). Ces derniers travaux sont achevés à 60 % (le stationnement a été asphalté et 25 % de la clôture a été posée) et devraient s'achever d'ici la fin du premier trimestre de 2015.</p> <p>[L'Administration considère que cette recommandation est en cours de mise en œuvre en 2014]</p>	<p>En cours.</p>

Rapport	Recommandation formulées par les Commissaires aux comptes français	Observations du Secrétaire général au moment de la publication du rapport français	Observations de l'Administration de l'OACI concernant le rapport de la Cour des comptes de la France sur la situation au 31 décembre 2014	État des mesures prises par l'Administration, tel qu'évalué par la Cour des comptes de l'Italie au 31 décembre 2014
<p>Rec. 15</p> <p>Rapport de la Cour des comptes française pour 2013</p>	<p>Trois actions pourraient être envisagées pour résoudre ce problème :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Les agents devraient être orientés vers le choix de résidence en appartement, ou sinon d'assumer eux-mêmes les frais de protection supplémentaires ; 2) Les prestataires de services de sécurité devraient être remis en concurrence (si nécessaire sous la supervision du département UNDSS) ; 3) L'OACI devrait fermement signifier au pays hôte la nécessité de renforcer la sécurité de ses agents ; <p>Sous réserve que ces conditions soient remplies, l'OACI devrait accorder au bureau de Dakar les crédits lui permettant de se conformer aux prescriptions locales de sécurité de l'ONU.</p>	<p>Le Secrétaire général rejette cette recommandation, estimant que cette question de sécurité doit être traitée par l'ensemble des organisations des Nations unies, sous le contrôle du département UNDSS, ce qui permettrait d'exercer une pression collective sur les autorités locales. L'auditeur externe maintient sa recommandation, mais partage l'avis du Secrétaire général selon lequel la question relève d'une action dans le cadre de l'UNDSS. L'OACI a indiqué à l'auditeur externe qu'un groupe de travail des Nations unies venait d'achever une étude sur cette question en décembre 2013, et que le Secrétariat avait obtenu l'assurance d'une complète conformité aux exigences des normes MORSS, et procédait aux allocations budgétaires nécessaires.</p>	<p>Le Bureau régional de Dakar a présenté une analyse de ses besoins en matière de sûreté, ainsi que des coûts estimatifs. Ces besoins sont actuellement examinés par ADB en coordination avec l'UNDSS.</p> <p>[L'Administration considère que cette recommandation est en cours de mise en œuvre en 2014]</p>	<p>En cours.</p>

Rapport	Recommandation formulées par les Commissaires aux comptes français	Observations du Secrétaire général au moment de la publication du rapport français	Observations de l'Administration de l'OACI concernant le rapport de la Cour des comptes de la France sur la situation au 31 décembre 2014	État des mesures prises par l'Administration, tel qu'évalué par la Cour des comptes de l'Italie au 31 décembre 2014
<p>Rec. 16</p> <p>Rapport de la Cour des comptes française pour 2013</p>	<p>Pour apprécier le niveau résiduel de risque lié aux opérations d'achat dans le cadre de la coopération technique, dont il est l'ultime garant, le Conseil pourrait se faire présenter d'ici fin 2014 un bilan d'ensemble du fonctionnement effectif des procédures désormais en vigueur, incluant notamment les améliorations acceptées par le Secrétariat général.</p>	<p>Le Secrétaire général accepte cette recommandation : en ce qui concerne l'amélioration du système de classement des dossiers à l'horizon fin 2014, avant d'envisager une transition définitive, TCB/PRO évaluera la confidentialité et les aspects fonctionnels du recours à un dispositif d'archivage des données communs.</p>	<p>Les processus d'acquisition font l'objet d'un examen continu pour amélioration, comme l'exige la Norme ISO:9001:2008 de certification de la Direction de la coopération technique.</p> <p>Les acquisitions préserveront le système actuel de stockage des données. Si dans l'avenir, un nouveau système est élaboré à TCB, alors la Section des acquisitions en évaluera les aspects liés à la confidentialité et au fonctionnement pour déterminer si elle doit adopter ce nouveau système.</p> <p>[L'Administration considère que cette recommandation a été mise en œuvre en 2014]</p>	<p>Mise en œuvre.</p>
<p>Rec. 17</p> <p>Rapport de la Cour des comptes française pour 2013</p>	<p>Les bureaux ou branches de l'OACI doivent poursuivre la mise en œuvre de l'ensemble des recommandations acceptées par le Conseil. Il appartiendra au prochain auditeur externe d'en assurer le suivi.</p>	<p>Le Secrétaire général accepte cette recommandation.</p>	<p>Toutes les mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations du Commissaire aux comptes sont enregistrées dans la base de données de suivi des recommandations gérée par l'EAO.</p> <p>[L'Administration considère que cette recommandation a été mise en œuvre en 2014]</p>	<p>Mise en œuvre.</p> <p>Les Commissaires aux comptes feront indépendamment un examen périodique de l'état de mise en œuvre de toutes les recommandations formulées par nos prédécesseurs.</p>

ANNEXE II – Suivi des recommandations présenté par les Commissaires aux comptes français dans de précédents rapports annuels, concernant les exercices financiers 2010, 2011 et 2012

Rapport	Recommandation formulée par les Commissaires aux comptes français	Nouvelle actualisation - Position du Commissaire aux comptes dans son dernier rapport pour 2013	Position du Commissaire aux comptes dans son dernier rapport pour 2013	Nouvelle actualisation - Position de l'OACI indiquée dans le dernier rapport du Commissaire aux comptes pour 2013	Vues du Commissaire aux comptes exprimées dans son dernier rapport pour 2013	Observations de l'Administration de l'OACI sur la situation actualisée au 31 décembre 2014	État des mesures prises par l'Administration, évalué par la Cour des comptes de l'Italie au 31 décembre 2014
<p>Rec. 4</p> <p>Rapport annuel de la Cour des comptes française pour 2010</p>	<p>Lors de la présentation au Conseil d'hypothèses budgétaires concernant sur des postes inscrits au budget, le Secrétariat général devrait systématiquement donner une information sur les postes réellement financés par le budget ordinaire.</p>	<p>C/WP/14032 indique dans l'Annexe 3 (p.138), tableau 4, les crédits budgétaires approuvés de 2011-2012-2013 et les estimations pour 2014-2015-2016 en milliers de CAD en distinguant les P et les GS. Le tableau 5 indique pour chaque groupe d'entités le nombre de postes P et le nombre de postes GS en 2013 et les estimations 2016, mais les pièces 1 à 3 (p.147 to 149) qui donnent les structures des postes (D2, D1,...G7, G6,...) ne sont disponibles ni pour 2013, ni pour 2012, ni pour 2011. Ainsi les hypothèses budgétaires liées aux postes « established » ne sont que partiellement transparentes.</p>	<p>Partiellement mise en œuvre.</p>	<p>Le tableau 5 de l'annexe 5 du document de travail sur le budget (C-WP/14032) et le document final (DOC 10030) comparent les postes en 2013 et en 2016 (mouvements de postes) – cela est plus pertinent que des données détaillées sur les emplois 2011-2012-2013. Lors de la préparation du budget, les emplois 2011-2013 et d'autres informations ont été fournies aux corps délibérants, comme demandé – mais ces informations n'ont pas été incorporées dans le document budgétaire final, car elles n'étaient plus pertinentes ni nécessaires pour les papiers de travail budgétaires 2014-2014-2015 ou pour le document budgétaire final (Doc 10030).</p>	<p>La structure des postes est nécessaire. Aucune modification de la position du Commissaire aux comptes.</p>	<p>L'Administration considère que cette recommandation a été mise en œuvre avant le 31 mars 2014.</p>	<p>Cette recommandation fera l'objet d'un suivi dans le contexte de nos audits futurs.</p>

Rapport	Recommandation formulée par les Commissaires aux comptes français	Nouvelle actualisation - Position du Commissaire aux comptes dans son dernier rapport pour 2013	Position du Commissaire aux comptes dans son dernier rapport pour 2013	Nouvelle actualisation - Position de l'OACI indiquée dans le dernier rapport du Commissaire aux comptes pour 2013	Vues du Commissaire aux comptes exprimées dans son dernier rapport pour 2013	Observations de l'Administration de l'OACI sur la situation actualisée au 31 décembre 2014	État des mesures prises par l'Administration, évalué par la Cour des comptes de l'Italie au 31 décembre 2014
<p>Rec. 2</p> <p>Rapport annuel de la Cour des comptes française pour 2011</p>	<p>Dans le cadre de la préparation du budget du triennat 2014-2016, une démarche plus rigoureuse et plus transparente devrait être retenue. Elle consisterait : – a) à commencer par définir de façon exhaustive le périmètre des activités couvertes par le budget et des ressources autres que les contributions obligatoires disponibles ; – b) à ne fixer une éventuelle norme limitative de croissance réelle des estimations budgétaires qu'après avoir achevé cette première étape et à ne l'appliquer qu'aux contributions obligatoires des États membres, les autres ressources ne pouvant être, par définition, qu'évaluatives.</p>	<p>D'après C-WP/13899, point 3 (p.1) and point 9 (p.2), le scénario de croissance zéro a d'abord été choisi, puis les activités décidées : ainsi le processus a été conduit dans le sens inverse de celui de la recommandation. Cette recommandation ne pourra plus être mise en œuvre avant le triennat 2017-2019.</p>	<p>Partiellement mise en œuvre.</p>	<p>Comme indiqué, nous avons discuté le point de vue des auditeurs avec les membres du Conseil. L'approche retenue pour établir le budget est conforme aux souhaits et aux décisions du Conseil.</p>	<p>Le commentaire de l'OACI n'apporte pas de nouveaux éléments et la position de l'auditeur ne change donc pas.</p>	<p>L'Administration considère que cette recommandation a été mise en œuvre avant le 31 mars 2014.</p>	<p>Cette recommandation fera l'objet d'un suivi dans le contexte de nos audits futurs.</p>

Rapport	Recommandation formulée par les Commissaires aux comptes français	Nouvelle actualisation - Position du Commissaire aux comptes dans son dernier rapport pour 2013	Position du Commissaire aux comptes dans son dernier rapport pour 2013	Nouvelle actualisation - Position de l'OACI indiquée dans le dernier rapport du Commissaire aux comptes pour 2013	Vues du Commissaire aux comptes exprimées dans son dernier rapport pour 2013	Observations de l'Administration de l'OACI sur la situation actualisée au 31 décembre 2014	État des mesures prises par l'Administration, évalué par la Cour des comptes de l'Italie au 31 décembre 2014
<p>Rec. 3</p> <p>Rapport annuel de la Cour des comptes française pour 2012</p>	<p>Le Conseil devrait demander au Secrétaire général de lui présenter annuellement, de façon synthétique, claire et exhaustive, d'une part, les changements d'estimations et d'imputations ayant un impact sur le résultat de l'AOSC. Cette présentation devrait faire clairement ressortir les conditions dans lesquelles le budget ordinaire contribue au financement de coopération technique.</p>	<p>Dans le rapport du secrétariat général inclus dans le rapport financier annuel présenté au Conseil, il y a des explications relatives aux résultats de l'AOSC. Cependant, l'auditeur externe considère que cette information n'est pas suffisante pour donner une vision claire au Conseil. Par exemple, on note que différents coûts de départ au personnel travaillant pour l'AOSC ont été financés par le budget ordinaire.</p>	<p>Non mise en œuvre</p>	<p>Le coût de séparation des personnels travaillant pour l'AOSC a été supporté par le budget ordinaire parce que ces séparations dans TCB avaient pour objet de régler des doubles emplois au sein du budget ordinaire.</p>	<p>L'auditeur externe maintient sa position.</p>	<p>L'Administration considère que cette recommandation a été mise en œuvre avant le 31 mars 2014. Le Conseil n'a pas accepté cette recommandation. (Rapport verbal du FIC concernant la note C-WP/14048).</p>	<p>Mise en œuvre.</p>

Rapport	Recommandation formulée par les Commissaires aux comptes français	Nouvelle actualisation - Position du Commissaire aux comptes dans son dernier rapport pour 2013	Position du Commissaire aux comptes dans son dernier rapport pour 2013	Nouvelle actualisation - Position de l'OACI indiquée dans le dernier rapport du Commissaire aux comptes pour 2013	Vues du Commissaire aux comptes exprimées dans son dernier rapport pour 2013	Observations de l'Administration de l'OACI sur la situation actualisée au 31 décembre 2014	État des mesures prises par l'Administration, évalué par la Cour des comptes de l'Italie au 31 décembre 2014
<p>Rec. 5</p> <p>Rapport annuel de la Cour des comptes française pour 2012</p>	<p>La masse salariale représente près de 80 % des dépenses du budget ordinaire : le Secrétariat Général et la branche finances devraient être invitées par le Conseil à lui présenter annuellement un rapport de gestion expliquant de façon claire et détaillée, sur des bases auditable, les principales évolutions de la masse salariale par rapport à l'année précédente, au titre du fonds du programme du budget ordinaire et des principaux autres fonds reliés au budget ordinaire (AOSC, ARGF, etc.), et l'évolution de l'écart entre les coûts standard qui ont servi à élaborer le budget triennal, et les coûts constatés chaque année.</p>	<p>La croissance des coûts est regroupée selon 4 composantes pour les postes P (salaires et indemnités de postes (environ 0,6 MCAD), consultants/temps inscrits au titre des vacances de postes P (environ 0,7 MCAD), coûts de rapatriement (environ 1,5 MCAD), assurance maladie (ASHI) (environ 0,5 MCAD) et seulement une composante pour les postes GS (coûts d'indemnité de fin de contrat (environ 1,2 MCAD) mais l'analyse de la croissance des coûts n'est pas liée à l'évolution du nombre de postes. Plus qu'une analyse, il s'agit d'une présentation sommaire qui ne permettra pas au Conseil d'agir pour maîtriser l'évolution des coûts. La recommandation ne pourra pas être mise en œuvre au regard du fait que les actions actuelles ne sont pas en ligne avec celle-ci. La position de l'audit externe demeure.</p>	<p>Non mise en œuvre.</p>	<p>Comme indiqué à l'auditeur le 20 mars 2014, l'analyse des variations qui lui a été communiquée par courriel le 21 mars 2014 n'était encore qu'un projet. Cette recommandation a été entièrement mise en œuvre le 31 mars 2014, lorsqu'une analyse concise mais complète des dépenses 2013 du budget ordinaire, incluant à la fois les variations de prix (coûts) et d'effectifs a été communiquée au Secrétaire général. Cette analyse peut être partagée avec les auditeurs, si la demande en est formulée.</p>	<p>L'information du Conseil est indispensable, ainsi que des documents explicatifs formalisés – or aucun des deux n'existe. La position de l'auditeur externe demeure inchangée.</p>	<p>Le rapport sur les résultats de l'analyse de haut niveau sur l'évolution des coûts pour l'exercice financier 2013 a été affiché sur le site web du Conseil. Il contient une explication sommaire de toutes les différences significatives, pour tous les types de dépenses et non pas seulement les coûts de l'état de paie, financées par le budget du Programme ordinaire, entre a) le budget de 2013 et les dépenses réelles en 2013, et b) les dépenses réelles en 2012 et 2013.</p> <p>[L'Administration considère que cette recommandation a été mise en œuvre en 2014.]</p>	<p>Voir Rec. 4/2013.</p>

Rapport	Recommandation formulée par les Commissaires aux comptes français	Nouvelle actualisation - Position du Commissaire aux comptes dans son dernier rapport pour 2013	Position du Commissaire aux comptes dans son dernier rapport pour 2013	Nouvelle actualisation - Position de l'OACI indiquée dans le dernier rapport du Commissaire aux comptes pour 2013	Vues du Commissaire aux comptes exprimées dans son dernier rapport pour 2013	Observations de l'Administration de l'OACI sur la situation actualisée au 31 décembre 2014	État des mesures prises par l'Administration, évalué par la Cour des comptes de l'Italie au 31 décembre 2014
<p>Rec. 7</p> <p>Rapport annuel de la Cour des comptes française pour 2011</p>	<p>Dans le cadre de la préparation du budget du prochain triennat, une réflexion devrait être conduite sur la place relative des personnels informatiques sous statut OACI (ICAO staff) et des consultants informatiques, de façon à garantir au mieux la pérennité et la maîtrise des fonctions informatiques jugées essentielles, les autres pouvant être externalisées ou traitées par des consultants.</p>	<p>Selon C-WP/14032, Pièces 1 to 3 (p.147 to 149), le nombre de postes ICT, identifiés comme tels dans ADB, est stable avec 17,5 postes (11,5 P, 6 GS) de 2014 à 2016. Pièce 4b, relative au budget 2014-2016 d'ICT, montre que le budget total pour les consultants et l'externalisation à des tiers baisse de 115KCAD (de 1 118KCAD à 1073KCAD). Le plan stratégique ICT (« ICAO's ICT Strategic Plan and Budget Planning for 2014-2016 ») présenté le 17 janvier n'inclue aucune stratégie de réévaluation du ratio entre le personnel OACI et les consultants. Cependant, les auditeurs externes prennent note des changements en cours, tels que précisés aux recommandations 2012 Rec 8 et Rec 15.</p>	<p>Non mise en œuvre.</p>	<p>Nous ne considérons pas que cette recommandation reste ouverte.</p> <p>Il n'existe pas de règles formelles concernant la révision du ratio personnel/ consultants, ni de formule générale permettant de déterminer le bon niveau de ce ratio. L'idée sous-jacente à la recommandation était de s'assurer que les services fondamentaux ne seraient pas fragilisés du fait qu'ils seraient exclusivement confiés à des consultants. De ce point de vue, toutes les mesures ont été prises (comme C/ICT l'a directement indiqué de son côté à l'auditeur externe lors d'une réunion) pour s'en assurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les services fondamentaux sont définis avec précision, et les ressources humaines correspondantes sont identifiées (catalogue des services et matrice des compétences) • Pour chaque service fondamental, le soutien est assuré par au moins un agent sous statut OACI assisté d'un autre agent. • Quatre postes additionnels ont été créés pour mettre en œuvre cette mesure, par 	<p>L'observation de l'OACI n'apporte aucune réponse à l'évaluation de l'auditeur externe.</p>	<p>L'Administration considère que cette recommandation a été mise en œuvre au 31 mars 2014.</p>	<p>Cette recommandation fera l'objet d'un suivi dans le contexte de nos audits futurs.</p>

Rapport	Recommandation formulée par les Commissaires aux comptes français	Nouvelle actualisation - Position du Commissaire aux comptes dans son dernier rapport pour 2013	Position du Commissaire aux comptes dans son dernier rapport pour 2013	Nouvelle actualisation - Position de l'OACI indiquée dans le dernier rapport du Commissaire aux comptes pour 2013	Vues du Commissaire aux comptes exprimées dans son dernier rapport pour 2013	Observations de l'Administration de l'OACI sur la situation actualisée au 31 décembre 2014	État des mesures prises par l'Administration, évalué par la Cour des comptes de l'Italie au 31 décembre 2014
				<p>conversion de fonctions actuellement assumées par des consultants.</p> <p>De plus, comme le montre le document C-WP/14011 et ainsi que le constate le Conseil, des modèles efficients de coût permettant une flexibilité des opérations ont été pris en compte dans des domaines comme l'information, en fonction de la nature des tâches exécutées par des consultants dans ces domaines, et sous réserve des contraintes budgétaires et d'une demande de service croissante.</p>			

Rapport	Recommandation formulée par les Commissaires aux comptes français	Nouvelle actualisation - Position du Commissaire aux comptes dans son dernier rapport pour 2013	Position du Commissaire aux comptes dans son dernier rapport pour 2013	Nouvelle actualisation - Position de l'OACI indiquée dans le dernier rapport du Commissaire aux comptes pour 2013	Vues du Commissaire aux comptes exprimées dans son dernier rapport pour 2013	Observations de l'Administration de l'OACI sur la situation actualisée au 31 décembre 2014	État des mesures prises par l'Administration, évalué par la Cour des comptes de l'Italie au 31 décembre 2014
<p>Rec. 17</p> <p>Rapport annuel de la Cour des comptes française pour 2011</p>	<p>Il conviendrait d'établir, conformément à la recommandation de l'auditeur interne formulée dès 2009, un plan d'affaires unique pour l'activité RGA (Revenue Generating Activities), ce qui devrait permettre, à l'avenir, d'affiner et de fiabiliser la prévision budgétaire. Le regroupement, recommandé par l'auditeur externe au cours de son contrôle et décidé par le Secrétaire général le 1^{er} novembre 2011, de toutes les entités concourant à l'activité du fonds (à savoir l'unité RGA pour le marketing, et les services RSED (pour les publications) et COS (pour les services de conférences)) sous une autorité unique (ADB) devrait faciliter ce processus.</p>	<p>La politique RGA (C-WP/14122) a été adoptée le 5/2/2014. Elle inclut, parmi d'autres, les principes d'un budget et d'un business plan d'ARGF présenté à l'évaluation du Conseil à sa session d'automne, d'un rapport trimestriel des résultats financiers publié sur le site web du Conseil et d'un audit annuel des résultats financiers d'ARGF. La préparation du prochain budget triennal (2014-2016) est en cours. Le tableau des revenus et des dépenses agrège l'ensemble des activités (publication, e-produit, formation, séminaire,...) et un business plan est lié à chaque nouvelle activité. Après l'approbation de ces éléments (28/3/2014), le texte du budget et business plan seront écrits en vue d'une approbation par le Comité des finances le 25/5/2014.</p>	<p>En cours de mise en œuvre.</p>			<p>Le budget et le plan d'activités de l'ARGF pour 2014, ainsi qu'à des fins de planification pour 2015 et 2016, ont été approuvés par la Commission de gouvernance des activités génératrices de produits, le 10 avril 2014, et ont été présentés à la 202^e session du Conseil (C-WP/14160) pour approbation.</p> <p>[L'Administration considère que cette recommandation a été mise en œuvre en 2014.]</p>	<p>Cette recommandation fera l'objet d'un suivi dans le contexte de nos audits futurs.</p>

Rapport	Recommandation formulée par les Commissaires aux comptes français	Nouvelle actualisation - Position du Commissaire aux comptes dans son dernier rapport pour 2013	Position du Commissaire aux comptes dans son dernier rapport pour 2013	Nouvelle actualisation - Position de l'OACI indiquée dans le dernier rapport du Commissaire aux comptes pour 2013	Vues du Commissaire aux comptes exprimées dans son dernier rapport pour 2013	Observations de l'Administration de l'OACI sur la situation actualisée au 31 décembre 2014	État des mesures prises par l'Administration, évalué par la Cour des comptes de l'Italie au 31 décembre 2014
<p>Rec. 12</p> <p>Rapport annuel de la Cour des comptes française pour 2012</p>	<p>Compte tenu de l'importance des volumes financiers gérés, tant au titre du budget ordinaire que des autres ressources, l'OACI pourrait réfléchir à la mise en place d'instruments de suivi et de pilotage financier des activités d'ADB qui dépendent de ressources non budgétaires (COS et RGA).</p>	<p>L'adjoint chargé de la gestion des ressources (« Resource Management Associate ») est en cours de recrutement et il rendra des comptes au directeur adjoint d'ADB.</p>	<p>Non mise en œuvre.</p>			<p>Les discussions ont commencé avec FIN. Un poste d'adjoint chargé de la gestion des ressources (« Resource Management Associate ») a été créé pour D/ADB pour aider à la surveillance financière globale et au management. L'adjoint chargé de la gestion des ressources a pris ses fonctions en février 2015.</p> <p>[L'Administration considère que cette recommandation est en cours de mise en œuvre en 2014.]</p>	<p>En cours de mise en œuvre.</p>

Rapport	Recommandation formulée par les Commissaires aux comptes français	Nouvelle actualisation - Position du Commissaire aux comptes dans son dernier rapport pour 2013	Position du Commissaire aux comptes dans son dernier rapport pour 2013	Nouvelle actualisation - Position de l'OACI indiquée dans le dernier rapport du Commissaire aux comptes pour 2013	Vues du Commissaire aux comptes exprimées dans son dernier rapport pour 2013	Observations de l'Administration de l'OACI sur la situation actualisée au 31 décembre 2014	État des mesures prises par l'Administration, évalué par la Cour des comptes de l'Italie au 31 décembre 2014
<p>Rec. 13</p> <p>Rapport annuel de la Cour des comptes française pour 2012</p>	<p>La mise en place d'une mesure objective et robuste du potentiel de traduction disponible auprès des interprètes, assortie des moyens de contrôle adéquats du travail effectué par chaque interprète, est un préalable à toute tentative concrète d'utilisation rationnelle, et nécessairement concertée, de ce potentiel. Utilisant les données disponibles dans EDEN et Agresso, LPB devrait communiquer aussi vite que possible une information fiable concernant ces importants paramètres.</p>	<p>Le système EDEN réalise des plannings automatiquement pour les interprètes (permanents ou non) et des rapports sur les interprétations réalisées. Le Conseil a réorganisé ses réunions pour le triennat 2014-2016 de manière à avoir 7 réunions par semaine. Ceci permet de mieux utiliser le potentiel d'interprétation. La difficulté est que la disponibilité en traduction reste dans beaucoup de cas théorique car les interprètes prennent leurs congés sur une partie de ce temps-là. Les régimes de travail flexibles sont peu nombreux et concernent les heures de traduction, les heures d'interprétariat étant régies par les réunions.</p>	<p>En cours de mise en œuvre.</p>			<p>L'Administration considère que cette recommandation a été mise en œuvre avant le 31 mars 2014.</p>	<p>Cette recommandation fera l'objet d'un suivi dans le contexte de nos audits futurs.</p>

Rapport	Recommandation formulée par les Commissaires aux comptes français	Nouvelle actualisation - Position du Commissaire aux comptes dans son dernier rapport pour 2013	Position du Commissaire aux comptes dans son dernier rapport pour 2013	Nouvelle actualisation - Position de l'OACI indiquée dans le dernier rapport du Commissaire aux comptes pour 2013	Vues du Commissaire aux comptes exprimées dans son dernier rapport pour 2013	Observations de l'Administration de l'OACI sur la situation actualisée au 31 décembre 2014	État des mesures prises par l'Administration, évalué par la Cour des comptes de l'Italie au 31 décembre 2014
<p>Rec. 14</p> <p>Rapport annuel de la Cour des comptes française pour 2012</p>	<p>ADB est en pleine réflexion sur les questions relatives à l'évaluation et au parangonnage (« benchmarking ») des services de traduction, notamment par rapport à d'autres organisations du système des Nations Unies : lorsque cette réflexion en cours sera achevée, et les bases méthodologiques objectives arrêtées, la mesure de la productivité des traducteurs et le contrôle de la qualité des traductions devraient constituer deux priorités. Ces priorités doivent être assorties de jalons calendaires précis, afin de mettre fin à la situation actuelle de résistance au changement.</p>	<p>La politique et le système informatique en matière de productivité ont été établis, le standard a été fixé à 1 500 mots par jour d'activité (alors qu'il était estimé à 1 600 initialement). Des rapports de productivité sont édités. Mais tous ces outils de productivité ne sont pas réellement mis en œuvre. Par exemple, les rapports individuels de productivité ne mentionnent ni le nombre de mots ni le nombre d'heures, 1 500 mots par jour d'activité est considéré comme expérimental, le travail programmé et le programme réalisé correspondent parfaitement. Le contrôle qualité, quant à lui, existe, les procédures sont documentées et basées sur une analyse des risques (du document ou du traducteur).</p>	<p>En cours de mise en œuvre.</p>			<p>L'Administration considère que cette recommandation a été mise en œuvre avant le 31 mars 2014.</p>	<p>Cette recommandation fera l'objet d'un suivi dans le contexte de nos audits futurs.</p>

Rapport	Recommandation formulée par les Commissaires aux comptes français	Nouvelle actualisation - Position du Commissaire aux comptes dans son dernier rapport pour 2013	Position du Commissaire aux comptes dans son dernier rapport pour 2013	Nouvelle actualisation - Position de l'OACI indiquée dans le dernier rapport du Commissaire aux comptes pour 2013	Vues du Commissaire aux comptes exprimées dans son dernier rapport pour 2013	Observations de l'Administration de l'OACI sur la situation actualisée au 31 décembre 2014	État des mesures prises par l'Administration, évalué par la Cour des comptes de l'Italie au 31 décembre 2014
Rec. 15 Rapport annuel de la Cour des comptes française pour 2012	<p>Dans les limites fixées par le prochain budget triennal (2014-2016) pour les services support, l'Organisation devrait envisager d'accorder suffisamment de postes à la section ICT pour assurer une maîtrise satisfaisante des principales applications de technologies de l'information, y compris par réallocation depuis d'autres services.</p>	<p>Les instances et les cas où les fonctions prioritaires sont occupées par des consultants ont été documentés. Quatre postes (deux G-7 et deux P-3) ont été identifiés et convertis. Cette recommandation est liée à 2012 Rec 8.</p>	<p>En cours de mise en œuvre</p>			<p>Quatre nouveaux postes (deux G-7 et deux P-3) ont été créés et pourvus dans la Section ICT. De plus, le poste d'administrateur de la sûreté de l'information est rétabli. Tous les domaines clés sont désormais gérés par des membres du personnel.</p> <p>[L'Administration considère que cette recommandation est en cours de mise en œuvre en 2014.]</p>	<p>En cours de mise en œuvre.</p>
Rec. 17 Rapport annuel de la Cour des comptes française pour 2012	<p>Le Conseil des Priorités (Priority Board) devrait se réunir plus régulièrement. Les observations suivantes montrent en effet qu'il pourrait utilement être saisi de plusieurs sujets importants en matière de publications.</p>	<p>Le Conseil des Priorités ne s'est réuni qu'à deux reprises en 2013 et aucune réunion n'est programmée pour l'instant en 2014. Ceci ne peut pas être considéré comme « une réunion régulière » et ne représente que la moitié de l'objectif initial de réunion trimestrielle, objectif ramené à deux réunions par an, d'après le compte rendu de la réunion du Conseil des Priorités des publications de décembre 2013. L'instruction</p>	<p>En cours de mise en œuvre</p>	<p>Nous ne considérons pas que cette recommandation demeure ouverte. La recommandation était de réunir plus régulièrement le Priority Board. Des réunions régulières du Board se sont tenues en 2013, et il est prévu d'en faire autant en 2014 ; la prochaine réunion est prévue fin avril. En outre, le sous-groupe sur la coordination des publications, qui réunit des représentants de tous les bureaux, a tenu cinq réunions en 2013 (février,</p>	<p>Les observations de l'OACI n'apportent pas d'éléments nouveaux, et la position de l'auditeur externe demeure donc inchangée.</p>	<p>L'Administration considère que cette recommandation a été mise en œuvre avant le 31 mars 2014.</p>	<p>Cette recommandation fera l'objet d'un suivi dans le contexte de nos audits futurs.</p>

Rapport	Recommandation formulée par les Commissaires aux comptes français	Nouvelle actualisation - Position du Commissaire aux comptes dans son dernier rapport pour 2013	Position du Commissaire aux comptes dans son dernier rapport pour 2013	Nouvelle actualisation - Position de l'OACI indiquée dans le dernier rapport du Commissaire aux comptes pour 2013	Vues du Commissaire aux comptes exprimées dans son dernier rapport pour 2013	Observations de l'Administration de l'OACI sur la situation actualisée au 31 décembre 2014	État des mesures prises par l'Administration, évalué par la Cour des comptes de l'Italie au 31 décembre 2014
		<p>administrative sur la fourniture de services linguistiques a été discutée par le Conseil des Priorités mais d'autres politiques restent à discuter puisque « le Conseil des Priorités des publications, présidé par D/ADB, se réunit à intervalles réguliers pour débattre des politiques et autres sujets de hauts niveaux liés aux activités de publication » et « évalue et approuve les propositions et recommandations soumises par le sous-groupe sur l'établissement de priorités et autres politiques linguistiques connexes ».</p>		<p>mai, juillet, septembre et décembre). Ce sous-groupe se réunit régulièrement pour coordonner des opérations de production de publications (de la planification et de la prévision, en passant par la traduction, l'édition, l'impression, la distribution électronique et papier, jusqu'à la vente). Les priorités pour les publications et les livrables sont discutées lors de l'élaboration d'un calendrier de soumission/livraison des documents, de même que les modifications dans les programmes de travail et les changements imprévus de priorités. Le sous-groupe fait des propositions et des recommandations au Priority Board lorsqu'un accord sur les priorités ne peut être obtenu au sein du groupe.</p> <p>Le sous-groupe n'a eu à traiter aucun point nécessitant un réexamen ou une décision du Priority Board en 2013.</p>			

Rapport	Recommandation formulée par les Commissaires aux comptes français	Nouvelle actualisation - Position du Commissaire aux comptes dans son dernier rapport pour 2013	Position du Commissaire aux comptes dans son dernier rapport pour 2013	Nouvelle actualisation - Position de l'OACI indiquée dans le dernier rapport du Commissaire aux comptes pour 2013	Vues du Commissaire aux comptes exprimées dans son dernier rapport pour 2013	Observations de l'Administration de l'OACI sur la situation actualisée au 31 décembre 2014	État des mesures prises par l'Administration, évalué par la Cour des comptes de l'Italie au 31 décembre 2014
<p>Rec. 14</p> <p>Rapport annuel de la Cour des comptes française pour 2011</p>	<p>Le financement extrabudgétaire des activités des bureaux de la navigation aérienne et du transport aérien conduit aux recommandations suivantes :</p> <p>– il conviendrait de procéder à un réexamen des activités génératrices de revenus de ces deux bureaux, ainsi que de la prise en charge par des tiers de missions et conférences au profit de l'OACI, de façon à s'assurer qu'elles soient exemptes de conflits d'intérêt (notamment vis-à-vis des centres de formation et des fournisseurs de services aéronautiques). À ce titre, la nomination d'un déontologue (ethics officer), envisagée par le Secrétaire général au moment du contrôle, serait sans doute utile ;</p>	<p>1. Conflit d'intérêt : La déclaration sur les conflits d'intérêt (« conflict of interests declaration and financial disclosure ») a été révisée en mars 2014, 100 % des personnels clés ont signé leur déclaration d'intérêt, le livre sur la prévention des conflits d'intérêt a été envoyé à l'ensemble du personnel, 31 formations en face à face ont eu lieu en 2013, tous les offices régionaux ont été formés, 50-60 % du personnel du siège a été formé.</p> <p>2. Financement de MRTD : La stratégie de l'OACI TRIP a été adoptée. Les sources de financement de MRTD, d'après A38-WP/11, appendice C (p.8), demeure principalement en dehors du budget ordinaire, les ressources financières extrabudgétaires financent plus de postes que le budget ordinaire et les groupes de travail sont financés par les États, les organisations ou le secteur privé.</p>	<p>Partiellement mise en œuvre</p>	<p>Le programme de travail de base pour MRTD/TRIP est financé par le budget ordinaire et sera consolidé au sein de la nouvelle Section Facilitation à mi-2014. Actuellement, un poste G-6 est financé par l'ARGF. Les fonctions assurées par deux consultants (principalement pour des activités génératrices de revenus) seront converties en postes financés par l'ARGF. Les deux mesures convenues ont été menées à bien.</p>	<p>Les observations de l'OACI montrent que le processus est lancé mais non achevé, et l'auditeur externe maintient donc sa position.</p>	<p>L'Administration considère que cette recommandation a été mise en œuvre avant le 31 mars 2014.</p>	<p>Cette recommandation fera l'objet d'un suivi dans le contexte de nos audits futurs.</p>

Rapport	Recommandation formulée par les Commissaires aux comptes français	Nouvelle actualisation - Position du Commissaire aux comptes dans son dernier rapport pour 2013	Position du Commissaire aux comptes dans son dernier rapport pour 2013	Nouvelle actualisation - Position de l'OACI indiquée dans le dernier rapport du Commissaire aux comptes pour 2013	Vues du Commissaire aux comptes exprimées dans son dernier rapport pour 2013	Observations de l'Administration de l'OACI sur la situation actualisée au 31 décembre 2014	État des mesures prises par l'Administration, évalué par la Cour des comptes de l'Italie au 31 décembre 2014
	<p>– compte tenu de l'importance qu'il a pris ces dernières années, le financement du programme MRTD pourrait être reconsidéré, en inscrivant au budget ordinaire du prochain triennat une dotation allouée à ce programme, en proportion du niveau d'activité demandé au Secrétariat, afin de le rendre moins dépendant des bonnes volontés extérieures ;</p> <p>– plus généralement il conviendrait enfin, dans le cadre du budget du prochain triennat, de faire en sorte que les contributions obligatoires correspondent aux actions prioritaires de l'OACI, tandis que les financements extrabudgétaires, par définition instables, devraient plutôt être orientés vers des actions ne nécessitant pas une stabilisation dans la durée.</p>	<p>3. Les contributions obligatoires correspondent aux actions prioritaires de l'OACI : comme ARGF finance toujours le budget ordinaire, on peut considérer que cela n'est pas mis en œuvre. La recommandation est réalisée sur les conflits d'intérêt mais il peut y avoir un risque dans le futur si le poste d'Administrateur de la déontologie reste à 50 %.</p>					

Rapport	Recommandation formulée par les Commissaires aux comptes français	Nouvelle actualisation - Position du Commissaire aux comptes dans son dernier rapport pour 2013	Position du Commissaire aux comptes dans son dernier rapport pour 2013	Nouvelle actualisation - Position de l'OACI indiquée dans le dernier rapport du Commissaire aux comptes pour 2013	Vues du Commissaire aux comptes exprimées dans son dernier rapport pour 2013	Observations de l'Administration de l'OACI sur la situation actualisée au 31 décembre 2014	État des mesures prises par l'Administration, évalué par la Cour des comptes de l'Italie au 31 décembre 2014
<p>Rec. 18</p> <p>Rapport annuel de la Cour des comptes française pour 2012</p>	<p>les règles de style, de forme et de présentation des publications de l'OACI mériteraient aujourd'hui d'être repensées et harmonisées, pour éviter d'une part, que les publications « commerciales » de l'organisation ne viennent troubler l'image externe de l'organisation, et d'autre part, pour tenir compte de la place croissante de la diffusion électronique des publications. Une mise à jour des textes (Staff Notice 4562 mais aussi Doc 231/11), axée sur ces deux aspects, serait de ce point de vue utile.</p>	<p>Les nouvelles règles de style s'appliquent pour la plupart des publications. Des modèles ont été créés. Seulement quelques-uns restent à établir, parmi lesquels figure le modèle des publications techniques (les standards de 1999 sont toujours en vigueur). Il est prévu de les actualiser en 2014 afin de les harmoniser avec les autres modèles. Des directives de mise en œuvre de ces modèles seront établies et partagées à travers le site web du Secrétariat. Depuis avril 2012, toutes les publications doivent être approuvées par COM : si 2013 a été une année « d'apprentissage » des nouvelles règles de style, il semble qu'elles sont assimilées aujourd'hui. Les actions réalisées et en cours devraient permettre une mise en œuvre de la recommandation dans les temps.</p>	<p>En cours de mise en œuvre</p>			<p>Compte tenu du fait que le changement d'image de l'OACI doit se faire par étapes, les publications techniques respectives (Annexes, Manuels, etc.) ne sont renommées que lorsqu'il est prévu de les réviser ou de les réimprimer. Il est prévu que le Doc 9303 de l'OACI sera le premier manuel à entrer dans ce processus, probablement en avril 2015. Des mesures distinctes d'autres Directions et sections de l'OACI se sont déjà traduites par la Règlementation sur les publications de l'OACI (Doc 7231/11), en tenant compte de questions liées à la diffusion électronique, de sorte que cet aspect de la recommandation est considéré comme ayant été mené à bien. COM veut encore qu'une section qui relève de son autorité soit ajoutée au Doc 7231/11 via le Comité des priorités d'édition, et le mémorandum interservices SKMBT_C3531304081224-0 de 2013 répond de façon satisfaisante aux préoccupations de l'auditeur externe concernant la Note de</p>	<p>En cours de mise en œuvre.</p>

Rapport	Recommandation formulée par les Commissaires aux comptes français	Nouvelle actualisation - Position du Commissaire aux comptes dans son dernier rapport pour 2013	Position du Commissaire aux comptes dans son dernier rapport pour 2013	Nouvelle actualisation - Position de l'OACI indiquée dans le dernier rapport du Commissaire aux comptes pour 2013	Vues du Commissaire aux comptes exprimées dans son dernier rapport pour 2013	Observations de l'Administration de l'OACI sur la situation actualisée au 31 décembre 2014	État des mesures prises par l'Administration, évalué par la Cour des comptes de l'Italie au 31 décembre 2014
						service 4562. [L'Administration considère que cette recommandation est en cours de mise en œuvre en 2014.]	
Rec. 19 Rapport annuel de la Cour des comptes française pour 2012	L'inclusion de la politique des publications dans la réflexion du plan stratégique d'information publique serait opportune.	COM n'a pas connaissance d'une quelconque politique des publications et met déjà en œuvre le plan de communication 2014-2016. La mise en œuvre de cette recommandation semble compromise du fait que COM n'ait pas connaissance politique des publications.	Non mise en œuvre	Nous confirmons qu'un plan de communication, incluant une politique de publication, est en cours de développement à l'horizon 2014. Il n'y a pas de document définissant en tant que telle la politique de publication, mais il y a un règlement des publications, le Doc 7231.	Les observations de l'OACI n'apportent pas de nouveaux éléments, et la position de l'auditeur externe ne change donc pas.	Le Plan de communications de l'OACI contient une section indiquant les aspects applicables de la Règlementation sur les publications de l'OACI et souligne le fait que les considérations de désignation corrélatives découlent du mémorandum interservices SKMBT_C3531304081224-0 et visent à ce que l'information de l'OACI soit présentée de telle manière qu'elle reflète le prestige et l'autorité de l'Organisation dans le domaine de l'aviation internationale et parmi les communautés du secteur public qu'elle dessert. Sur cette base, cette recommandation est considérée comme ayant été mise en œuvre. [L'Administration considère que cette recommandation a été mise en œuvre en 2014.]	Mise en œuvre

Rapport	Recommandation formulée par les Commissaires aux comptes français	Nouvelle actualisation - Position du Commissaire aux comptes dans son dernier rapport pour 2013	Position du Commissaire aux comptes dans son dernier rapport pour 2013	Nouvelle actualisation - Position de l'OACI indiquée dans le dernier rapport du Commissaire aux comptes pour 2013	Vues du Commissaire aux comptes exprimées dans son dernier rapport pour 2013	Observations de l'Administration de l'OACI sur la situation actualisée au 31 décembre 2014	État des mesures prises par l'Administration, évalué par la Cour des comptes de l'Italie au 31 décembre 2014
Rec. 10 Rapport annuel de la Cour des comptes française pour 2012	Les auditeurs et évaluateurs devraient consacrer pleinement leur activité à l'audit et l'évaluation, et les tâches administratives (point focal pour l'auditeur externe et suivi du JIU) devraient être transférées à des services plus appropriés au sein de l'OACI.		Non mise en œuvre	Cette recommandation a été rejetée par le Secrétaire Général et le Conseil dans le document C-WP/14048. Elle devrait être fermée.		L'Administration considère que cette recommandation a été mise en œuvre avant le 31 mars 2014.	Mise en œuvre.
Rec. 29 Rapport annuel de la Cour des comptes française pour 2012	L'OACI ne devrait pas déclarer fermées des recommandations qui ne sont pas mises en œuvre complètement et de manière satisfaisante.	Au regard de l'exemple des recommandations de l'audit externe, beaucoup de recommandations peuvent être considérées comme mises en œuvre par EAO alors qu'elles ne le sont pas, principalement car EAO s'appuie sur les déclarations des bureaux et ne cherche pas les documents qui viennent à l'appui.	Non mise en œuvre	L'OACI propose de fermer cette recommandation, puisque la tenue de réunions avec chaque Direction est assurée.	Une réunion n'est pas un résultat. Le commentaire de l'OACI n'apporte pas de nouveaux éléments, et la position de l'auditeur externe ne change donc pas.	L'Administration considère que cette recommandation a été mise en œuvre avant le 31 mars 2014.	Cette recommandation fera l'objet d'un suivi dans le contexte de nos audits futurs.

Rapport	Recommandation formulée par les Commissaires aux comptes français	Nouvelle actualisation - Position du Commissaire aux comptes dans son dernier rapport pour 2013	Position du Commissaire aux comptes dans son dernier rapport pour 2013	Nouvelle actualisation - Position de l'OACI indiquée dans le dernier rapport du Commissaire aux comptes pour 2013	Vues du Commissaire aux comptes exprimées dans son dernier rapport pour 2013	Observations de l'Administration de l'OACI sur la situation actualisée au 31 décembre 2014	État des mesures prises par l'Administration, évalué par la Cour des comptes de l'Italie au 31 décembre 2014
Rec. 28 Rapport annuel de la Cour des comptes française pour 2012	Il conviendrait désormais de s'assurer que l'intégration de l'activité de coopération technique dans celle des bureaux régionaux se fait de façon homogène d'un bureau à l'autre.	Les activités principales et les indicateurs clés afférents ont été définies pour chaque bureau régional et ont été mis donné à la transparence dans le budget ordinaire 2014-2016. Au-delà des différences régionales, et selon C-WP/14032 (p.68 à 101), beaucoup de différences subsistent dans les activités de coopération technique.	En cours de mise en œuvre	En fait, l'auditeur a raison, il y a des différences d'un bureau régional à l'autre, qui vont parfois au-delà de la simple diversité géographique. Mais l'action finalement retenue est d'introduire des indicateurs harmonisés dans le nouveau dispositif de gestion de la performance.	Cela reste à mettre en place d'ici la fin 2014. Pas de changement dans la position de l'auditeur externe.	Au 16 février 2015, la liste des ICP pour les bureaux régionaux a été établie pour 2015. [L'Administration considère que cette recommandation est en cours de mise en œuvre en 2014.]	En cours de mise en œuvre.

ANNEXE III – Suivi des recommandations présentées par la Cour des comptes française dans son rapport sur l’audit de TCB (Direction de la coopération technique)

Rapport	Recommandation formulée par les Commissaires aux comptes français	Nouvelle actualisation - Position du Commissaire aux comptes dans son dernier rapport pour 2013	Position du Commissaire aux comptes dans son dernier rapport pour 2013	Nouvelle actualisation - Position de l’OACI indiquée dans le dernier rapport du Commissaire aux comptes pour 2013	Vues du Commissaire aux comptes exprimées dans son dernier rapport pour 2013	Observations de l’Administration de l’OACI sur la situation actualisée au 31 décembre 2014	État des mesures prises par l’Administration, évalué par la Cour des comptes de l’Italie au 31 décembre 2014
<p>Rec. 17 Rapport sur l’audit de TCB par la Cour des comptes française</p>	<p>Cette recommandation fera l’objet d’un suivi dans le contexte de nos audits futurs.</p>	<p>Voir les observations de l’OACI</p>	<p>Non mise en œuvre</p>			<p>Un consultant Agresso a été recruté pour une durée d’un an (déc. 2014 à nov. 2015) et il rend compte à H/PIU (Section de l’exécution des projets – FOS) en coordination avec le Groupe du budget du programme (PBU) et l’Équipe IRIS pour s’attaquer aux spécifications FOS découlant du module du planificateur.</p> <p>[L’Administration considère que cette recommandation est en cours de mise en œuvre en 2014.]</p>	<p>En cours de mise en œuvre.</p>

— FIN —

